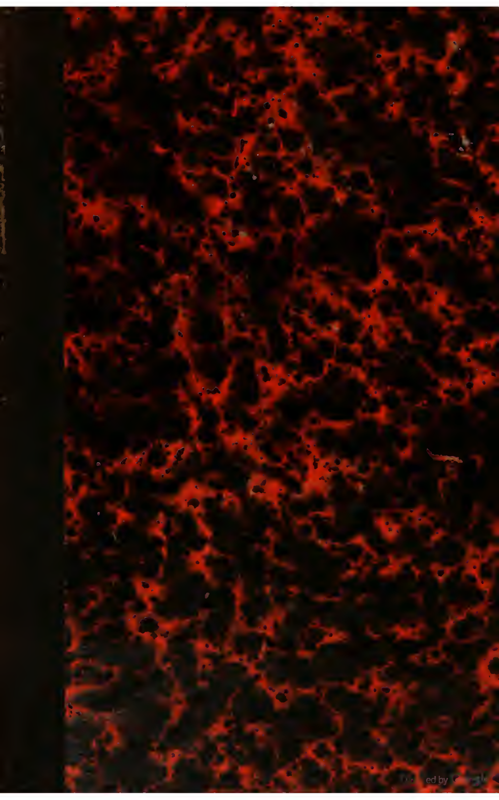
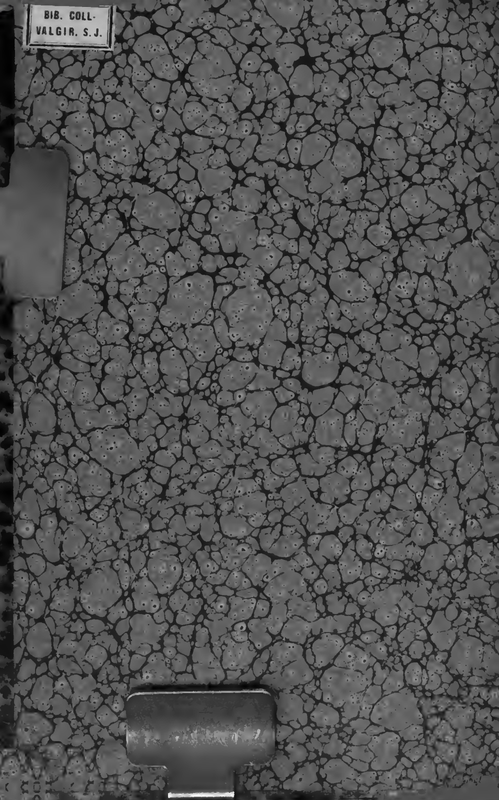
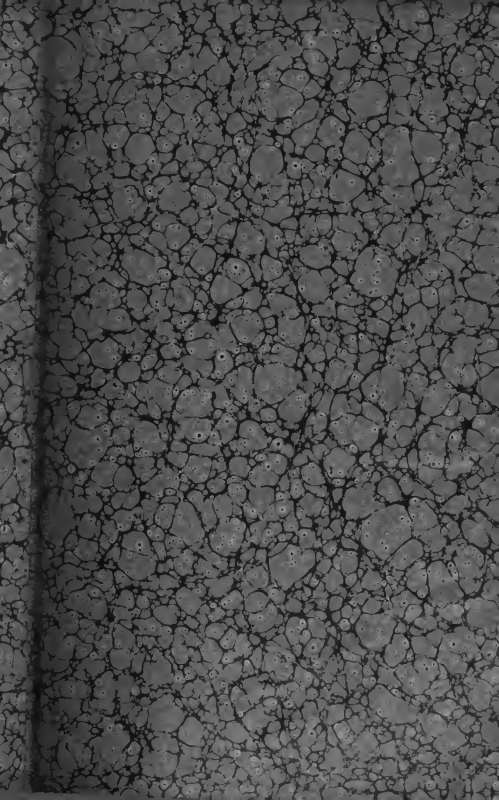



BIB. COLL-
VALGIR. S.J.



L'ALLEMAGNE

APRÈS LA GUERRE DE 1866



L'ALLEMAGNE

APRÈS LA GUERRE DE 1866

PAR Mgr DE KETTELER

Evêque de Mayence

TRADUCTION DE P. BÉLET





PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS

3, RUE DE L'ABBAYE, 3

1867

PRÉFACE.

Le passé et l'avenir nous commandent d'émettre notre opinion sur les événements qui viennent de s'accomplir, de nous expliquer sur notre situation présente, sur nos désirs, nos espérances et nos craintes pour l'avenir.

Nous le devons à nous-même, à ceux de nos frères d'Allemagne qui sont séparés de nous par leurs convictions politiques et religieuses, à notre commune patrie. Nous le devons à nous-même, car c'est le devoir d'un chrétien d'avoir une opinion, et une opinion aussi juste que possible, sur les derniers événements contemporains, qui intéressent à un haut degré la vie chrétienne tout entière. Nous le devons à nos frères allemands qui ne partagent pas nos convictions religieuses et politiques, afin qu'ils nous apprécient équitablement et sans préjugés. Nous le devons à notre commune patrie, dont la prospérité, au milieu des changements apportés dans un si grand nombre de situa-

tions, réside dans le choix des voies droites. Nous voyons devant nous un chemin qui conduit à des luttes intestines innombrables, à la honte et à la ruine de notre patrie, et nous apercevons aussi des voies qui peuvent nous sauver. Il faut que nous les démêlions.

C'est à atteindre ce but et à prévenir les dangers qui pèsent sur nous, qu'est destiné cet écrit. En déposant la plume, il y a deux choses seulement dont je puis répondre : la première, c'est que j'ai parlé sans réticence ni arrière-pensée, que je me suis exprimé sur tous les sujets que j'aborde avec la plus entière franchise ; la seconde, c'est que je suis convaincu que la vérité seule peut être utile à notre patrie, mais aussi que la vérité affranchit toujours. L'amour de la vérité et l'amour de l'Allemagne sont les deux seules pensées qui ont inspiré cet écrit.

J'ai émis cette opinion que pour éviter une nouvelle et horrible guerre fratricide (et cette guerre je ne puis ni l'appeler de mes vœux ni la considérer comme un moyen d'organisation future pour l'Allemagne), l'adhésion, sous certaines réserves, des Etats du Sud à la confédération du Nord, semblait presque le seul parti possible, si nous ne voulions point courir le risque de périr dans une prochaine

catastrophe, ou, ce qui revient au même pour nous, de devenir Français avec la rive gauche du Rhin. Mais, qu'on ne l'oublie point, la première de ces réserves est l'assentiment de l'Autriche, c'est une alliance fraternelle, et satisfaisante pour l'Autriche, entre les deux parties alors existantes de l'Allemagne. Ce qui rend surtout la situation extrêmement pénible, c'est le silence de l'Autriche sur ses dispositions, sur ses exigences relativement aux questions générales de l'Allemagne. Nous reconnaissons parfaitement à l'Autriche, malgré Nikolsbourg et Prague, le droit de manifester son avis, d'élever ses prétentions sur tout ce qui se fera au delà de la frontière du Mein ; mais nous ne pouvons pas attendre, au risque de sacrifier peut-être son existence, que l'Autriche ait parlé. Si, à raison de ses complications intérieures, habilement provoquées par le concours de toutes les révolutions européennes, elle se croyait tenue à s'enfermer encore dans un long silence, nous serions bien obligés, à la garde de Dieu, de nous organiser comme nous pourrions, tout en ne cessant de lui tendre les bras. Si l'Autriche, comme nous en avons le ferme espoir, sort ensuite de ses luttes intestines avec un redoublement de forces ; si elle parvient à instituer

une vie constitutionnelle saine et vigoureuse, le jour ne manquera pas de venir où le reste de l'Allemagne s'unira plus étroitement à elle et lui demandera peut-être assistance et protection. C'est à ces développements pacifiques que doivent tendre tous nos efforts. Nous ne devons avoir qu'un désir, c'est que l'Allemagne retrouve ce qu'elle a perdu par la vérité et la justice; nous ne devons parler de l'avenir qu'animés de ces sentiments pacifiques. Si nous convions toutes les races allemandes à combattre les ennemis du dedans, à résister à ces tendances d'en haut et d'en bas qui ébranlent tous les fondements de l'ordre politique, c'est parce que nous leur portons à toutes un égal amour, — sans oublier toutefois que si l'homme propose, c'est Dieu qui dispose.

J'ai exprimé dans cet ouvrage, outre des vues politiques, des principes chrétiens qui sont l'éternel fondement de l'ordre social Il va sans dire que je n'attribue aux premières d'autre valeur que celle qu'elles empruntent des raisons sur lesquelles elles s'appuient.

Mayence, janvier 1867.

L'ALLEMAGNE

APRÈS LA GUERRE DE 1866.

I

LE FOND ET LA FORME.

Si l'on veut porter un jugement équitable sur l'ensemble des œuvres et des institutions humaines, il est nécessaire avant toutes choses de saisir nettement le rapport qui existe entre les idées et les formes qui les réalisent. Il faut qu'il y ait entre les unes et les autres une juste correspondance, pour que tout se développe d'une manière conforme à sa vraie destination.

Les idées sont ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme. C'est dans la manière dont elles naissent et dont elles sont comprises que l'âme se montre sous cette face supérieure par laquelle elle est tournée vers Dieu et éclairée de la lumière incréée. Les idées sont cette force qui élève l'homme au-dessus de lui-même et le fait aspirer vers une perfection morale et une félicité plus parfaites. Tout ce qu'il y a de grand et de sublime dans l'homme vient de ses idées. Si absorbé qu'il soit dans les choses terrestres et matérielles, il porte dans son âme une puissance idéale qui ne lui laisse point de repos dans son abaissement ; toujours elle le ressaisit et le reporte vers les hautes régions. Depuis ce vague et sourd pressentiment de la vérité, de la vertu, de la beauté, de la félicité qui est inné dans la nature humaine, l'esprit qui développe harmonieusement sa faculté de connaître et de comprendre, arrive à des idées de plus en plus claires et élevées. Cependant, quelques progrès qu'il ait faits en ce monde, il n'y trouve jamais une complète satisfaction ; il aspire à une connaissance, à une perfection morale, à une félicité plus hautes. Plus un homme est avancé dans la sagesse et la vertu, plus il tourne ses regards avides vers une autre région, où il lui sera donné d'atteindre de plus près à l'idéal de son âme. Ces idées de vérité, de bonté, de justice, de beauté, de félicité,

sont le présage d'une vie future et éternelle, où l'âme trouvera cette plénitude de vérité, de vertu, de bonheur où elle aspire ici-bas. C'est également dans cet ordre d'idées que notre âme rencontre l'élément surnaturel, le christianisme, dont les doctrines, les grâces et les promesses satisfont, au delà de toute attente et de toute conception, l'idéal de notre esprit. Tel est le sens de cette profonde parole de saint Augustin : « Notre âme est inquiète et agitée tant qu'elle ne repose pas en Dieu. » C'est dans la lumière incréée de l'Etre éternel, et là seulement, que la lumière créée de notre esprit peut trouver son repos.

Cependant nous n'en sommes pas moins obligés, dès maintenant, de réaliser avec des éléments terrestres les grandes et éternelles idées de notre esprit, et pour le faire, nous sommes enchaînés à ces éléments et aux lois que Dieu lui a assignées. Aussi chaque idée est-elle à la poursuite d'une forme extérieure, d'un corps matériel. Sans un corps, les idées restent en quelque sorte indéterminées et à l'état de chaos ; elles sont pour nous comme si elles n'étaient pas. Mais les formes des idées ne sont pas quelque chose d'arbitraire, elles sont assujetties aux lois que Dieu leur a imposées. Cela est vrai, même de nos pensées : elles ne sont justes que lorsqu'elles répondent aux lois de la logique, de même que notre parole, cette incor-

poration de la pensée, n'est correcte que lorsqu'elle est conforme aux lois du langage. Cela est vrai aussi de toutes les idées pratiques qui doivent se réaliser dans la vie politique et sociale du peuple. Partout il faut que l'un soit uni à l'autre, comme le corps est uni à l'âme ; il faut que des idées vraies s'allient à des formes qui leur soient appropriées.

L'absence de ce rapport, c'est le désordre. Des idées privées de leur véritable forme et détachées des lois que Dieu leur a fixées, se transforment en erreurs désastreuses ; elles sont comme un torrent sans lit, comme une flamme que rien ne contient : au lieu d'édifier elles renversent. Voilà le côté obscur de l'histoire du monde telle qu'elle s'est déroulée sous nos yeux avant la révolution française, et depuis la révolution française jusqu'à nos jours.

Non moins funestes, quoique moins rapides dans leurs effets destructeurs, sont les formes sans les idées. Des formes vides d'où se sont envolées les idées auxquelles elles devaient leur existence, des expressions destituées de leur pensée créatrice, un corps d'où l'âme s'est échappée, tout cela c'est la mort avec sa naturelle conséquence, la corruption. Ces formes qui survivent aux idées sont en même temps un mensonge et une hypocrisie : autre phénomène que nous avons toujours vu sur la terre et

qui est une des autres faces obscures de l'histoire du monde.

Il faut donc, en toutes choses, pour qu'il y ait prospérité et succès, que des idées vraies remplissent les formes dans lesquelles se meut la vie humaine, et que ces formes se plient aux lois qui ont leur fondement dans la nature de Dieu et dans la nature des choses.

Le principe que nous venons de formuler s'applique également à toutes les affaires de la politique et du droit. Sur ce point aussi, le vrai succès dépend tout entier du rapport exact entre l'idée et la forme dans laquelle l'idée se réalise. Toutes les relations civiles et politiques reposent sur des idées dont elles poursuivent l'application, idées qui ont leur source en Dieu et dont nous avons la conscience dans la partie la plus élevée de notre âme. Or si ces idées tendent à s'appliquer en dehors de leur forme légitime, sans égards pour l'histoire, pour les droits traditionnels, pour les voies et les desseins de la Providence, pour la volonté de Dieu et ses commandements, elles deviennent des torrents dévastateurs. Ce qui n'est pas moins pernicieux, c'est que les formes du droit, les institutions civiles et politiques, après avoir perdu les idées qu'elles renfermaient, continuent d'affecter des prétentions qu'elles ne pourraient faire valoir que si elles étaient la réalisation d'une idée émanée de Dieu. Arrivé là, un

Etat dépérit tout entier et marche à sa décadence : ce n'est plus qu'une fausseté, un mensonge, une contre-vérité. Ces formes sans les idées créatrices qui les avaient appelées à la vie, les Etats nous en ont offert de nombreux exemples sur la fin du siècle dernier. C'étaient des formes sans idées, ces monarchies qui, après avoir été édifiées sur les sublimes idées du christianisme, perdirent l'esprit chrétien et firent servir à leur intérêt exclusif ce qui n'avait été créé que pour la gloire de Dieu et le salut des hommes : semblables à ces vastes temples où se dressaient autrefois des autels, où l'on célébrait l'office divin, et où trône maintenant un chef de fabrique qui revendique pour lui et pour ses métiers le respect qu'on y rendait jadis au Dieu vivant. Une forme sans idée, voilà encore ce qu'était devenu à bien des égards l'ancien empire romain. L'idée qui lui avait donné naissance subsistait encore, mais plusieurs princes de cet empire, ainsi que leurs sujets, l'avaient depuis longtemps abandonnée. Ce qui avait servi aux suprêmes intérêts de l'humanité, ne profitait plus, en bien des cas, qu'à un intérêt particulier. C'était aussi, plus ou moins, une forme dépourvue de son fond réel que la constitution donnée par la diète au peuple allemand. Ce sont des hommes de pure forme ces prétendus conservateurs qui, uniquement attachés à la lettre de la loi et insoucieux de son

esprit, réclament pour les formes légales, alors même que l'esprit en a disparu depuis longtemps et qu'elles favorisent des tendances toutes contraires, le même respect, la même sanction divine qui sont dus au droit véritable. De pareilles idées aboutissent à ce légitimisme creux et mensonger qui a produit parmi nous des maux infinis, et qui peut-être a été plus funeste au vrai légitimisme, au respect sérieux du droit, que l'esprit révolutionnaire.

Il ne suffit donc point de proclamer de grandes idées exclusives, ni de rendre à une forme légale un culte si exclusif aussi, qu'on semble croire que le salut dépend tout entier de l'existence de cette forme. Ce qui importe, au contraire, c'est de saisir la vraie liaison des idées et des formes, afin de se placer à un point de vue qui permette d'apprécier sainement les institutions civiles et politiques. On peut conclure de ce qui précède combien doit devenir périlleuse la position de tous les anciens Etats qui ont un long passé historique, quand les grands principes de justice, qui ont créé leur droit public et privé, ne vivifient plus les formes de leur droit, quand leur droit n'est plus guère qu'une formalité et que cette formalité sert de couverture à l'injustice matérielle. Que de fois cela ne s'est-il pas vu dans le cours de l'histoire! Que de fois les formes n'ont-elles pas été un moyen de combattre les idées qui leur servaient autrefois de fondement!

Nous savons bien que le droit même purement formel n'en demeure pas moins obligatoire pour les individus, mais nous savons aussi que rien n'ébranle plus profondément les Etats que le conflit des idées éternelles de la justice avec les formes encore subsistantes de la justice.

II

LES FAITS DE L'HOMME ET LA PROVIDENCE.

Dans toutes les actions humaines, il y a toujours deux forces qui agissent ensemble, soit pour hâter le mouvement, soit pour le comprimer : ces deux forces sont la liberté humaine et la Providence divine; tantôt elles stimulent et dirigent les actions de l'homme, tantôt elles les permettent, les modèrent ou les empêchent. Les actions humaines qui sont conformes à la volonté divine ont Dieu pour excitateur et pour guide; celles qui sont contraires à sa volonté, Dieu les permet ou les empêche. Il les permet autant qu'il est nécessaire pour que la liberté humaine soit une vérité, ou en tant que le mal peut servir à l'exécution de ses jugements ou de ses desseins dans la conduite du monde; il les empêche quand

elles sont un obstacle à ses hautes et suprêmes intentions dans le gouvernement divin de l'univers. Et c'est ainsi que Dieu punit souvent le mal par le mal, ou lui oppose les obstacles mêmes qui s'élèvent contre le bien.

De là résultent deux principes de la dernière importance et que nous devons avoir constamment devant les yeux, afin de nous bien rendre compte de notre existence personnelle avec ses incidents journaliers, aussi bien que des grands événements qui se passent sur la scène du monde.

Et d'abord, il n'y a point sur la terre un seul acte humain qui soit funeste absolument et sous tous les rapports; fût-il complètement mauvais pour l'homme qui l'exerce, aussi bien dans ses motifs que dans son but et ses moyens, il n'en a pas moins toujours, soit parce que Dieu le permet, soit parce que sa providence en dispose ainsi, quelque bonne conséquence. Dans la vie privée, la faute de l'un devient souvent pour l'autre une occasion de pratiquer les plus hautes vertus chrétiennes, car c'est dans l'épreuve que la vertu se perfectionne; dans la vie publique une grande calamité est souvent la source des plus grandes bénédictions. Un Nabuchodonosor devient entre les mains de Dieu l'instrument qui affranchira de l'idolâtrie le peuple d'Israël; quel merveilleux parti la divine Providence n'a-t-elle pas su tirer des chefs sauvages qui con-

duisaient les peuples germains! Sur le sol qu'ils ont foulé, Dieu jette la semence d'où sortiront plus tard les peuples qui deviendront les hérauts du christianisme. Est-ce que Dieu n'a pas fait tourner à la rédemption du monde entier l'attentat commis par les Juifs sur la personne même de son Fils? Voilà les industries de l'amour éternel : ce qu'il ne peut empêcher sans détruire le plus beau don que Dieu ait fait à l'homme, et par où l'homme lui ressemble, la liberté, il le change en instrument de sa miséricorde.

Deuxièmement. Cette vérité, cependant, si incontestable qu'elle soit, ne nous autorise point à appeler bien ce qui est mal, ni mal ce qui est bien; elle ne nous autorise pas à justifier ce qui est injuste, sous prétexte que la divine Providence le fait tourner à de bonnes fins. Ne plus appeler mal ce qui est mal parce qu'il a d'heureuses conséquences, c'est falsifier la vérité, outrager la morale, anéantir les vrais principes. Quiconque juge ainsi sacrifie au principe utilitaire, principe mensonger qui conduit aux plus grandes illusions et qui, ravissant à l'homme cet œil simple qui lui permet de voir la vérité, le réduit enfin à absoudre les crimes les plus révoltants. Il détruit la responsabilité personnelle, anéantit le sentiment de l'honneur et de la justice, étouffe la conscience de l'homme, qui s'habitue de plus en plus à juger de toutes choses selon ce prin-

cipe d'utilité, au lieu de ne s'inspirer que de la vérité et de la justice.

Nous aurons plus d'une fois occasion, dans les remarques suivantes, de faire l'application de ces principes directeurs; il y a surtout deux écueils qu'ils nous feront éviter : ils nous empêcheront de sacrifier au succès momentané, à l'éclat des faits accomplis, à de belles phrases, les principes qui sont éternellement vrais; ils nous apprendront ensuite à ne pas méconnaître, même dans les faits que nous devrons blâmer, les germes du bien, les éléments d'une rénovation bienfaisante, le doigt de Dieu, en un mot; à ne point nous comporter devant les événements contemporains en hommes murmurateurs, chagrins et paresseux. Si douloureuses que soient les permissions divines, dans l'intention de Dieu elles n'en sont pas moins salutaires, et elles le seront d'autant plus pour nous que nous y reconnaîtrons davantage les desseins d'en haut et que nous saurons en profiter. Ces réflexions s'appliquent aux événements qui viennent de s'accomplir comme à ceux qui leur succéderont, et qui, peut-être, nous apporteront encore de plus grandes douleurs : ces douleurs, il faut qu'elles profitent à notre salut. Animés de ce joyeux espoir, nous devons, chrétiens, envisager avec assurance toutes les nouvelles transformations qui s'opèrent dans le monde, nous garder de ce pessimisme, de ces idées tristes et

énervantes qui paralysent les bonnes énergies de l'âme et qui tendent à nous persuader que le monde finira si Dieu ne le conduit point selon l'étroitesse de nos vues humaines. Les plus grands événements historiques, ceux qui ont le plus heureusemeut influé sur le progrès du genre humain tout entier, paraissaient souvent aux contemporains, même aux meilleurs, des maux affreux et irrémédiables. N'oublions jamais que le monde est gouverné par une Providence dont les pensées sont bien au-dessus de nos pensées. Ne laissons point notre jugement de chrétien se corrompre et s'altérer; quel que soit l'auteur d'un acte, prince ou mendiant, que la loi de Dieu soit toujours la règle de notre jugement; appelons mal ce qui est mal, quand même il aurait les meilleurs résultats; ayons une confiance sans bornes dans la divine Providence, dans les desseins infiniment miséricordieux qu'il se propose dans la conduite du monde; dût-il se passer bien des choses que nous devons déplorer, consolons-nous par cette pensée que Dieu peut les faire tourner au plus grand bien et au salut des hommes, et que notre devoir est d'y concourir dans la mesure de nos forces.

Après avoir énoncé ces principes généraux, abordons l'examen des derniers événements et de la situation où ils nous ont placés, en commençant par cette malheureuse guerre fratricide et par les causes qui l'ont produite.

III

LES DUCHÉS DE L'ELBE.

La première cause, ou mieux, la première occasion de la dernière guerre a été la question des duchés de l'Elbe. Quelles raisons profondes ont empêché la Prusse et l'Autriche de s'entendre sur ce sujet, le public ne l'a point su ; ceux-là seuls pourraient répondre qui ont été initiés aux luttes mystérieuses de la diplomatie, où prévalent tant de raisons qui nous échappent. Quoi qu'il en soit, dans le cours des négociations l'Autriche n'a pas demandé comme condition *sine qua non* d'une entente, que l'affaire fût transportée devant la confédération, ni que les droits du duc d'Augustenbourg fussent reconnus. Il semble plutôt que l'Autriche ait eu en vue d'obtenir quelque compensation à l'agrandissement des

forces de la Prusse ensuite de la cession des duchés, et qu'elle n'ait renoncé à vider la question par cette voie que lorsqu'elle a cru cette compensation impossible. Dans cette hypothèse, ce ne serait point pour défendre une cause légitime dans la personne du duc d'Augustenbourg, ni en considération des droits de la confédération, mais principalement en vue de sa propre puissance, que l'Autriche se serait arrêtée au dernier parti, celui qui a fait éclater la guerre. Cette remarque n'est point un reproche, elle n'a d'autre but que de bien établir l'état de la question. Quant à la Prusse, qui désirait elle-même se fortifier dans le Nord, jusqu'à quel point s'est-elle opposée aux justes prétentions de l'Autriche, nous ne saurions le décider.

Mais, en admettant même cette opposition de la part de la Prusse, nous ne saurions approuver complètement la conduite de l'Autriche dans cette circonstance; nous regrettons, au contraire, qu'une pareille cause soit devenue le prétexte ostensible d'une guerre déplorable entre elle et la Prusse.

Nous n'ignorons pas que dans l'affaire des duchés le droit formel était du côté de l'Autriche. Deux ans auparavant, la Prusse elle-même déclarait encore que « le prince héréditaire d'Augustenbourg avait, aux yeux de l'Allemagne, les meilleurs droits à la succession, et qu'il serait certainement reconnu par la confédération. » Peu de temps auparavant,

le roi de Prusse avait promis solennellement, dans l'assemblé des députés, que la question de succession serait examinée par la confédération allemande et avec sa coopération. Il est impossible d'imaginer une situation plus nette et mieux dessinée. Le roi lui-même promet aux Etats de son pays que la question de succession sera étudiée devant la confédération allemande; il charge son ambassadeur de déclarer à Londres que le prince héréditaire d'Augustenbourg a tous les droits imaginables et que sa reconnaissance par la confédération est hors de doute. Rien de plus positif que ces deux assurances. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que la promesse de faire vider la question par la diète allemande est entièrement conforme au droit de la confédération. Et cependant, deux années plus tard, il suffit que l'Autriche demande qu'une partie de cette promesse soit remplie, en d'autres termes, que l'objet en litige soit débattu devant la diète, pour que la Prusse trouve là un *casus belli*. Ce que le roi de Prusse avait promis à ses Etats en décembre 1863, l'Autriche l'a exigé le 1er juin 1866, et cette demande d'exécuter la promesse devient maintenant l'unique cause d'une guerre fratricide. Voilà la situation, situation excessivement étonnante et dont l'histoire du monde n'offre certainement pas d'autre exemple. Ici le droit formel était évidemment du côté de l'Autriche.

D'autre part, cependant, ce moyen de solution était devenu, sur les entrefaites, presque une impossibilité pour la Prusse. De la façon dont l'affaire des duchés avait été traitée dans les deux dernières années, la Prusse, avec sa situation intérieure, ne pouvait guère entrer dans cette voie, sans exposer le gouvernement aux plus redoutables commotions intérieures, bien qu'il lui fallût se mettre en opposition avec son propre langage et avec le droit fédéral. La décision appartenait à la confédération; or la confédération se serait presque unanimement prononcée pour le duc d'Augustenbourg. Le même parti qui, dans la majorité de la chambre prussienne, se trouvait depuis des années engagé dans le plus violent conflit avec le gouvernement du roi, avait produit à la même époque, en sa qualité de parti progressiste, l'agitation la plus formidable en s'armant des droit du duc d'Augustenbourg. En faisant cela, ce parti ne s'intéressait pas plus aux droits héréditaires du duc qu'à sa propre personne; ce parti se soucie fort peu de reconnaître les droits des princes. Le duc d'Augustenbourg n'était qu'un prétexte. En attendant, ce parti était parvenu à provoquer dans toute l'Allemagne un enthousiasme factice, capable d'aveugler un peuple excellent d'ailleurs, et d'en faire l'instrument servile des chefs d'un parti. Ceux qui ont observé pendant plusieurs années les menées de ce parti progressiste, et qui

voient comment il se comporte aujourd'hui que la question a été résolue en sens contraire, seront étonnés de tant de faiblesse de caractère dans des hommes qui se donnent pour les conducteurs du peuple. Maintenant ce parti est transitoirement aux genoux de la puissance victorieuse; nous n'en sommes nullement surpris. Mais si, avant l'explosion de la guerre, la question du Schleswig-Holstein eût été soumise à la confédération, et que celle-ci se fût prononcée pour le droit héréditaire du duc; si le duc avait reçu les hommages de son pays au milieu des acclamations dont le parti progressiste aurait fait retentir l'Allemagne entière, alors tout le poids de cette situation écrasante serait retombé sur le gouvernement du roi. Ce n'est pas le duc d'Augustenbourg qui aurait vaincu, c'est le parti du progrès en Allemagne comme hors de l'Allemagne ; muni de ses plans, et conduisant à la remorque tant de gouvernements faibles que nous avons en Allemagne, ce parti aurait célébré son triomphe sur tout le territoire allemand. On conçoit à peine dans ce cas comment les ministres du roi de Prusse auraient pu se soutenir devant une telle majorité de la chambre. Quant au conflit intérieur lui-même, nous n'en parlerons point encore ; nous ne voulons que constater ce fait : c'est que la tournure qu'avaient prise les affaires ne permettait plus au gouvernement, sans s'abdiquer lui-même, de se

soumettre à une décision de la diète dont il prévoyait le résultat, bien qu'il dût se mettre en contradiction flagrante avec ses propres paroles.

Mais l'Autriche, qui n'était pas liée par les droits manifestes d'un tiers, pouvait avoir égard à cette position de la Prusse. Si le duc d'Augustenbourg avait eu un droit héréditaire incontestable, c'eût été pour l'Autriche un devoir impérieux de le défendre, sans se soucier des affaires intérieures de la Prusse, et de ne point se subordonner à une diplomatie utilitaire ; car la mission et l'effort principal de l'Autriche est de représenter partout le droit. Elle n'aurait alors commis qu'une seule faute : celle de ne pas faire plutôt ses propositions à la confédération.

Or, ce droit manifeste du duc d'Augustenbourg n'existait nullement ; la vente des droits héréditaires de sa maison, à laquelle il avait au moins tacitement consenti, l'avait rendu indigne de jouir du droit formel, en admettant qu'il en restât quelque apparence. L'Autriche pouvait donc, sans violer le droit, faire à la Prusse une concession qui eût supprimé la cause prochaine de cette malheureuse guerre fratricide, et réglé en même temps la question des duchés de l'Elbe d'une manière conforme à l'intérêt général de l'Allemagne.

Nous regrettons qu'il n'en n'ait pas été ainsi et que par là l'Autriche se soit faite en quelque sorte

complice de la guerre. Sans doute l'Autriche avait le droit, ou plutôt elle se devait à elle-même et elle devait à toute l'Allemagne de s'opposer par la force des armes aux efforts de la Prusse pour la chasser de l'Allemagne, et d'y résister même de toute sa puissance. Mais si ç'a été là, pour l'Autriche, la véritable cause de la guerre, elle devait d'autant plus éviter de faire croire que l'affaire du Schleswig-Hostein en était l'occasion ; il était dans ses intérêts d'expliquer ouvertement et clairement, à la face du monde entier, de l'Allemagne surtout, la cause réelle de cette horrible guerre fratricide et de rejeter toute complicité dans cette effusion de sang. Elle ne l'a pas fait, et il reste au moins, du côté de l'Autriche, quelque apparence de culpabilité[1].

[1] La publication du Livre vert italien, survenue sur ces entrefaites, ne laisse plus aucun doute sur la cause décisive qui a poussé l'Autriche à la guerre. Une lettre adressée par le général La Marmora à l'ambassadeur de Berlin, le 3 avril, contient, à propos de la mission du général Govone, les points principaux de l'alliance conclue entre l'Italie : pour la Prusse, exécution de la constitution allemande d'après les propositions de la Prusse, par conséquent exclusion de l'Autriche ; pour l'Italie, conquête de tous les territoires austro-italiens. L'un et l'autre doivent être obtenus par la force des armes. Nous savons maintenant ce qu'il faut penser de toutes les plaintes qu'on entendait alors sur les armements de l'Autriche ; nous comprenons pourquoi on invitait l'Autriche à désarmer au moment même où cette alliance se concluait contre elle. Dans ces conjonctures, la guerre était pour l'Autriche une nécessité. Nous regrettons d'autant plus que l'Autriche n'ait pas dénoncé ouvertement la véritable cause de la guerre.

IV

LE CONFLIT CONSTITUTIONNEL EN PRUSSE.

La seconde, et sans doute la principale cause de la guerre, c'est le conflit constitutionnel. La possession des duchés et la victoire de Kœniggrætz étaient peut-être les seuls moyens d'obtenir le décret d'indemnité des derniers jours. Seul, le conflit intérieur explique ce fait d'ailleurs absolument incompréhensible, c'est que nous ayons vu un roi dont la vie tout entière a été radicalement opposée à la révolution, et qui dans sa jeunesse était ami intime de l'empereur Nicolas; c'est que nous ayons vu en Prusse un parti conservateur puissant, intelligent, avisé, contracter dans ces derniers temps une alliance avec la révolution sur les champs de bataille, et se laisser séduire, dans les

négociations diplomatiques, aux principes révolutionnaires.

Les feuilles publiques, il y a quelques semaines, rapportaient une conversation remarquable qui avait eu lieu entre le comte Bismarck et un ancien ministre du Hanovre. Ce dernier reprochait au comte Bismarck d'avoir contracté une pareille alliance, et ajoutait qu'en agissant ainsi la Prusse avait anéanti toute autorité légitime. M. Bismarck essaya de justifier le gouvernement prussien en disant que ses adversaires l'avaient mis dans la nécessité de se défendre, et que la Prusse s'était vue obligée, dans une lutte où il y allait de son existence, de chercher du secours où elle pouvait en trouver. Ces dernières paroles sont inexactes. Aucun Etat allemand ou extra-allemand, et moins encore les Etats qui ont été frappés par les événements de la guerre, ne songeait à troubler la position que la Prusse occupait, soit dans la confédération, soit au dehors, comme puissance indépendante. Il n'y a point de fait plus évident que celui-là. La position de la Prusse, comme puissance, s'était au contraire essentiellement agrandie en Allemagne et au dehors pendant les trente dernières années. Les autres Etats pouvaient bien craindre que la Prusse les menaçât dans leur existence, mais dire que la Prusse elle-même était menacée, c'est contredire tous les faits existants. Cette assertion, mais dans un sens tout-

à-fait inadmissible, a été souvent répétée ; quand on tenait ce langage, on avait en vue non la position actuelle de la Prusse, mais l'état chimérique de puissance universelle dans l'avenir : tout ce qui ne cadrait pas avec cette position future qu'on rêvait pour la Prusse, on l'appelait une menace contre l'existence de ce pays. Mais, en dehors de ce rêve fantastique, aucun adversaire, ni en Allemagne, ni peut-être même dans le monde entier, ne menaçait réellement la puissance de la Prusse.

En revanche, les paroles de M. Bismarck, appliquées au conflit intérieur de la Prusse, étaient d'une justesse rigoureuse. Avant la guerre, la Prusse se trouvait dans une situation intérieure insoutenable et dangereuse pour la royauté prussienne. S'il avait fallu vider le conflit constitutionnel par un travail purement intérieur, il serait arrivé ceci : ou le roi aurait été obligé de prendre le périlleux parti de supprimer la constitution et de retourner au régime purement monarchique, ou bien il aurait été contraint de se soumettre à la majorité de la chambre, et on voyait en cela une sorte de terrorisme exercé par la majorité de la chambre et la ruine du principe monarchique. A ce point de vue, M. Bismarck avait raison de dire que l'existence de la Prusse était en jeu ; et tel était peut-être, au fond de son cœur, le sens des paroles qu'il adressait au ministre hanovrien. Une politique extérieure bril-

lante était pour la Prusse le seul moyen de sortir de ses embarras intérieurs : il fallait donc l'essayer. Ce n'était point l'Autriche qui, en soi et par sa propre nature, est préservée de toute politique agressive, et à qui sa position extérieure et intérieure doit faire désirer la paix avant toutes choses; ce ne sont pas les faibles et petits Etats de l'Allemagne qui menaçaient l'existence de la Prusse. Ce qui menaçait la monarchie prussienne, c'était la lutte intérieure des partis, et voilà pourquoi elle s'est tournée vers la politique extérieure et vers tous les confédérés qui lui pouvaient être de quelque secours.

Ici nous devons appeler l'attention sur un phénomène étrange qui apparaît de nos jours non-seulement en Prusse, mais encore dans tous les Etats régis par des constitutions analogues et qui a par conséquent sa raison commune dans cette situation constitutionnelle : les gouvernements ne peuvent cacher leurs misères intérieures, les vices qui les rongent au dedans, que par une politique extérieure brillante, par le prestige des victoires et l'éclat de la gloire. Un cas tout-à-fait semblable s'est présenté en France. Les d'Orléans visaient à assurer le repos de la France par une politique et un développement intérieurs basés sur les principes du mécanisme constitutionnel. Mais ils trouvèrent tout le contraire du repos, les luttes intestines, qui aboutirent enfin,

comme cela s'était vu souvent, à la révolution. Cette lutte intérieure, Napoléon ne l'a pas entièrement apaisée; tous les éléments en sont encore là, et un changement de circonstances peut à tout moment la faire éclater de nouveau. Napoléon n'a réussi qu'à comprimer d'une main puissante cette lutte intérieure, et la politique extérieure a été un de ses principaux moyens : il a tourné les yeux de la France du dedans vers le dehors, et les a éblouis par cette fascination qui les éblouit toujours, la gloire de la France. Aussi Napoléon peut-il se trouver à chaque instant dans la position de faire ce que M. Bismarck disait au ministre du Hanovre, et quand sa politique intérieure l'exigera, tous les alliés du monde lui seront bons pour éteindre l'incendie du dedans par des succès au dehors.

Nous ne devons donc pas, dans notre appréciation du conflit intérieur de la Prusse, nous arrêter à sa cause immédiate, la nouvelle organisation de l'armée. La cause réelle est beaucoup plus profonde.

En voyant les efforts des deux partis pour justifier leur conduite par les articles de la constitution, nous avons toujours été convaincu que ces efforts étaient vains et impossibles. Le conflit n'est pas venu de ce que l'un des deux partis a mal interprété un des paragraphes de la constitution, mais de ce qu'il y a dans la nature du constitutiona-

lisme[1] moderne des contradictions qui se heurteront nécessairement et toujours, comme deux machines à vapeur courant sur les mêmes rails en sens inverse. En Angleterre, les suites de ce constitutionalisme n'éclatent pas encore dans toute leur plénitude, parce que la grande hérésie politique de l'omnipotence de l'Etat ne s'y est pas encore beaucoup propagée, et parce que la liberté y est encore entendue surtout dans le sens de la liberté individuelle. Mais dans les autres Etats européens, ces conflits intérieurs doivent être d'autant plus permanents que les principes du constitutionalisme y sont plus développés, et que la tendance à faire de l'Etat une école d'expérimentation pour les nouveaux systèmes s'y généralise davantage. Selon la fiction du constitutionalisme, l'absolutisme de l'Etat est aux mains de trois agents coordonnés les uns aux autres. Cette seule notion révèle un système tout mécanique et qui ne répond point à la réalité des choses. Entre l'Etat réel et vivant et l'Etat fictif du doctrinarisme moderne, il y a la même différence qu'entre un homme vivant et un automate. Prétendre à fonder et à maintenir l'Etat réel par les

[1] On s'est habitué de nos jours à identifier l'idée d'une constitution libre, adaptée aux mœurs nationales, avec l'idée du constitutionalisme moderne. Rien n'est plus inexact. Quand nous combattons ce constitutionalisme, c'est presque autant dans l'intérêt de la liberté que dans celui de l'autorité.

procédés artificiels et les lois du constitutionalisme moderne, est une illusion égale à celle qui voudrait traiter l'organisme vivant de l'homme par les lois et les procédés de la mécanique. La machine du constitutionalisme se meut sans accident jusqu'à ce qu'une divergence d'opinions éclate entre ce triumvirat. On voit alors l'un des trois agents s'effacer plus ou moins, pendant que les deux autres, dont l'un représente le principe monarchique, et dont l'autre est censé, par la plus grande des illusions, représenter le peuple, restent debout en face l'un de l'autre sans lien qui les rapproche. Cette lutte entre l'autorité gouvernementale et la majorité d'une chambre est dans l'essence du constitutionalisme doctrinaire. Et de là vient que les mêmes phénomènes reparaissent partout; c'est toujours la même course dans le même cercle, et la course n'est pas longue ; quelques années suffisent pour montrer que le constitutionalisme est toujours le même. C'est d'abord une courte période de paix, puis une lutte entre le gouvernement et une majorité qui ne représente pas le peuple, mais un parti, et souvent un faible parti; puis « l'ère nouvelle, » c'est-à-dire le moment où le pouvoir cède à la majorité et se figure, avec une faiblesse de vue incroyable, que les hommages qu'il reçoit sont des signes de sa force; arrive ensuite, à un court intervalle, l'heure où le pouvoir comprend qu'il lui faut détruire le

règne de la majorité s'il veut continuer d'exister, puis enfin la crise suprême, qui ne trouve aucune solution dans les éléments constitutionnels, dans les principes intimes du constitutionalisme. On voit surgir alors soit un Napoléon qui comprime la révolution intérieure, soit un Bismarck qui étouffe momentanément toutes les contraditions au moyen d'un Schleswig-Holstein ou d'un Kœniggrætz.

Le constitutionalisme moderne, entendu selon les doctrines de l'Etat moderne, est un système plein de contradictions intrinsèques, et c'est une dangereuse illusion de croire que ces contradictions peuvent se concilier par l'interprétation de la lettre de la constitution. L'entière responsabilité de ces conflits ne pèse sur aucun individu en particulier. Dans un sens, la majorité de la chambre était dans son droit. Elle se tenait, en somme, sur le terrain de l'Etat moderne, quoique la conséquence de cette théorie, je veux dire la domination de la majorité, eût été pour la Prusse un malheur incalculable. D'un autre côté, M. Bismarck pouvait se justifier en disant qu'il représentait l'autorité et le principe monarchique : il l'a fait avec un courage et une habileté sans exemple, du moins a-t-il détourné de la Prusse, momentanément, les calamités que lui réservait la majorité de la chambre. Sans doute ce conflit avait été injustement provoqué, car ceux-là seuls qui se mettent au point de vue du principe

monarchique absolu et illimité peuvent accorder à un souverain le droit d'exiger d'un peuple des prestations en hommes et en argent telles que celles qui sont résultées de la nouvelle organisation militaire en Prusse. Aussi regrettons-nous que la lutte, légitime à bien des égards, du principe monarchique contre la domination des partis, n'ait pas été également légitime dans sa cause. Ce conflit intérieur nous paraît donc avoir été la cause véritable de la guerre, en même temps que nous y voyons un symptôme de cette maladie qui ronge tout le système gouvernemental des Etats européens appuyé sur de fausses doctrines.

V

LA PRÉTENDUE MISSION DE LA PRUSSE.

Quoique la situation intérieure de la Prusse fût la principale cause de la guerre, celle qui a donné le ton dans les cercles influents, il y a un troisième élément dont l'effet a été considérable : je veux parler de certaines théories qui se sont fait jour en Prusse et hors de Prusse, et que je résumerai par le mot de borussianisme. C'est le borussianisme qui depuis longtemps avait préparé la guerre contre l'Autriche et qui seul l'a rendue possible. Les embarras du dedans paralysaient la force de la Prusse; l'esprit borussien, qui s'est emparé de la guerre, a supprimé ces faiblesses intérieures et donné l'impulsion nécessaire à la guerre.

Expliquons-nous d'abord sur l'idée que nous attachons à ce mot de borussianisme. On se tromperait fort si l'on croyait qu'il exprime les sentiments qui ont animé les rois de Prusse et les différents personnages qui ont exercé une influence prépondérante sur les destinées de ce pays.

Le père du roi actuel, qui à son lit de mort recommandait surtout à ses enfants de rester étroitement unis à l'Autriche, après avoir été convaincu, par les plus terribles événements, de l'importance de cette alliance pour la Prusse et pour l'Autriche; son frère et le prédécesseur de son frère, qui renonça à la couronne impériale parce qu'il ne voulait pas la recevoir des mains de l'injustice, étaient certes bien étrangers à cet esprit. Nous croyons que le roi actuel lui-même, quoiqu'il en ait subi l'influence, ne laisse pas au fond de lui être antipathique.

Cette manière de voir était complètement étrangère à plusieurs hommes d'Etat prussiens du premier mérite et du plus noble caractère, aux plus fidèles serviteurs de leurs rois. Frédéric-le-Grand lui-même, quoique ses tendances eussent la même source que le borussianisme, n'était pas pleinement ce que nous désignons par ce mot. Le borussianisme est une théorie qui ne s'est développée que lentement et dont la notion ne s'est éclaircie que peu à peu. Il est plutôt né de l'école que de la pratique, et

ce n'est proprement que de nos jours qu'il est venu à sa complète maturité.

Par borussianisme nous entendons une idée fixe sur la vocation de la Prusse, le pressentiment obscur d'une mission universelle imposée à ce pays, joint à la conviction que cette tâche est d'une nécessité absolue, qu'elle s'accomplira avec la même nécessité que le roc détaché de sa masse roule dans la vallée, et par conséquent qu'il ne saurait être permis de s'opposer à cette mission au nom du droit et de l'histoire. Chez les partisans du borussianisme, cette mission prime tout le reste, elle est supérieure à tous les droits; tout ce qui la contrarie est une injustice. Elle s'accomplit avec une nécessité intrinsèque absolue. Quant à l'objet même de cette tâche, chacun le détermine suivant sa position. Le ministre enthousiaste songe à la prédominance de l'absolutisme royal; le soldat, à la situation militaire de la Prusse; le bureaucrate, à la glorification de la bureaucratie prussienne; le prédicant, à la diffusion du protestantisme sous l'égide de la royauté prussienne; l'homme du progrès, à la victoire de son parti par l'épée de la Prusse, à condition toutefois que cette épée ne sera tirée que pour réaliser ses fins. Mais tous, si diverses que soient leurs opinions, aboutissent à l'idée fixe d'une vocation de la Prusse qui s'accomplira infailliblement et qui a plus de droit que toute autre de s'accomplir.

Le borussianisme n'est donc autre chose que le doctrinarisme élevé à sa plus haute puissance ; c'est un système abstrait, et partant une création arbitraire de l'imagination : c'est dire assez que les écoles et les loges sont le terrain où il germe de préférence.

Et afin qu'on ne me soupçonne point, dans cette peinture du borussianisme, d'être moi-même le jouet d'une idée fixe et d'un spectre trompeur, je vais laisser à quelques-uns de ses adeptes le soin de le caractériser.

Voici comment M. Droysen s'explique sur la mission de la Prusse :

« L'histoire quatre fois séculaire de cet Etat révèle une continuité d'accroissement, une netteté de vues, un caractère historique qu'on ne rencontre que dans la formation des Etats doués de la plus forte vitalité, avantages qui trouvent leur expression plutôt que leur explication dans le bonheur et l'habileté de souverains distingués. Ce qui a fondé cet Etat, ce qui le soutient, c'est, si j'ose le dire, une nécessité historique. » La pensée dominante de M. Droysen est dans ces dernières paroles, bien qu'il hésite lui-même à les prononcer. De quel vertige doctrinal ne faut-il pas être frappé pour donner le nom de nécessités historiques à des faits arbitraires qui s'harmonisent avec nos vues subjectives ! C'est supprimer dans l'appréciation des faits toute

espèce de critérium puisé dans la justice et dans la morale. Tout devient alors historiquement nécessaire, et par conséquent juste et moral. Les conséquences de ces idées continuent à se dérouler dans les phrases suivantes :

« La Prusse, ajoute M. Droysen, ne comprend que des parcelles du territoire et de la population d'Allemagne; or la nature et la durée de cet Etat demandent que sa mission s'applique à la masse, dont il n'a cessé de s'incorporer de nouvelles portions. C'est cette vocation qui fait sa justification et sa force. Il cesserait nécessairement d'exister s'il la pouvait perdre de vue [1]. » Ces lignes sont le meilleur commentaire des derniers événements; c'est par ce principe de M. Droysen qu'on essaie de les justifier en public.

Cette notion du borussianisme est expliquée dans le même sens par un autre témoin compétent et nullement suspect, M. Hæusser, professeur connu de Heidelberg : « La légitimité, dit-il, disons mieux, la nécessité d'un Etat comme la Prusse vient de la situation des choses. La vie nationale était tourmentée d'un besoin qui demandait satisfaction. L'empire, dans l'anarchie irrémédiable où il était réduit, réclamait, pour que la nation ne succombât point, des transformations politiques basées sur

[1] *Histoire de la politique prussienne,* par J.-G. Droysen. Berlin, 1855, 1re partie, p. 4 (en allemand).

l'autorité du souverain et sur le protestantisme [1]. » Nous ne dirons rien de cette conclusion manifestement sophistique. M. Hæusser oublie que ce furent précisément ces transformations politiques qui, en refusant de se rattacher à l'empire allemand pour le consolider et en voulant être indépendantes, ont été la cause de « cette anarchie irrémédiable; » c'est donc une prodigieuse bévue que d'en attribuer la responsabilité au gouvernement de l'empire, au lieu de la rejeter sur les princes de l'empire qui ruinaient l'empire. MM. Droysen et Hæusser (c'est la seule remarque que nous ferons ici) confirment parfaitement ce que nous avons dit du borussianisme. Ces messieurs adoptent une idée, une chimère qui leur sourit; cette chimère devient un principe absolu, une idole qu'ils adorent, ou plutôt dans laquelle ils s'adorent eux-mêmes; et ce fantôme doctrinaire devient alors l'idéal de la justice, une nécessité absolue devant laquelle il faut que tout fléchisse, droit, morale, histoire. L'Allemagne est par excellence le climat de ces dangereuses rêveries. Cependant il est aisé de voir que cette tendance d'esprit n'est pas locale. Il peut surgir en d'autres pays des systèmes analogues sous des noms différents. Tous ces systèmes s'accordent en ce point, que leurs intérêts sont les seuls légitimes et

[1] *Annales prussiennes*, livraison d'avril 1862 (en allemand).

qu'il faut les appuyer par tous les moyens possibles, sans tenir compte ni de Dieu, ni du droit, ni de l'histoire.

Ce système ruineux, tel qu'il s'est développé en Allemagne à propos de la mission de la Prusse, travaillait depuis longtemps à la perte de l'Autriche. D'après ce système, on comprend qu'il n'y ait plus de place en Allemagne pour l'Autriche; car l'Autriche serait un obstacle à cette mission de la Prusse qui doit fatalement s'accomplir. Il en est de même, pour parler le langage de M. Droysen, de « l'incorporation d'autres parties » à la Prusse, et cela au préjudice d'autres Etats allemands : c'est là encore une nécessité naturelle, de même qu'il est naturel aux astres de se mouvoir dans leurs orbites. C'est 1848 qui vit pour la première fois le borussianisme apparaître avec son système d'incorporation fondée sur la nature des choses. C'était en général une année d'incorporation, non pas, il est vrai, pour la royauté prussienne, mais pour la révolution, qui alors entendait tout autrement l'incorporation et la nature des choses, quoiqu'elle eût aussi raison dans son sens que M. Droysen dans le sien. Qu'ou me permette de raconter brièvement un souvenir personnel de ma première rencontre avec la théorie de l'annexion; il intéresse tout le monde. J'étais curé dans une paroisse de mon pays, à Hopsen, en Westphalie. La confiance des habitants

de cette contrée me força, contrairement à tous mes goûts, d'accepter un mandat au parlement de Francfort. Le district électoral où je me trouvais comprenait entre autres le comté de Tecklenbourg, ancienne province de la Prusse, et protestante. Dans une réunion des électeurs tenue à Tecklenbourg, on s'occupa surtout du rôle que les députés devraient remplir à Francfort dans le débat sur la constitution allemande. Un des assistants, homme d'ailleurs éminemment respectable, émit cet avis que la principale mission du parlement était d'étendre jusqu'au Mein les frontières de la Prusse, et de constituer ainsi au nord de l'Allemagne une royauté qui serait placée sous la couronne de la Prusse; que mon devoir de député était de concourir à ce dessein. Ce fut la première fois que j'entendis émettre l'idée que nous avons vu se réaliser vingt années plus tard. Je fus étrangement surpris, dans un temps où tous les droits étaient ébranlés, d'entendre une telle bouche préconiser comme un moyen de salut une nouvelle et si colossale violation du droit, et je repoussai énergiquement le conseil de concourir à un dessein qui était le déchirement de l'Allemagne. Je ne me figurais guère alors que je serais témoin plus tard, comme évêque de Mayence, de la réalisation de ce plan et de l'extension des frontières prussiennes jusqu'au Mein. Combien de fois j'ai pensé depuis à ce monsieur de

Tecklenbourg, dont les paroles sont devenues pour moi une preuve que ce qui est arrivé de nos jours était depuis longtemps préparé. Je suis certain maintenant que cet homme n'énonçait pas une opinion personnelle, mais qu'il s'était approprié la pensée d'une société secrète où domine ce que nous appelons le borussianisme. Cette idée d'une mission indéfinie de la Prusse, voilà ce qui a préparé la guerre; elle est devenue dans le cours de la lutte une puissance formidable, et c'est elle qui l'a dirigée. Après les grandes victoires de la Prusse, elle a tout entraîné à sa suite, même les classes qui s'étaient constamment dévouées à la défense du droit; c'est elle enfin qui a dicté les conditions de la paix, et qui en ce moment règne en Prusse presque sans contradiction.

A quels dangers une pareille théorie n'expose-t-elle pas la paix de l'Europe, et la Prusse surtout! Elle est, par sa nature même, une agression contre tout ce qui existe, une sorte de déclaration de guerre à tout ce qui contrarie cette nécessaire mission. Et cette déclaration de guerre est d'autant plus dangereuse que l'objet de la mission est entièrement arbitraire. Le droit que s'arrogent MM. Droysen et Hæusser d'inventer à plaisir une théorie sur la vocation de la Prusse, d'autres l'ont également; le droit qu'ils s'attribuent de réaliser, par des annexions fondées sur la nature des choses,

leur théorie nécessaire, d'autres l'ont aussi pour leurs doctrines. Où seront les bornes d'un pareil arbitraire? Avec de tels principes, il n'y a plus de sécurité pour aucun droit, pour aucun Etat. Pourquoi cette théorie basée sur la fatalité des choses s'arrêterait-elle au Mein, au Danube, etc.?

Ces idées recèlent un danger immense pour la Prusse. Jusqu'ici, sans doute, on n'avait pas encore essayé de la sorte de faire passer les idées fantaisistes d'un parti pour une nécessité historique appuyée du droit d'annexion absolu, et de sanctionner ainsi toute espèce d'infraction au droit; cependant cette doctrine trouve beaucoup d'écho dans d'autres pays. La Prusse n'est pas seule dans le monde à avoir son histoire; il y a aussi d'autres peuples qui ont la conscience d'eux-mêmes et dont l'histoire est plus ancienne. Qui les empêchera d'imaginer sous un autre nom une théorie semblable? S'il ne s'agit que d'imposer à un peuple, sans souci du droit et de l'histoire, une mission cosmopolite fondée sur la nature des choses, avec un droit absolu d'annexion, la France ne manquera pas de fournir bientôt des Droysen et des Hæusser qui trouveront le même écho dans la vanité française. Qui sait quelle vocation la Russie, les Etats du nord de l'Amérique s'attribueront un jour?

Tout faux principe qu'on exploite à son profit finit tôt ou tard par se retourner contre son auteur.

Il faut être bien aveugle pour ne pas comprendre le danger que ces théories peuvent susciter à la Prusse dans un autre ordre de choses. C'est une vraie folie de croire que l'univers entier restera indifférent devant ce spectre doctrinaire d'une mission cosmopolite, et qu'il se laissera annexer sans résistance. Plus nous voulons sincèrement le bien de la Prusse, plus nous sommes enclin à reconnaître que de pareilles idées ne peuvent conduire qu'à la ruine.

VI

LA FIN SANCTIFIE LES MOYENS.

Nous avons examiné les causes de la guerre ; il nous reste à étudier par quels moyens elle a été faite. Nous n'oublions point ici dans quelle mesure la valeur de l'armée prussienne, l'habileté des chefs, la perfection des armes, et, ce qui importe surtout à nos yeux, le sentiment énergique du devoir qui animait la plupart des soldats de l'armée prussienne, y ont coopéré. Mais plus nous sommes disposé à reconnaître pleinement et partout les aptitudes du gouvernement prussien, l'excellence de sa constitution militaire, plus nous sommes affligé de découvrir des éléments d'une tout autre nature. Seule, la bravoure de l'armée n'explique pas le succès si prodigieusement rapide de cette guerre; la

gloire de l'armée prussienne a été, sans qu'il y eût de sa faute, ternie par d'autres moyens employés pour assurer cette victoire; elle l'a été surtout par les confédérés qu'on n'a pas rougi de s'allier.

Si les nécessités fondées sur la nature sont légitimes, toutes les conditions, tous les moyens nécessaires pour les réaliser le sont également. Un théoricien, un doctrinaire qui croit que les fantômes de son imagination sont basés sur une nécessité de nature doit tenir pour licites tous les moyens qui conduisent à son but nécessaire. Si l'annexion fondée sur la nature des choses est dans la mission de la Prusse, tout moyen lui sera bon qui pourra l'aider à accomplir cette annexion. Cette théorie, si radicalement absurde qu'elle soit, n'en existe pas moins; elle est répandue au loin, quoique la notion en soit plus ou moins confuse. Elle seule explique ce qui s'est passé sous nos yeux, et comment il a été possible que la Prusse ait profité des embarras extrêmes que la politique habile de Napoléon avait suscités à l'Autriche en Italie, pour accabler, de concert avec la révolution italienne et hongroise, cet ancien confédéré allemand. Voilà pourtant ce qui est arrivé.

Combien la position était différente il y a un demi-siècle à peine! Si les trois princes unis à cette époque abaissent du sein de l'éternité leurs regards sur nous, que doivent-ils penser de ces nouvelles alliances de la Prusse? Le roi de Prusse était alors

un des membres influents de la Sainte-Alliance, qui était certainement tout le contraire de l'alliance dans laquelle nous venons de voir combattre la vaillante armée prussienne. C'est sous les yeux de ces trois princes que fut livré, près de Leipsig, le combat des nations, où les peuples de l'Europe luttèrent contre Napoléon; c'est avec les torrents de sang qui coulèrent alors pour abattre la domination de Napoléon, que fut cimentée cette alliance. Napoléon aussi remplissait une mision; lui aussi voulait être l'exécuteur des suprêmes desseins de la Providence.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Napoléon est convaincu, toutes ses déclarations l'attestent, que sa mission est fondée sur une nécessité de nature. Il a répété à diverses reprises qu'un des moyens de la remplir était d'abolir tout ce que les vainqueurs de son oncle avaient édifié. Mais il a été assez prudent pour appliquer aussi à la haute diplomatie cette doctrine qu'il est facile de dissoudre une alliance en gagnant un à un les membres qui la composent. Dans les dix dernières années, c'est

l'Autriche, l'un des membres de cette alliance de Leipsig cimentée par le sang, qui a été prise à partie. Pendant cette période, Napoléon a nui à l'Autriche par toutes les ressources d'une diplomatie fertile en expédients. Les obstacles qui rendaient presque impossible à l'Autriche l'arrangement de ses affaires intérieures, à cause de l'état de la Hongrie, de même que toute la lutte de l'Italie contre l'Autriche, sont en grande partie son ouvrage, ou du moins, c'est par lui seul qu'ils ont été possibles. Une fois l'Autriche attaquée par la Révolution entière, profondément affaiblie et paralysée, la Prusse, appuyée par le neveu du vieil oncle qui avait été battu à Leipsig par le roi de Prusse uni à l'Autriche, aidée par la révolution italienne et même par la révolution hongroise, la Prusse n'a pas hésité à profiter de cet embarras pour chasser l'Autriche de l'Allemagne, pour déchirer l'Allemagne elle-même et accomplir ainsi sa prétendue mission.

Attaquée d'une part par la révolution italienne, de l'autre par les armées prussiennes, menacée enfin d'une révolution fomentée en Hongrie par la Prusse, à l'arrière plan et au sommet Napoléon, qui voulaient briser ce dernier membre de l'alliance de Leipsig, l'Autriche, si profondément affaiblie au dedans, devait nécessairement succomber.

Là est la cause de notre douleur. Nous sommes tenté de nous voiler la face et de pleurer sur notre

patrie allemande. Ce n'est point en haine de la Prusse, c'est parce que nous l'aimons sincèrement, que nous ne pourrons jamais nous consoler qu'elle ait profité des complications extrêmes où la révolution avait précipité l'Autriche, pour s'unir à la révolution et s'enrichir aux dépens de l'Autriche. Cet aveu nous est pénible ; mais convaincu que nous sommes pleinement dans la vérité, nous devons et voulons la dire, car la vérité seule affranchit. Allemands, notre histoire nationale offre à nos regrets bien des événements déplorables ; mais nous ignorons s'il en est un seul qui soit comparable à celui-ci. Un peuple comme le peuple prussien, une armée comme l'armée prussienne, alliés à Victor-Emmanuel, à Garibaldi, à Klapka, dans un combat contre l'Autriche !

C'est là un des tristes effets de ce malheureux système qui enlève à la haute politique son véritable fondement. Si l'on applique aux relations des peuples et des gouvernements une mesure exceptionnelle, comme s'il y avait ici d'autres lois que celles de la morale et du droit ordinaire ; si l'on s'abandonne à cette illusion que ce qui est mauvais, injuste et répréhensible dans la vie privée est bon, juste, nécessaire même dans la haute politique ; si, en un mot, on fait abstraction de la loi divine et qu'on invoque pour ces hautes questions d'autres commandements placés dans une sphère supérieure,

de pareilles difficultés se reproduiront nécessairement. La politique sera livrée à la sagesse humaine, à l'arbitraire; elle deviendra une politique d'intérêt, une politique d'intrigues, une politique qui n'aura d'autre loi que l'égoïsme. Cette politique choisira à son gré les buts qu'elle voudra atteindre, des fins contraires à la volonté divine, et elle les poursuivra par toutes les voies, suivant ce principe : La fin sanctifie les moyens. Le monde se trompe grossièrement quand il impute cette maxime aux jésuites, comme si cette accusation injuste prouvait que lui-même n'a jamais favorisé ce principe. Ce principe n'appartient pas à une condition, à une classe d'hommes particulière; né de la corruption de notre nature, il se révèle partout et en tout homme qui ne se soumet pas sans réserve à la loi morale. Il règne notamment d'une manière illimitée dans ce droit international qui a rompu avec la religion. Les relations des peuples reposent essentiellement sur les mêmes bases que les relations des hommes entre eux, sur l'application et la reconnaissance réciproques des lois morales que Dieu nous a imposées, sur les égards mutuels, sur ce principe que nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. Toutes ces lois qui président aux mutuelles relations des hommes et des peuples, et que Dieu a gravées dans notre conscience, trouvent leur explication la plus haute et

la plus sublime dans le christianisme. Le plus haut idéal du droit des peuples serait la réalisation des lois chrétiennes dans les rapports des peuples entre eux. Le plus parfait idéal de la diplomatie et de la politique serait la diplomatie et la politique conformes aux principes du christianisme. Il n'existe point pour les relations des peuples entre eux de sagesse supérieure à celle que le plus simple chrétien observe dans sa vie privée. On a cru élever la haute politique en la séparant de sa véritable base, la loi morale, et on l'a incroyablement ravalée. La haute politique, considérée dans ses points de vue et dans ses motifs, est véritablement bien basse. Après avoir abandonné les éternels principes de la morale et des commandements de Dieu, on leur a substitué, depuis les derniers siècles, une forme inerte empruntée à la balance où se pèsent les marchandises, et qu'on a nommée le système de l'équilibre. Après avoir déserté les lois éternelles de la morale et de la religion, on a demandé à la boutique du marchand la règle des relations internationales, et l'on a cru avoir trouvé pour ces régions supérieures une règle supérieure aussi. Malheureusement, les formes creuses de cette théorie de l'équilibre cachent le plus grossier égoïsme international; la diplomatie est devenue désormais l'art de dissimuler la cupidité et la jalousie des nations sous ses formes aplaties, et de dresser tous les piéges nécessaires au triomphe de

cet égoïsme. Cette séparation du droit des peuples d'avec la loi de Dieu, cette fiction qui tend à faire croire que le but et les moyens de la haute politique sont dans un horizon supérieur à ceux de la morale et de la justice vulgaires, sont un immense péril pour la paix du monde. Celui qui ne veut point de la révolution dans la politique inférieure ne doit point en vouloir dans la haute politique. Un droit des peuples sans droit de Dieu, c'est la guerre en permanence ou un simple armistice, prélude de la guerre de tous contre tous. Dans son principe, c'est la guerre, parce qu'il ne renferme aucun germe dont le développement puisse fonder la paix parmi les peuples.

Une autre conséquence inévitable de cette théorie c'est de conduire à la glorification absolue du succès, qui prend une extension si prodigieuse. L'injustice en grand n'est pas moins injustice que l'injustice en petit; la grandeur du succès n'éclipse point la grandeur de l'iniquité. C'est tout le contraire : le pauvre qui vole un morceau de pain est beaucoup moins punissable que le riche qui s'est fait par sa déloyauté une fortune immense. Notre sentiment moral est vivement blessé de voir que c'est le succès qui maintenant décide de tout dans la haute politique, si injuste que soit le but, si condamnables que soient les moyens. Quel désarroi des intelligences et des consciences! Dans l'individu, le mal

consiste essentiellement à choisir un but et des moyens réprouvés par Dieu et par ses commandements, par la loi morale. Ainsi et pour les mêmes motifs, c'est un mal essentiel dans la vie des peuples quand les peuples poursuivent leurs buts et choisissent les moyens de les atteindre en dehors de Dieu et de sa loi, en dehors des mœurs et de la morale. C'est la révolution dans la haute politique, c'est la « politique des intérêts, » au lieu de la politique fondée sur la vérité et la justice. Aussi déplorons-nous amèrement que la religion soit rendue solidaire et complice de cette politique séparée de Dieu et de sa loi : au lieu de fortifier la religion elle l'affaiblit. On a été bien mal inspiré lorsque, dans ces derniers siècles, on a suggéré à la religion et à ses ministres de donner une sorte de consécration religieuse à toutes les violences de la politique. Pour combien de victoires, depuis les guerres injustes de Louis XIV jusqu'à celles de Napoléon, n'a-t-on pas chanté des *Te Deum* qui n'allaient nullement à la gloire de Dieu, mais que Dieu maudissait du haut du ciel! Quelle horreur un Dieu qui est la vérité et la justice même ne doit-il pas avoir pour ces tentatives qui visent à le rendre complice de méfaits contraires à sa loi éternelle, à ses commandements, à sa divine volonté! Plus la religion est élevée, plus elle peut être utile au monde et aux gouvernements. L'Etat, dans son propre intérêt, ne

devrait pas susciter à la religion de pareilles tentations. Ces prières publiques, ces fêtes religieuses d'actions de grâces et d'allégresse, ces serments sans cesse renouvelés ne viennent point d'une bonne source.

VII

CONSÉQUENCES ET DANGERS.

Nous avons considéré les causes de la guerre ; il nous reste à envisager ses conséquences, la situation où elle nous a placés et les dangers qu'elle fait peser sur nous. Nous les avons déjà étudiés en partie, mais nous devons les concentrer dans un tableau unique afin qu'on puisse se bien rendre compte des nécessités de l'avenir.

La première conséquence de la guerre a été la rupture de l'alliance créée par la bataille des nations, à Leipsig, et par les guerres d'affranchissement contre Napoléon et les idées napoléoniennes. Justement décriée pour ses actes postérieurs, la Sainte-Alliance était dans son origine un lien sublime, issu de l'esprit des guerres d'affranchissement. Les

guerres de délivrance étaient la lutte du génie populaire allemand et chrétien contre une gallomanie tyrannique et impie; c'étaient des guerres de liberté dans le sens le plus noble et le plus sublime du mot. Tel est l'esprit qui avait combattu sur les champs de bataille et qui dans le principe animait la Sainte-Alliance. Cet esprit avait trouvé sa plus haute expression dans le célèbre document qui lui servait de base. Ce document reste mémorable tant par les grandes idées qu'il contient que par l'inutilité complète de ses résultats. Il était dicté par le même esprit dont étaient animés les peuples qui versaient leur sang sur les champs de bataille pour leurs plus chers intérêts. Les princes eux-mêmes en étaient si profondément pénétrés qu'ils lui avaient donné une expression dans ce document. Malheureusement, ces idées-là étaient plus grandes que les princes qui les avaient formulées, beaucoup plus grandes surtout que les ministres de ces princes. Que serait devenue l'Allemagne si les idées de la Sainte-Alliance par laquelle les souverains promettaient à la face du monde de prendre le christianisme pour point de départ de tous les actes de leurs gouvernements, de régner de telle sorte que leur peuple « n'eût pas proprement d'autre maître que celui à qui seul appartient toute puissance, Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut et la Parole de vie, » et d'interprèter dans ce sens la liberté de

leurs peuples, que serait devenue l'Allemagne si les gouvernements s'étaient toujours inspirés de ces principes et les avaient pris pour règle de conduite ? C'est précisément le contraire qui est arrivé, et rien n'a été tenu de cette promesse.

De même que l'ancien régime, c'est-à-dire la monarchie européenne avant la révolution, n'avait été que le règne des principes de la révolution dans la monarchie, le régime moderne n'a été qu'un écho affaibli de l'ancien régime. Si les souverains, par la Sainte-Alliance, avaient promis à leurs peuples de gouverner, non selon les principes du christianisme, mais selon les maximes de l'Encyclopédie, ils auraient parfaitement tenu parole. Cette réflexion est encore plus applicable aux autres gouvernements de l'Allemagne. Les principes de l'Encyclopédie affublés d'un costume monarchique, environnés de tout l'appareil gouvernemental, aidés par les petits moyens de la police officielle, avec un point de vue qui s'élevait à peine au-dessus d'un intérêt de famille, tel est à peu près le cercle où se mouvaient alors les gouvernements. Cependant, par cela même qu'elle représentait l'union des peuples contre le napoléonisme, la Sainte-Alliance n'en avait pas moins une grande importance. Cette alliance est maintenant rompue, et c'est là une des conséquences de la guerre et un danger pour l'avenir.

Une seconde conséquence de la guerre a été de

détruire cette conviction si éminemment salutaire qu'une guerre intérieure était impossible en Allemagne. Cette conviction était également une suite des guerres d'affranchissement. Elle s'affermissait d'année en année, et déjà elle était si bien enracinée dans le cœur du peuple allemand et dans toutes les classes, qu'une guerre en Allemagne, entre peuples allemands, passait presque généralement pour une impossibilité. La guerre était sur le point d'éclater qu'on la croyait impossible. D'une extrémité à l'autre de l'Allemagne on entendait répéter : la guerre, au point où en sont les choses, est inévitable, et pourtant il est impossible qu'elle éclate. Plusieurs officiers doutaient encore en partant que des Allemands pussent se battre contre des Allemands, et ils comptaient que la guerre serait éliminée par quelque événement imprévu.

Cette conviction était un de nos grands avantages nationaux. Les guerres fratricides livrées autrefois sur le sol allemand sont à coup sûr ce que nous avons de plus déplorable dans notre histoire. Tant qu'elles restent possibles, des maux incalculables peuvent fondre à tout instant sur notre patrie. Cette conviction semblait avoir pour jamais détourné tous les dangers qui, après trois siècles, ont éclaté parmi nous.

Cette conviction a disparu ; elle a été radicalement extirpée du sol arrosé à Leipsig par le sang com-

mun. Nous avons vu de nouveau que des armées allemandes pouvaient se ruer les unes sur les autres, et que leurs combats sont plus terribles que tous les autres combats, parce que le peuple allemand est le plus vaillant des peuples. Les batailles les plus sanglantes et les plus acharnées du temps présent ont de nouveau été livrées par des Allemands contre des Allemands sur le sol d'Allemagne; et leurs effets ont été si terribles, elles ont si bien préparé les esprits à de nouvelles luttes fratricides, que c'est à peine si l'on entend encore l'expression de la douleur et de l'indignation sur cette guerre entre frères. C'est là une autre conséquence de la guerre et un nouveau péril pour l'avenir. C'est un vrai brandon de discorde agité sur l'Allemagne.

Une troisième conséquence de la guerre, c'est qu'il y a maintenant, en face de l'étranger, six parties allemandes qui n'ont d'autre lien que celui du droit des gens. Les ambassadeurs de Russie, de France, d'Angleterre, etc., ont maintenant dans les cours de Carlsruhe, Darmstadt, Stuttgart, Munich, Berlin, Vienne, le même rang que les ambassadeurs des cours allemandes : cette pensée est si offensante pour le sentiment national qu'elle est à peine supportable. Le but de la Sainte-Alliance était, selon sa déclaration formelle, de faire une seule famille de plusieurs peuples : c'était une illusion. Aujourd'hui, c'est le contraire qui se vérifie en Alle-

magne; les membres d'une même famille sont séparés les uns des autres comme des peuples étrangers. L'antique et sainte alliance qui les unissait n'existe plus. Dans les douze siècles de notre histoire allemande il n'y a eu qu'une seule période où ce lien ait été rompu, et où l'on ait vu aussi les diverses portions de ce peuple placées vis-à-vis l'une de l'autre comme des étrangères : c'était pendant l'alliance du Rhin protégée par Napoléon Ier. Les guerres d'affranchissement avaient supprimé cette division : la dernière guerre a ressuscité cet ouvrage du premier Napoléon sous le patronage du second.

Les dangers qui se cachent sous cette situation sont manifestes. L'ère de l'alliance du Rhin fut pour l'Allemagne une ère de honte et d'humiliation profondes. L'intervention de puissances étrangères dans les affaires intérieures du peuple allemand, cause, depuis des siècles, de tant de malheurs parmi nous, est arrivée de nos jours à son point culminant. Le grand peuple d'Allemagne avait perdu tous ses droits d'autonomie, il avait subi la volonté de Napoléon et des puissances étrangères. Les princes allemands étaient devenus de simples fonctionnaires, et le sentiment moral s'était tellement émoussé dans une portion notable du peuple, qu'on sentait à peine cette ignominie. Je ne dis point que nous marchions vers un état semblable, je dis seulement que les conséquences de la dernière guerre

exposent l'Allemagne à d'incommensurables dangers. Que de maux n'a déjà pas produits l'immixtion des cours étrangères dans les affaires d'Allemagne, et combien n'est-il pas à craindre que les cours allemandes ne redeviennent, pour la perte de l'Allemagne, le théâtre de toutes les intrigues imaginables! La confiance des princes allemands doit être complètement éteinte après les événements de la dernière guerre. Combien ils doivent être enclins à soupçonner qu'à la première occasion ils subiront le même sort que les autres princes! Quel vaste champ ouvert à toutes les puissances étrangères pour reprendre cette politique des derniers siècles qui nous a si radicalement empoisonnés!

Cependant, si nous n'avons plus de lien fondé sur le droit des gens, les peuples de l'Allemagne n'ont pas encore perdu la conscience qu'ils sont membres d'une grande nation : lien puissant et qui diminue le danger. Au temps de la domination française, une grande partie des peuples allemands qui habitent sur la rive gauche du Rhin avaient singulièrement perdu de leur sympathie pour l'Allemagne. Aujourd'hui, sans doute, il n'en est pas ainsi; mais on ne peut se défendre des plus vives anxiétés sur ce qui arriverait de nouveau si nous étions à la veille d'événements malheureux, d'une période d'embarras intérieurs, peut-être de nouvelles guerres. Quelque terrible que soit cette pensée, nous ne pou-

vons nous empêcher de craindre que, dans ces circonstances, ces parties détachées d'un même peuple n'en vinssent à s'entre-déchirer de nouveau comme aux époques les plus lugubres de l'histoire d'Allemagne. Dieu préserve notre pauvre Allemagne de pareilles calamités! Mais les frontières qu'on trace maintenant à travers l'Allemagne pronostiquent des temps orageux.

La guerre a eu pour quatrième conséquence d'altérer les vrais principes sur lesquels repose le bien des Etats : elle les a dissous et pulvérisés. Nous avons déjà signalé ce résultat de la guerre dans nos chapitres précédents; nous ne répéterons poiut ce qui a été dit. Des relations durables ne s'établissent que sur des principes vrais. La justice, disaient nos ancêtres, est le fondement des Etats et des peuples. La théorie de l'intérêt, aidée de la violation de la justice, la théorie du succès adoptée comme mesure de ce qui est légitime, sont des constructions assises sur le sable, elles seront emportées par le premier orage qui traversera le monde. La dernière guerre a été en Europe le triomphe de ces mauvaises théories sur les vrais principes de la justice. Il y a là un grave péril pour l'avenir. Plus ces funestes principes se propageront, et plus l'existence des Etats sera précaire.

Une autre conséquence qui se lie à celle-là, c'est l'ébranlement du droit historique. La dernière

guerre a derechef emporté une bonne partie de l'histoire, des anciennes traditions, de l'ancien ordre des choses légal de l'Allemagne. Nous devenons de plus en plus modernes, nous ressemblons de plus en plus à une table rase, à un vaste terrain nivelé et aplati, comme pour servir de théâtre à toutes les nouvelles expériences qui se pourront imaginer. Avec notre ancienne et vénérable histoire, nous sommes bientôt au même point que d'autres peuples qui n'ont point de passé historique. Depuis un siècle, l'Europe est traversée par un torrent qui menace d'emporter, avec leurs fondements, tous les souvenirs historiques, toute situation légitime. Ce torrent a commencé sa course dévastrice avec la révolution française, et la dernière guerre dérive complètement de ce torrent. Il se peut sans doute que le lit d'un fleuve empêche çà et là ses eaux de se répandre dans la plaine et de la féconder, mais il l'empêche aussi de déchaîner sur les campagnes ses flots destructeurs. Ainsi en est-il du peuple allemand : son histoire, ses droits historiques, ses institutions peuvent bien être un obstacle ; ils peuvent bien, quand ils ont dégénéré, paralyser d'excellentes choses ; mais il n'est pas moins vrai qu'ils dirigent et règlent les torrents qui traversent la vie moral d'un peuple : ils sont pour le peuple une providence qui le conduit par la main. Une nation qui a tourné le dos à son histoire, altéré des rela-

tions fondées sur un droit historique, se prépare de terribles tempêtes.

De là cette nouvelle conséquence de la guerre : l'ébranlement profond du principe monarchique. Nous avons toujours vu une aberration ineffable dans cette opinion des princes du commencement de ce siècle et de leurs conseillers, qu'il était loisible à une famille de souverains, dès qu'elle y trouvait quelque motif d'utilité, de rompre le lien historique qui la rattachait à son pays, et que ce lien pouvait au premier commandement se renouer avec d'autres princes. Ce comble de l'absurdité, cette notion si profondément altérée de la monarchie et de la puissance des princes, tel est le résultat que l'influence de l'absolutisme avait produit dans les cours. Les princes même les plus capables ont été dupes de cette extravagance. Un exemple frappant nous en a été rapporté autrefois par un témoin oculaire. Certaines contrées qui avaient appartenu à l'Autriche pendant fort longtemps ayant été cédées à un autre pays, quelques paysans entreprirent le long voyage de Vienne pour se plaindre qu'on eût brisé arbitrairement le lien qui de temps immémorial les rattachait à l'Autriche. Accueillis par l'empereur François avec cette affabilité qui le distinguait, ils reçurent pour toute consolation le conseil de reporter sur leur nouveau souverain les sentiments d'amour et de soumission qui les avaient animés

jusque-là pour l'ancienne maison impériale. Le vieil empereur n'avait oublié qu'une chose, c'était d'indiquer à ces bons paysans de la Forêt-Noire le moyen de transporter des sentiments qui se sont formés pendant une histoire de quatre siècles là où cette histoire manque absolument. Cette façon de comprendre les droits de la monarchie absolue, cette légitimité bâtarde avait prévalu dans toutes les cours de l'Europe. Droit absolu du souverain sur les sujets, obéissance absolue des sujets envers le souverain, c'est à ce seul point de vue qu'on envisageait les rapports d'une ancienne famille de souverains avec leur pays. Comme on peut vendre une pièce de terre, transmettre une somme d'argent, on peut de même, suivant cette théorie, changer et transférer à fantaisie les rapports entre le souverain et le peuple. Cette erreur radicale, depuis la sécularisation, a constamment dominé dans les cours.

On n'a pas vu l'immense différence qu'il y a, sous le rapport des relations, entre des peuples qu'aucun lien historique ne rattache à leurs nouveaux souverains, et des peuples qui ont partagé pendant des siècles les destinées d'une ancienne famille régnante. Ces liens historiques entre une famille de souverains et le peuple sont un des grands soutiens du principe monarchique. Plusieurs de ces liens ont été rompus par la dernière guerre.

L'affection mutuelle du prince et du peuple, née de ce passé historique, disparaît de plus en plus, et la monarchie, privée de ces relations immédiates et vivantes, ne reçoit plus, à la place des hommages qui partaient du fond du cœur, que les marques extérieures de respect prescrites par la constitution.

Cette rupture de l'ancienne union entre les vieilles races princières de l'Allemagne et leurs peuples sont donc un grand danger pour l'avenir du principe monarchique. Le lien qui rattachait à leurs pays les princes allemands qui ont été déposés était souvent beaucoup plus ancien que celui qui unit les rois de Prusse à leur pays. S'il a été permis de le rompre arbitrairement dans l'intérêt d'une soi-disant mission, d'une théorie d'utilité ou de convenance, il est fort à craindre qu'il ne vienne un temps où, sur le même sol, on prétendra que le lien qui rattache la monarchie prussienne à son peuple doit céder à la même théorie. Ce serait en tout cas parfaitement conforme à la logique des faits dont nous avons été témoins pendant la guerre.

Une nouvelle conséquence est le trouble des consciences et l'affaiblissement de la force du serment. En Allemagne, la conscience du peuple chrétien est encore pour l'autorité une forme immense et qu'on n'apprécie pas assez. L'Allemagne, quoique les idées les plus extrêmes de notre temps y soient

largement représentées, est peut-être le pays où ces idées sont le moins à craindre, par cette seule raison que le peuple, dans sa grande généralité, est encore un peuple consciencieux. On se trompe fort si l'on croit que la constitution militaire est la véritable barrière qui contient la révolution; cette barrière, c'est la conscience, ce sont les convictions et les sentiments religieux des masses. La constitution militaire de la Prusse, avec ses trois années de service, serait absolument impuissante devant la révolution si la Prusse tirait ses soldats d'un peuple sans conscience et accessible à toute séduction révolutionnaire. Un apprentissage militaire de trois ans ne suffit pas pour faire d'un homme imbu des principes du radicalisme un sujet dévoué à son roi, bien que ce soit là une opinion largement répandue. Le mur d'airain contre lequel échoue en Allemagne l'esprit révolutionnaire, c'est la conscience du peuple chrétien. La fidélité, la force de l'armée prussienne, ne dépend pas surtout de l'apprentissage des soldats; elle ne dépend pas de ce qu'ils apportent en arrivant, mais de ce qu'ils emportent de la maison paternelle. Ce sont des jeunes gens consciencieux, capables, qui, au lieu d'avoir été élevés à l'école des mauvais systèmes de notre siècle, ont été formés à l'école du christianisme, et qui reconnaissent comme un devoir envers Dieu d'être fidèles à leurs princes. Or, ces sentiments consciencieux du peuple chré-

tien ont été, dans tous les pays dont nous parlons, profondément altérés par ce qui vient de s'accomplir. Quel effet ces événements ne produiront-ils pas dans le cœur et dans les dispositions de ces jeunes hommes, obligés de changer tout-à-coup de sentiments, d'opinions, comme on change de souliers ou d'habits? Ce trouble des consciences est encore aggravé par la manière dont le serment est traité dans nos Etats modernes, où chaque pouvoir croit s'affermir en le faisant prêter. Qu'est-ce que le serment sans la conscience? Qu'est-ce que le serment sans Dieu et sans l'ordre divin? Le serment emprunte toute sa valeur de Dieu dont on invoque le témoignage; il n'a de vertu et d'importance que lorsqu'on jure ce que Dieu veut et confirme. Plus les choses se transforment en dehors de la loi divine, plus le serment perd de sa sainteté et de sa force intrinsèques pour devenir une forme vide et dangereuse. On ne doit point obliger quelqu'un de promettre à Dieu et au nom de Dieu par serment de faire quoi que ce soit, quand il doute si ce qu'il promet est conforme à l'ordre divin. Un serment imposé est le tombeau de la conscience et une sorte de parjure forcé.

Comme dernière conséquence fâcheuse de la guerre, je signalerai la défaite morale qui en est résultée pour le parti conservateur en Prusse. Ce mot de *conservateur* est amphibologique; il est

susceptible d'une bonne et d'une mauvaise acception, et en Prusse, notamment, le parti conservateur renferme plus d'un élément malsain. Il y a là en ce moment un parti conservateur éminemment chrétien, intelligent et capable, qui nous a toujours inspiré le plus grand respect. Ce parti, malheureusement, a essuyé près de Kœniggrætz une défaite égale à celle de l'Autriche; il a encensé le succès, il s'est incliné devant les faits accomplis; il a renié presque sans exception les principes qu'il défendait depuis de longues années. Il a fait précisément ce qu'il a reproché pendant un an à tous ses adversaires. C'est là une grande défaite morale, car un parti qui veut rester chrétien doit avoir en face de la puissance le courage de la vérité. L'hommage à la puissance uniquement en tant que puissance, la lâcheté en face du pouvoir, sont des choses étrangères au christianisme. Cette épreuve, le parti conservateur prussien n'a pas su la soutenir. Se relèvera-t-il de cet échec? Nous ne le savons pas, nous l'espérons. Nous lui souhaitons qu'il ne vienne jamais un temps où la révolution soit en mesure de lui reprocher publiquement cette abdication avec ce sarcasme et cette logique écrasante dont elle a le secret. En sacrifiant ses principes, en glorifiant les faits accomplis, le parti conservateur a mis aux mains de la révolution une arme meurtrière dont celle-ci saura faire usage en d'autres circonstances.

VIII

L'AVENIR.

Ces conséquences, ces dangers se réaliseront-ils? Nous l'ignorons. Il est possible que suivant ce proverbe : Qui sème du vent récoltera de la tempête, de terribles orages se préparent pour l'Allemagne et l'Europe; il est possible que nous marchions vers des événements qui agiteront le monde entier. Mais peut-être pouvons-nous encore les prévenir, et c'est le devoir de chacun de nous d'y travailler selon ses forces. Nous avons une confiance sans bornes dans l'amour avec lequel la divine Providence dirige les destinées des peuples, où à côté de sa justice éclate surtout sa miséricorde. Nous avons une confiance illimitée dans la divine vertu du christianisme, qui ne cesse de reconstruire, quand les

hommes les ont ébranlés ou détruits, les fondements moraux sur lesquels reposent les Etats. Nous avons une grande confiance dans la mission que Dieu a donnée au peuple allemand. Nous avons confiance dans l'aptitude des races qui composent l'Etat prussien. Nous nous souvenons ici de l'opinion d'un homme remarquable, devenu par l'influence de ses écrits le maître de plusieurs, et qui n'a point encore été remplacé. Feu Jarke, dans ses conversations familières, rattachait volontiers, à propos de la Prusse, toutes ses espérances et ses craintes aux deux couleurs de ce pays. La couleur noire était pour lui l'emblême de toutes les idées prussiennes qui lui semblaient funestes, et la couleur blanche le symbole de toutes les bonnes et vitales aspirations de la Prusse; et il énonçait chaleureusement cette conviction que dans la lutte ardente de ces deux principes contraires la couleur blanche finirait par triompher. Nous nous rattachons volontiers à cette espérance, car nous avons peu de goût pour les idées sinistres de ces hommes qui, dès qu'un fait injuste se produit, ne songent qu'à la vindicte divine. Si Dieu traitait les princes et les peuples selon sa justice, aucun prince ni aucun peuple ne pourrait subsister devant lui. Aussi, tout en condamnant la dernière guerre et tout en reconnaissant que ses conséquences recèlent de grands dangers pour l'avenir de l'Allemagne, nous trou-

vons qu'il y a là pour quiconque aime sa patrie d'autant plus de raisons de chercher par tous les moyens ce qui peut nous préserver de la ruine qui nous menace. C'est là désormais notre tâche.

Nous avons déjà exposé, dans nos deux chapitres d'introduction, le point de vue où nous entendions nous placer. Nous avons dit qu'il n'y avait ici-bas aucun acte humain qui fût mauvais absolument et sous tous les rapports; car si un acte est mauvais pour l'homme qui l'accomplit, il peut arriver cependant, par une permission de Dieu ou par une conduite de sa providence, qu'il ait de bons résultats, car souvent Dieu punit le mal par le mal, et fait jaillir une vie nouvelle de ce qui n'était que malheur et désastre. C'est sous la garantie de ce principe que nous allons rechercher les moyens de détourner de notre patrie les dangers qui la menacent. Nous ne pouvons point, on le comprend, faire intervenir ici des événements futurs et incertains, encore moins l'affreuse possibilité d'une nouvelle guerre fratricide. Sans doute, de nouvelles guerres, des révolutions, pourront renverser complètement ce qui a été fait l'année dernière et établir de tout autres relations. Mais de tels événements n'entrent point dans nos désirs et ils échappent à nos calculs. Nous préférons prendre pour point de départ des situations que nous n'avons point créées et que nous ne saurions changer, pour y chercher

ensuite et pour utiliser, avec tout l'amour que nous portons à notre patrie, les germes d'un développement heureux et prospère.

Si périlleuse en effet que soit notre situation présente, nous ne devons point méconnaître les graves inconvénients qu'offrait l'ordre de choses antérieur à la guerre, ni oublier que la situation présente renferme quantité de choses qui peuvent tourner au salut de l'Allemagne. Nous croyons que cette remarque s'applique aussi bien à l'Autriche qu'au reste de l'Allemagne.

C'est évidemment l'Autriche qui a le plus perdu. Elle a perdu tout ensemble et sa position en Italie et sa position en Allemagne, ce double héritage de l'ancien empire germanique. Et cependant cette perte, tout immense qu'elle soit, peut devenir pour l'Autriche le point de départ d'un renouvellement de forces à l'intérieur.

C'est précisément parce que la maison impériale d'Autriche est étrangère à la politique de la force qu'il s'était accumulé au dedans et au dehors des difficultés que le souverain le mieux intentionné ne pouvait plus guère surmonter. Loin d'être un blâme pour l'Autriche, ces difficultés lui font honneur. Si la Hongrie, au lieu d'un empereur d'Autriche, avait eu pour roi un Louis XIV, un Frédéric-le-Grand ou un Napoléon, depuis longtemps il n'y aurait plus vestige de cette ancienne constitution hongroise

qui cause aujourd'hui tant d'embarras à la maison impériale et qui est une arme pour la révolution hongroise. Toutes ces luttes constitutionnelles n'ont été possibles que parce que l'empereur d'Autriche a respecté la constitution et la liberté de la Hongrie. Sous les souverains français dont nous parlons, tous les territoires de l'empire d'Autriche seraient depuis longtemps partagés en départements uniformes, administrés par des préfets. A un prince qui respecte le droit et l'histoire il est extrêmement difficile, quand les droits historiques ne s'harmonisent plus qu'en partie avec les réalités présentes et sont même devenues un prétexte à des tendances hostiles, de trouver le vrai moyen de concilier sans violence le présent avec le passé. Avec de tels embarras, la révolution ou les princes absolutistes en ont bientôt fini : ils les balayent du sol impitoyablement. Les dominer est une tâche souverainement ardue pour un souverain qui respecte scrupuleusement les droits d'autrui. Cette susceptibilité délicate, cette conscience austère de la justice, ce respect des droits et des libertés de son peuple est indubitablement la raison qui rend si difficile à l'empereur d'Autriche le règlement de ses affaires intérieures. L'Autriche rencontrait encore plus de difficultés dans ses rapports avec la confédération germanique, dont l'origine même se rattachait à des vues peu élevées. La confédération, en effet, devait surtout sa

naissance aux intérêts de la politique étrangère, aux intérêts dynastiques de princes allemands. Il n'était guère question alors de satisfaire sérieusement à des besoins nationaux. On prétend que cette constitution était alors la seule qui fût possible; cela est vrai en ce sens seulement qu'on ne voulait pas ce qui était légitime. Si, après les guerres d'affranchissement, on eût donné à l'Allemagne une constitution vraiment en rapport avec ses besoins nationaux, l'esprit qui a suscité les guerres de délivrance aurait rendu impossible toute opposition des puissances étrangères. On ne l'a pas voulu, et cela pour des intérêts qui n'ont rien de commun avec les intérêts nationaux; et de là est née cette constitution fédérale qu'on vient de broyer si impitoyablement. Elle aussi était un obstacle pour la maison d'Autriche, si respectueuse des droits existants. Après que l'essai tenté par l'empereur actuel pour rendre la constitution fédérale plus conforme aux besoins nationaux eut échoué contre la résistance de la Prusse, la politique allemande de l'Autriche ne lui laissait guère d'autre ressource que de conserver la diète fédérale, et elle entrait ainsi dans une sorte d'opposition avec les besoins nationaux du peuple allemand, qui ne trouvaient plus dans la constitution fédérale une satisfaction suffisante. Sous ce double rapport, l'Autriche a du moins les mains libres. Elle est affranchie, quoique

au prix de grands sacrifices, de questions extérieures qui l'accablaient et paralysaient son action; elle est libre maintenant de régler ses affaires intérieures. Si elle y réussit, nous avons l'espoir que l'Autriche, avec les grandes ressources dont elle dispose, redeviendra bientôt assez forte pour reconquérir la position qui lui convient en Allemagne. Plus elle sera forte au dedans, plus ses affaires intérieures seront réorganisées avec vigueur et énergie, plus aussi le reste de l'Allemagne éprouvera l'irrésistible désir de nouer avec elle des rapports étroits. Nous ne saurions désirer que l'Autriche rétablisse par la guerre ses rapports avec l'Allemagne, mais nous croyons que le moyen efficace de recouvrer sa véritable position, est de travailler à sa régénération intérieure.

Le reste de l'Allemagne peut aussi, dans les circonstances présentes, réparer quantité de choses qui avaient disparu au milieu des difficultés antérieures, et donner ainsi une sorte de satisfaction au légitime sentiment national du peuple allemand. Nous sommes, quant à nous, toujours parti de cette conviction que la souveraineté des princes d'Allemagne, celle qui a créé l'alliance du Rhin et affermi la constitution fédérale, était aussi illégitime que la rupture du lien historique qui rattachait les princes allemands à leurs pays. Ici encore nous prenons pour guide l'idée selon laquelle la constitution de

l'Allemagne s'était développée dans le cours de l'histoire, et non la dernière forme qu'elle avait revêtue et que nous considérons comme tronquée. Le prince allemand qui aspirait à une puissance contraire à l'unité de l'Allemagne nous semble aussi révolutionnaire que le serait un prince qui violerait les droits légitimement acquis des princes allemands. Le système des petits Etats, tel qu'il avait prévalu en Allemagne, nous paraît contraire à la situation qui est due à l'Allemagne au milieu des autres nations, et nous croyons de plus qu'il offre au peuple allemand plus d'un inconvénient. Un des grands maux de la situation intérieure de plusieurs petits Etats d'Allemagne, c'est la prépondérance des partis et l'impuissance croissante du pouvoir en face de ces partis. Ce système fâcheux, qui n'a en vue que ses intérêts et ses tendances, est un mal intérieur qui existe plus ou moins dans tous les Etats modernes, mais il nous semble que c'est dans les petits Etats qu'il a eu les résultats les plus désastreux, et que le peuple et le gouvernement y ont moins de force pour résister que dans les grands Etats. Dans les petits Etats, les partis ont tout dominé, ils ont exercé sur le gouvernement et sur le peuple un véritable terrorisme. Cette influence est d'autant plus pernicieuse que le point de vue où se placent les chefs de partis est moins élevé. Combien n'a-t-on pas vu de petits personnages devenir les

hommes du peuple et dominer sur une partie de la foule! Il n'y a guère, croyons-nous, que les petits Etats où l'on ait vu de pareils conducteurs du peuple. Quant à se prendre d'un enthousiasme généreux pour la cause populaire, ces hommes-là n'y songent guère, ils ne connaissent que l'enthousiasme de l'esprit de parti, qui n'est au fond que l'intérêt personnel. Ils n'ont rien de commun avec ces hommes de la révolution française qui dans leur enfance avaient été imbus des idées chrétiennes et qui n'en avaient fait que plus tard une application hostile. Ces hommes avaient encore la passion de l'idéal. Rien de tout cela n'existe plus dans les chefs de parti dont nous parlons. La plupart n'ont pas eu une seule grande pensée dans toute leur jeunesse, et à plus forte raison dans l'âge mûr. Le plus grossier matérialisme a été le seul mobile de leur vie. Le christianisme, ils sont incapables de le comprendre; leur haine la plus profonde est réservée à tout ce qui ose s'élever d'un pouce au-dessus du marasme où ils croupissent. Aussi toute la lutte des partis sur lesquels ces hommes exercent leur influence n'est, dans ses moyens comme dans son but, qu'une lutte contre la religion, le christianisme et la morale. Déchristianiser les hommes, les démoraliser, voilà leur progrès et leur civilisation. Telle était la situation de plusieurs petits Etats d'Allemagne; ils gémissaient sous le terrorisme d'un

parti, sous la conduite de quelques hommes indignes d'un pareil rôle : de là une situation intérieure déplorable.

Si donc les relations nouvelles nous offrent les moyens de donner à l'Allemagne un lien national plus ferme sans nuire aux droits qu'implique pour chaque prince l'idée d'une constitution allemande fondée sur le droit, nous croyons qu'on pourra satisfaire les prétentions légitimes de la nation et guérir peut-être plus d'une plaie intérieure.

C'est à ce point de vue que nous envisagerons l'avenir de notre pays et que nous apprécierons chaque événement qui surgira. Nous voyons devant nos yeux les routes qui doivent conduire l'Allemagne à sa perte : dans notre amour pour notre patrie nous cherchons d'autres voies qui puissent nous sauver.

IX

LA QUESTION ALLEMANDE.

La première condition pour préserver l'Allemagne de dangers imminents, c'est de vider la question allemande de façon à contenter l'Autriche, puis de s'unir étroitement à elle et de donner satisfaction au légitime sentiment national. La paix véritable est à ce double prix.

Les Habsbourg ont porté pendant des siècles la couronne impériale. La conduite de la Prusse avant 1806 fit échouer l'empereur dans sa lutte contre Napoléon.

Le 12 juillet 1806, lorsque l'archichancelier Dalberg, les rois de Bavière et de Wurtemberg, les grands ducs de Baden et de Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Nassau, les princes de

Hohenzollern, de Salm, Isenbourg, Aremberg, Lichtenstein et Leyen eurent déclaré qu'ils ne reconnaissaient plus l'empire d'Allemagne et se furent placés, comme confédération du Rhin, sous le protectorat de Napoléon; lorsque, de son côté, le haut protecteur de ces princes leur eut déclaré qu'il approuvait leur résolution et que lui-même ne reconnaissait plus l'empire d'Allemagne, il ne restait plus au dernier empereur d'Allemagne qu'à se plier à cette nécessité invincible : le 6 août de la même année, il déposait la couronne impériale. C'en était fait du saint empire romain dix fois séculaire. Cette journée du 6 août, ce jour de la mort de l'empire d'Allemagne, devrait être chaque année un jour de deuil national pour le peuple allemand tout entier. Or, ce qui avait été commencé alors a été achevé soixante ans plus tard. Aujourd'hui encore, l'Autriche a été vaincue par la politique d'un Napoléon, et cette fois la Prusse n'y a pas seulement contribué en demeurant spectatrice oisive, mais par un combat sanglant. De même qu'autrefois l'ancienne maison impériale avait été forcée de déposer la couronne, elle est forcée maintenant de renoncer à la présidence de la diète fédérale, et, qui plus est, de sortir de l'Allemagne. On se tromperait fort cependant, si l'on croyait que l'Autriche, avec ses souvenirs allemands, ses peuples allemands, sa maison impériale si foncièrement allemande et qui

a ses racines dans les meilleures races allemandes, restera comme une étrangère en présence des affaires de l'Allemagne, parce que des traités ont été écrits sur du papier. Il n'y a ici que deux choses possibles: ou une organisation de l'Allemagne dans la paix avec l'Autriche, ou une organisation que l'Autriche ne cessera de considérer comme une injustice criante, et qu'elle renversera dès qu'elle en aura les moyens. Ainsi, organiser l'Allemagne de concert avec l'Autriche, voilà notre seul moyen de salut. Mais il nous faut aussi une réorganisation politique qui satisfasse les sentiments légitimes du peuple allemand. S'il est impossible que la maison impériale d'Autriche, que le peuple autrichien oublient leur histoire, il est impossible aussi que les Allemands en général oublient que l'Allemagne fut jadis la première nation de l'Europe, et que c'est elle qui a conservé cette couronne impériale qui représentait la première autorité humaine sur la terre. Si nous sommes obligés de renoncer à cette première place, nous n'en avons pas moins droit, parmi les nations, à un rang proportionné à la puissance du peuple allemand. Toute constitution qui ne donnera pas cela nous laissera un profond mécontentement, un levain de luttes intérieures sans cesse renaissantes.

Si nous examinons toutes les solutions possibles de la question allemande, pour choisir ce qui est

réalisable dans les conjonctures présentes, ou du moins ce qui répond le mieux à l'ordre de choses actuelles, voici à quels résultats nous aboutissons :

La première solution eût été une seule Allemagne, avec un seul pouvoir impérial embrassant tous les peuples allemands, tous les pays qui par leur histoire appartiennent à l'Allemagne, et laissant à tous la liberté de se gouverner eux-mêmes sous les princes de leur pays, sans préjudice d'un pouvoir central énergique. A cette grande Allemagne auraient appartenu l'Autriche et la Prusse avec leurs différentes contrées; chacune y aurait occupé un rang proportionné à sa puissance. Les intérêts d'aucune race allemande ne s'opposaient à la réalisation de ce plan; tous, au contraire, y eussent été pleinement satisfaits. Il ne nuisait qu'à des intérêts de particuliers et à des intérêts de familles. Avec l'union de l'Autriche et de la Prusse, ce plan eût été non-seulement réalisable, mais facile. Il aurait réveillé un enthousiasme national tellement puissant, qu'aucun peuple de la terre n'eût osé y contredire. Tant que la guerre n'avait pas éclaté, nous espérions toujours que cette pensée s'accomplirait. Maintenant, elle ne semble plus possible sans une nouvelle et sanglante guerre fratricide, avec toutes ses horreurs et ses alternatives; et cette guerre pourrait aussi bien amener la chute de l'Allemagne que sa restauration. Aussi, quelque

douleur que nous en ressentions, croyons-nous devoir y renoncer par amour pour notre patrie.

Un autre parti eût été de diviser l'Allemagne en deux portions, avec le Mein pour frontière : il y aurait eu une confédération du Nord sous la Prusse, et une confédération du Sud sous l'Autriche, elles auraient eu la même constitution, chacun des Etats eût été également autonome, et enfin les deux confédérations eussent été étroitement unies entre elles. Cette organisation recèle sans doute de grands dangers intérieurs ; elle est, en fait, le partage de l'Allemagne en deux parties. Mais si une famille de princes était là pour appuyer les deux chefs de la confédération, et que le sentiment de l'unité nationale allemande rendît tout conflit impossible entre les deux parties, cette forme, aujourd'hui que l'unité complète est devenue impossible, serait la plus juste, celle qui s'harmoniserait le mieux avec les faits actuels. Les princes allemands, au lieu de voir dans cette subordination à un chef de la confédération, une violation de leurs droits, une abdication, la considéreraient comme une restauration partielle de l'ancien droit, une garantie de leur pouvoir et comme la juste indépendance de leur pays.

Il dépendait du roi de Prusse, lorsqu'il a posé en vainqueur les conditions de la paix, de suivre l'une ou l'autre de ces deux voies, et d'exercer ainsi un grand acte de justice, en conciliant à la fois les in-

térêts de la Prusse avec les intérêts de l'Autriche et les intérêts du peuple allemand. Cela n'a pas été fait, et nous craignons que le bien de l'Allemagne n'ait à en souffrir. Nous aurions vu dans cette constitution, qui eût ménagé autant que possible les conditions historiques, une sorte de garantie pour l'avenir. Aujourd'hui que l'Autriche est sortie de l'Allemagne, cette forme paraît inacceptable, et nous ne savons point si ses affaires intérieures ne l'ont pas fait renoncer provisoirement à toute politique allemande.

Un troisième moyen serait de partager l'Allemagne en trois parties : une confédération du Nord, l'Autriche avec ses provinces allemandes, et une confédération du Sud. Malheureusement, les craintes des patriotes allemands et des hommes d'Etat qui voient dans une confédération du Nord en dehors de l'Autriche quelque chose d'analogue à l'ancienne alliance du Rhin, un préjudice éminent porté à l'intégrité de l'Allemagne, un théâtre ouvert à la politique étrangère, aux petites intrigues intérieures, aux passions mesquines, à des causes de dynasties et à des intérêts particuliers, le foyer en un mot de toutes les manœuvres pseudo-libérales et radicales, et, au milieu de tout cela, la ruine de l'Allemagne au dedans comme au dehors, ces craintes, disons-nous, ne nous semblent que trop justifiées. Mais, en dehors même de ces considérations, la situation des

Etats mitoyens, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ne nous paraît pas tenable. S'ils ne sont pas alliés à l'Autriche, il arrivera ceci : ou ils seront infailliblement absorbés dans l'unité prussienne, et avec eux les petits Etats de la confédération du Nord encore subsistants; ou bien ils s'uniront aux Etats du Nord pour former sous la direction de la Prusse un empire qui s'étendra sur toute l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche.

Nous savons bien qu'un sentiment profond d'indignation contre l'injustice et la violence, contre l'adoration du succès excite, dans le Sud de l'Allemagne, plusieurs hommes estimables et d'opinions très-diverses, des démocrates et des catholiques, à repousser une pareille annexion à la Prusse, et à préférer établir à leurs risques et périls une confédération du Nord en dehors de la Prusse et de l'Autriche. Cette politique, inspirée par des sentiments honorables, ne nous semble pas avoir chance de succès; et le moment est venu de nous demander si l'idée émise par Henri de Gagern, au temps du parlement du Francfort, l'idée d'un Etat confédéré qui serait placé sous la conduite du roi de Prusse, qui sauvegarderait la légitime indépendance des princes et des pays allemands, qui serait uni à l'Autriche par des liens étroits et indissolubles, ne serait pas pour l'Allemagne la seule forme qui, dans les circonstances données, permît aux vrais

amis de leur patrie de sauver ce qui reste de leurs espérances et d'éviter le plus terrible de tous les maux, la ruine complète de l'Allemagne et la honte d'un assujettissement à l'étranger.

Nous devons d'autant plus insister sur cette pensée que, s'il survenait de nouveau quelque grande catastrophe, la force des choses et des raisons puissantes nous conduiraient à ce résultat, et que ceux-là mêmes qui ont le plus de peine à renoncer à la réunion de toute l'Allemagne et qui sont attristés de voir l'ancienne maison d'Autriche séparée de nous, ne pourraient guère imaginer d'autre remède. Ce qui pousse le Sud à se réunir à la confédération du Nord, c'est avant tout la situation périlleuse du monde ; elle est telle, qu'elle réclame une prompte solution de la question allemande. Si la première grande catastrophe européenne, qui peut éclater à chaque instant, nous trouve dans cet état de faiblesse et de morcellement, que deviendra l'Allemagne? Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous risquons de retomber dans l'abaissement profond de l'ère française, sans avoir la certitude d'en sortir de nouveau par une seconde guerre de délivrance. Nous avons besoin que la question allemande soit promptement résolue, et en ce moment cette solution ne semble possible que par la réunion à la confédération du Nord et par une alliance étroite avec l'Autriche.

Tout autre plan, dans les conjonctures présentes, semble irréalisable et subordonné à mille accidents divers. Ajoutez à cela qu'une réunion qui embrasserait l'Allemagne entière, en exceptant même l'Autriche, satisferait beaucoup plus le sentiment national que le malheureux partage de ce pays en trois, ou plutôt en six parties. L'Allemagne y trouverait plus de force et de considération au dehors qu'elle n'en avait du temps de la confédération, supposé toutefois que l'Allemagne unie sous la direction de la Prusse considérât l'alliance intime et indissoluble de l'Autriche comme son premier et son plus important devoir. Il ne faut jamais oublier, en effet, que cette nouvelle fédération ne comprendrait qu'une partie de l'Allemagne, la plus grande sans doute, et qu'une autre grande partie appartiendrait à l'Autriche, par conséquent que ces deux moitiés d'une même nation, loin de se considérer comme étrangères et de n'entretenir que des rapports internationaux, doivent au contraire fonder une alliance indissoluble, comme il convient et comme il est nécessaire aux deux parties d'une même nation. La Prusse, dont l'ambition a véritablement atteint son but suprême, aurait toutes les raisons imaginables, elle aurait le plus grand intérêt, en présence des grandes dettes morales qui lui incombent vis-à-vis de l'Autriche, de donner à cette alliance toute la fermeté désirable et de la rendre

aussi avantageuse que possible à l'Autriche. C'est par là seulement que la Prusse pourrait se concilier en Allemagne tous ceux qu'elle a si profondément blessés dans leurs plus saintes convictions et dans leurs sentiments de justice, par ses dernières alliances avec la révolution et par sa lutte contre l'Autriche avec l'aide de pareils alliés.

Un autre argument en faveur de cette adhésion, c'est qu'elle faciliterait dans les Etats du centre, privés maintenant de tout appui, la guérison des maux intérieurs. Les affaires politiques des Etats du Nord et du Sud ont entre elles plus d'homogénéité qu'avec les affaires de l'Autriche. Il est donc plus aisé d'y établir une certaine harmonie dans les institutions. Avec l'Autriche, un tel concert ne semble possible que lorsque ses luttes constitutionnelles seront apaisées à l'intérieur. Tout délai apporté dans le règlement et la consolidation des rapports intérieurs des peuples allemands me paraît presque aussi dangereux que notre état de morcellement en face de l'étranger.

Cependant, pour que la réunion du Sud et du Nord, sous la conduite de la Prusse et dans une alliance indissoluble avec l'Autriche, ait des chances de réussite et satisfasse le sentiment de l'Allemagne, il faut que l'autonomie légitime des pays allemands y trouve une sûre garantie, et que la Prusse renonce à cette politique d'unité absolue qui finirait par

aboutir à la révolution; il faut qu'elle fasse consister sa tâche à développer non point la puissance de sa maison, mais la grandeur et la liberté de l'Allemagne, et dans l'Allemagne la grandeur et la liberté de toutes les races, de tous les pays, de tous les princes allemands. A ce point de vue, nous devons considérer non-seulement comme une injustice envers l'histoire de l'Allemagne, mais comme une grande faute de politique intérieure et extérieure, que la Prusse, au lieu de se contenter d'avoir la prépondérance dans la confédération du Nord, se soit annexé une partie de ces pays. Chaque pas que l'on fait sur la route d'une centralisation uniforme n'est qu'un pas de plus vers la décadence. La Prusse se serait beaucoup plus affermie au dedans si, contente d'un pouvoir central énergique, elle avait laissé debout les anciens fondements du droit et de l'histoire allemande. Elle y aurait trouvé un appui. La constitution du Nord nous prouvera bientôt ce que nous pouvons attendre à cet égard. Un point qui est particulièrement décisif, c'est de savoir si l'on trouvera le juste rapport qui doit exister entre le pouvoir central et le gouvernement autonome de chaque pays.

Venons maintenant aux questions intérieures. Il règne, en Prusse même, une grande division dans les partis, une lutte intérieure qui a déjà conduit plus d'une fois le gouvernement prussien au bord

de l'abîme. Aujourd'hui, tous les partis se taisent, surpris et troublés dans leurs desseins par les succès écrasants des derniers jours. L'éponge a été passée sur tous leurs calculs. Mais que les circonstances viennent à changer, et, sous des formes nouvelles, ils recommenceront leur ancienne lutte. Cette lutte des partis trouvera un puissant aliment dans l'acquisition des nouvelles contrées que la Prusse vient de faire ; elle augmenterait encore davantage si les frontières de la confédération du Nord devaient s'étendre par delà les Etats mitoyens du Sud de l'Allemagne. Aussi plus la paix extérieure se prolonge, plus la Prusse marche sûrement vers de grandes agitations intérieures. Ajoutez qu'elle devient désormais responsable de tout, et qu'elle ne pourra plus rejeter la faute ni sur la confédération ni sur l'Autriche, comme sur d'utiles boucs émissaires. La situation sera donc complètement changée pour la Prusse. Jusqu'ici, tous les éléments révolutionnaires de l'Allemagne l'ont ménagée et excitée contre l'Autriche; désormais, ils vont commencer à réclamer le paiement de ce service. Ce cri : « Par l'unité à la liberté! » — liberté, bien entendu, dans le sens de la domination absolue et exclusive des partis, — deviendra le cri de guerre des partis.

Dans l'examen que nous allons faire des questions intérieures, c'est surtout la Prusse que nous

aurons en vue; ses affaires intérieures ont aujourd'hui pour toute l'Allemagne une portée doublement décisive. Cependant les vérités générales que nous exposerons s'appliqueront également à tous les autres Etats de l'Allemagne.

X

LA POLITIQUE INTÉRIEURE.

La seconde condition d'un avenir heureux pour l'Allemagne, c'est l'adoption d'une bonne politique intérieure.

On oublie souvent que les questions intérieures, dans tous les Etats modernes, dans tous les Etats qui participent au mouvement et suivent le courant intellectuel de leur époque, ne sont pas seulement les plus importantes, mais encore et de beaucoup les plus difficiles. Aucun des Etats modernes qui ont sacrifié aux idées politiques des temps nouveaux, n'est encore parvenu à concilier et à pacifier ses affaires intérieures. De nos jours, la cause principale des guerres extérieures n'est point dans les embarras du dehors, mais dans l'état des affaires

intérieures. Si onéreuse que soit la guerre à tous les gouvernements européens, à cause de leur situation financière, tous ces gouvernements n'en sont pas moins entraînés dans le gouffre, dès que le vaisseau de l'Etat en est arrivé au point où le mal du dedans ne peut plus être guéri sans conflit au dehors. On se berce volontiers de l'espérance d'une paix universelle : comme chrétien nous ne demandons pas mieux que d'y adhérer de toute notre âme; mais ce désir sera loin de se réaliser tant que la caducité de la vie intérieure des Etats nécessitera des éruptions extérieures. Or, l'Allemagne et la Prusse en particulier sont peut-être les pays où ces combats du dedans sont livrés avec le plus de passion, et par conséquent avec l'aveuglement le plus funeste. C'est là notamment que le doctrinarisme pousse ses systèmes de partis jusqu'aux derniers excès du fanatisme. Tous les intérêts se concentrent donc sur ce point : dans cette confédération placée sous la Prusse, réussira-t-on à trouver pour la politique des Etats confédérés des principes vrais, justes, vigoureux, qui, représentés par un gouvernement fort, conduiront réellement à la paix intérieure, autant du moins qu'elle est possible ici-bas, et en tant qu'elle est la nécessaire condition d'une vie politique, régulière et pacifique? Ce qu'il nous faut, ce ne sont point des victoires extérieures, mais des victoires intérieures. Le secret d'assurer l'avenir

de l'Allemagne et de la Prusse ne consiste pas à gagner, après quelques années de relâche, au prix de sanglantes batailles, des victoires qui peuvent si aisément se changer en défaites, mais à poser à l'intérieur des bases solides qui arrêtent ce mouvement de balançoire où nous voyons emportés tous les Etats modernes, et auquel on n'assiste qu'avec anxiété en attendant le moment où ils perdront l'équilibre et feront la culbute. Le comte Bismarck a obtenu d'incroyables résultats; il a vaincu, contre toute attente, une majorité de la chambre qui s'appuyait sur la masse du peuple prussien et qui était soutenue par toute l'Allemagne; il l'a forcée de lui accorder l'indemnité avec tout ce qu'il souhaitait. Dans la politique extérieure, ses résultats n'ont pas été moins surprenants; et toutefois nous ne pourrons juger de la valeur durable de son œuvre pour la Prusse que lorsque nous connaîtrons le système de sa politique intérieure. Jusque-là, nous ignorerons s'il n'a été qu'un de ces joueurs heureux qui perdent dans une nuit ce qu'ils ont gagné la nuit précédente, ou s'il est un de ces hommes d'Etat qui édifient pour l'avenir. Les questions de politique intérieure sont les grandes questions du temps; de leur solution dépend l'avenir des Etats européens. Suivre en matière de politique intérieure les voies justes et droites, et communiquer cette impulsion aux Etats qui se sont livrés à sa direction, tel est

pour la Prusse le seul moyen de fonder un ordre de choses permanent et de conquérir comme puissance une position durable. Autrement, la révolution ne manquera pas de prendre sa revanche de Kœniggrætz.

Animé de cette conviction sur l'importance de la politique intérieure, nous allons examiner les vues diverses qui tendent à prévaloir en Prusse et hors de Prusse, et émettre notre avis sur les vrais principes de la politique intérieure.

Il y a, en Prusse, une tendance vers l'absolutisme monarchique, vers une royauté prussienne absolue. Les luttes constitutionnelles intérieures et les conséquences funestes qu'elles ont eues ont singulièrement augmenté sa force. Plusieurs personnes s'imaginent en Prusse que le seul moyen de sortir des complications qui ont conduit la Prusse au bord de l'abîme, c'est de revenir à l'ancien ordre de choses, à la toute-puissance de la royauté prussienne. A cette opinion se rattachent tous ceux qui, faisant de la royauté prussienne une sorte de culte religieux, se figurent qu'elle est quelque chose d'unique sur la terre, et que la divine Providence a déposé dans ses mains le remède qui guérira tous les maux de l'univers. Cette opinion porte le sceau particulier du protestantisme prussien. Tout en respectant les sentiments d'où elle émane, nous ne saurions y voir autre chose qu'une erreur dangereuse, dont l'application serait

loin d'être salutaire. Tout en reconnaissant les aptitudes de plusieurs rois de Prusse pour le gouvernement, tout en désirant sincèrement que Dieu leur accorde dans l'avenir toutes les vertus princières, nous devons cependant nous mettre en garde contre de funestes illusions. Les rois de Prusse sont et demeurent des hommes comme nous tous; ce sont leurs œuvres qui prouveront s'ils sont de bons ou de mauvais princes. Aux bons princes, il en succédera d'autres qui seront moins bons. Croire que tous les rois de Prusse seront préservés des grands écarts par une conduite providentielle, c'est là une opinion que l'histoire même de la Prusse, quelque idéal qu'on s'en fasse, me semble réfuter suffisamment. Dire que nous rejetons comme funeste toute espèce d'absolutisme, c'est dire assez qu'on s'exposerait, selon nous, aux plus fâcheuses conséquences en essayant de fonder une royauté prussienne absolutiste : on n'établirait pas la paix au dedans.

Une autre tendance voisine de celle-là est celle qui place le salut de la Prusse et de l'Allemagne dans un Etat militaire, dans un souverain prussien investi d'un pouvoir militaire absolu. Cette opinion a déjà été énergiquement soutenue en Prusse par plusieurs organes influents. Ce gouvernement militaire, où le peuple en armes, mais sans volonté propre par cela même qu'il serait en armes, serait considéré comme le seul peuple qui fît autorité,

serait sans doute le plus court moyen de sortir momentanément de toutes les difficultés intérieures. Nous comprenons qu'avec la valeur qu'on attribue justement à la constitution militaire de la Prusse, avec la confiance en elle-même dont l'armée prussienne doit être pénétrée après les grandes victoires qu'elle a remportées l'année dernière, et aussi en présence de tant de misères intérieures, nous comprenons que cette pensée ait pu venir à des serviteurs dévoués à leur roi. Mais le plus court chemin n'est pas toujours le meilleur, et un remède qui soulage momentanément ne fait souvent que voiler le mal sans le guerir. Quiconque observe la manière dont l'esprit humain se développe de nos jours et réfléchit sur le caractère des peuples germaniques, ne saurait admettre qu'une royauté militaire puisse fonder en Prusse des relations intérieures pacifiques et satisfaisantes. Si haut que l'on exalte la discipline militaire, elle ne suffit vraiment pas toute seule. Dieu a fixé à notre peuple un but plus élevé. Une monarchie purement militaire ne tarderait pas à se détruire elle-même.

Une troisième direction est représentée par le parti qui, au temps de l'ère nouvelle, prévalait dans la majorité de la chambre. Ce parti est le même que celui qui domine dans la majorité des chambres des autres Etats allemands. Dans le constitutionalisme tel qu'il s'est développé jusqu'ici, le droit électoral et

le droit d'éligibilité étant subordonnés à la fortune, et l'établissement des élections indirectes ayant encore fortifié ce système censitaire, un tel régime aboutit à l'Etat financier; cet effort pour faire prédominer les majorités dans les chambres n'est autre chose que l'absolutisme du capital. Aussi le caractère distinctif des gouvernements qui se sont développés suivant ce principe, c'est la souveraineté de l'argent. L'intelligence de ces majorités de chambres, c'est l'intelligence du matérialisme jointe à l'empire du capital. Les intérêts du capital sont alors les seuls vrais intérêts de l'humanité. La machine de l'Etat n'a point d'autre but que de servir les intérêts des classes qui disposent des capitaux. Pour lui, civilisation et progrès sont synonymes de gagner de l'argent et savourer les plaisirs qu'il procure. Tous les autres intérêts de l'humanité et du christianisme ne sont qu'obscurantisme, ultramontanisme, jésuitisme. Cette intelligence financière, qui prétendait autrefois remédier à tous les maux et qui nous le promet encore pour l'avenir, ne saurait évidemment nous préparer des jours heureux. Pour cela il faudrait d'abord trouver le secret d'emprisonner l'esprit humain dans la matière et dans le portefeuille. Une politique intérieure qui tend à cette fin conduira infailliblement à la ruine.

Le contraire de la domination du capital se trouve dans les exigences des chefs de la classe ouvrière.

Ici, c'est l'Etat démocratique et social qui doit remédier à la détresse toujours croissante de la classe ouvrière provoquée par les doctrines économiques de notre temps; on veut que l'Etat absolutiste serve les intérêts des ouvriers comme il a servi jusqu'ici les intérêts des classes qui ont en mains les capitaux. Au point de vue où se placent actuellement les avocats de ce parti, l'Etat démocratique et social ne serait autre chose que le constitutionalisme moderne aux mains de la classe ouvrière, ou plutôt de quelques-uns de ses chefs. Ce serait la même machine avec un autre conducteur de locomotive. Il suffit de connaître superficiellement les misères ineffables qui, peu de jours après leur apparition, se sont révélées parmi les chefs de ce parti qui se vantait surtout de sa solide organisation, pour se faire une idée du désordre que son triomphe apporterait dans toutes les sphères de la vie politique. Il s'en faut, certes, que nous en soyons là, mais nous ne devons jamais perdre de vue qu'un Etat purement industriel et capitaliste nous conduirait infailliblement à ce résultat, et en fin de compte à la révolution sociale; car l'Etat démocratique ne serait autre chose que la lutte sauvage des partis entre eux, et cette lutte ne se terminerait que par une nouvelle dictature.

Toutes ces aberrations de la politique intérieure ont leur commune source dans l'absolutisme doc-

trinaire, dans cette tendance à prendre pour remède infaillible un système politique improvisé et d'en faire ensuite un principe applicable à toute la vie de l'Etat, que ce soit la monarchie absolue avec une teinte religieuse, l'Etat militaire absolu, ou le constitutionalisme absolu considéré comme le règne des capitalistes et de la classe ouvrière ; c'est essentiellement le même système, le même absolutisme gouvernemental sous quatre formes différentes. Cette tendance, qui est une des maladies de notre temps, a sa source dans le subjectivisme auquel plusieurs de nos contemporains se sont livrés sans réserve depuis qu'ils ont secoué le joug de l'enseignement divin. Il domine les esprits, et c'est lui qui engendre tous ces faux systèmes politiques. Chaque système réunit autour de soi un certain nombre d'adhérents fanatiques qui cherchent le salut du monde dans la poursuite inexorable de leur théorie.

Une dernière doctrine qui a prévalu de nos jours dans la politique intérieure et qui cherche à la diriger, consiste à n'avoir aucun système; elle ne croit ni à la force victorieuse des idées supérieures, ni à la valeur des bases morales. En fait de politique, elle place tout son salut dans les finesses, dans les calculs habiles et dans la puissance de l'administration. Comme elle doute qu'il y ait rien au-dessus de l'humanité, elle cherche son modèle dans le régime français. Ce régime est tout, et il n'est rien. Il est

la liberté, liberté excessive dans la forme et dans les paroles; il est le despotisme, et le despotisme sans frein dans la réalité : système mensonger qui repose sur la corruption et conduit à la corruption, qui puise sa force et son énergie intérieure dans un système d'administration construit avec une rare habileté, et que nous ne saurions mieux définir qu'en l'appelant le système des préfectures. Considérer ce système comme le seul moyen de salut pour un gouvernement, sous prétexte qu'il offre un abri contre les mouvements de son époque, c'est là une immense tentation pour tous les hommes d'Etat qui ne croient pas que les grandes bases de la morale soient le soutient de la vie humaine. Ce système, malheureusement, compte en Allemagne beaucoup de partisans; il a déjà pénétré profondément dans une foule d'Etats allemands, et on en découvre des traces nombreuses même dans le gouvernement prussien. Hélas! ce ne sont pas là les remèdes qu'il nous faut, et les hommes d'Etat d'Allemagne seraient frappés d'un aveuglement bien déplorable, s'ils y avaient recours pour vaincre les difficultés intérieures. Ces remèdes agissent sur l'organisme de l'Etat comme l'opium sur le corps d'un malade. L'opium endort et enlève pour un instant le sentiment de la douleur; mais le malade, une fois réveillé, n'en est que plus rapproché de la mort. Placer à la tête de tous les libres progrès de notre temps un système d'ad-

ministration corrupteur et revêtu d'apparences mensongères, ce n'est pas là le moyen de venir en aide à notre situation intérieure; le mensonge ne peut ni nous soulager ni nous guérir.

Après avoir caractérisé les fausses doctrines qui tendent aujourd'hui à influencer la politique intérieure, nous allons leur opposer quelques principes de vérité. Notre dessein, évidemment, ne saurait être d'entrer dans le détail, et nous devons nous borner à quelques vues générales. La première demande que nous adressons à une saine politique, c'est qu'elle respecte la religion et les bases morales sur lesquelles reposent toutes les affaires humaines, car l'homme est avant tout un être religieux et moral. La vraie nature de ce que nous appelons machiavélisme, c'est une politique sans Dieu, une politique sans religion, une politique toute de calcul, qui ne voit que le but immédiat qu'il s'agit d'atteindre, et à laquelle tous les moyens sont bons pourvu qu'elle réussisse, même les moyens immoraux. Ce machiavélisme politique a toujours été dans le monde; mais il s'est accru à mesure que les hommes se sont détournés de Dieu. De nos jours, on l'a particulièrement reproché aux cours catholiques; on l'a fait avec quelque apparence de raison, en ce sens que le machiavélisme se rattachait à un nom catholique, et que Machiavel avait écrit son livre *il Principe* pour des princes italiens, pour

les Médicis. Au surplus, il en est de ce mauvais système comme du principe : *La fin justifie les moyens*, qui a beaucoup d'affinité avec lui. Le moyen de s'en défaire n'est pas de le reprocher aux autres, mais de reconnaître qu'il renferme de mauvais principes auxquels tous les gouvernements sont accessibles, à quelque religion qu'ils appartiennent, parce que tous sont sujets au péché et à l'erreur. Au lieu de nous renvoyer mutuellement ce reproche, unissons-nous pour l'éviter. Le machiavélisme peut régner dans toutes les cours, catholiques aussi bien que protestantes; de fait, il a régné dans un grand nombre, et dans les derniers siècles il n'a été que trop funeste à la politique intérieure des gouvernements. Ces calculs égoïstes qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'étroitesse des vues humaines, qui dédaignent les éternels principes de la vérité, de la justice et de la morale, sont invariablement le partage des hommes d'Etat qui ont eux-mêmes divorcé avec la religion. L'absence de respect réel pour la religion, l'ignorance des bases morales et religieuses sur lesquelles reposent les relations politiques des hommes, telle est la cause véritable de tant d'embarras intérieurs où sont tombés les Etats modernes.

Mais tout en exigeant, comme première condition d'une politique saine et propre à fonder un ordre de choses durable, le respect de la religion et des

convictions religieuses du peuple, puis la manifestation de ce respect; tout en reconnaissant que les fondements de l'ordre civil ne sont point dans les ruses et les habiletés de la politique, mais dans les sentiments religieux et moraux du peuple, nous sommes loin de prétendre que l'Etat doive se faire auteur de religion. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet; nous ne voulons ici que protester énergiquement contre cette fausse interprétation. Toute ingérance semblable, de la part d'un Etat, conduirait à une sorte de machiavélisme qui ne serait que plus dangereux. Comme le machiavélisme n'est qu'un système habile de politique et de calcul qui vise à son but par tous les moyens, la religion, dans ce cas, risquerait fort de servir d'instrument à des fins politiques coupables. Machiavel lui-même en a fait l'aveu explicite lorsqu'il a dit que le souverain devait en présence du peuple se montrer religieux, mais que lui-même n'avait pas besoin de religion. Combien de princes ont abusé de la religion en ce sens! Aussi, tout en exigeant, comme premier principe d'une bonne politique intérieure, le respect de la religion, à Dieu ne plaise que nous demandions à l'Etat de rien créer à cet égard. La religion n'est pas le but immédiat de l'Etat, mais de l'Eglise; il doit donc se borner à la mission que Dieu lui a confiée. Ce qu'il doit à la religion, c'est le respect et la déférence; il doit

montrer les plus grands égards pour la foi de son peuple, bien convaincu qu'avoir mis la religion au cœur du peuple, c'est avoir posé les bases morales sans lesquelles rien ne peut subsister.

En conséquence de ce principe, nous demandons que le gouvernement se rattache aux idées religieuses, morales et chrétiennes du peuple; nous rejetons ces connivences avec les habitudes corruptrices et impies du temps présent, dont plusieurs petits Etats nous ont offert jusqu'ici de si frappants exemples. Et en parlant des petits Etats, nous sommes loin d'absoudre complètement les grands; mais il y a de certains abus qui, dans les petits Etats sont beaucoup plus criants, car ils infectent toute la chose publique. Nous n'exagérons rien, à coup sûr, en affirmant qu'il s'est trouvé des Etats allemands où l'administration intérieure était dans l'opposition la plus hostile avec toute la vie morale et religieuse du peuple : on aurait été tenté de croire que l'Etat n'avait proprement qu'un seul ennemi, la religion du peuple. Ces dispositions ont été souvent entretenues et affichées par la classe des fonctionnaires. Aucune classe, dans ces pays, ne s'est montrée vis-à-vis de la religion populaire aussi froide, aussi étrangère et antipathique que celle-là; aucune n'a fait si bon marché de ses devoirs religieux et ne les a plus négligés en public. S'agissait-il, au contraire, de rendre ostensiblement hommage

aux idées du temps, on voyait aussitôt ces mêmes hommes, qui tous les jours affectaient de montrer au peuple leur mépris de la religion, accourir avec le plus servile empressement. Ces sentiments anti-chrétiens éclataient jusque dans ces infimes degrés de la hiérarchie des fonctionnaires, qui sont en contact direct avec le peuple. Quelque capable que fût un homme, s'il était franchement religieux, il n'était jamais nommé à aucun emploi communal, tandis qu'il n'était pas rare de voir élire des individus qui, au su de tout le peuple chrétien, étaient totalement étrangers, hostiles même à la religion. Très-souvent les choses en étaient venues à ce point que, dans la conviction du peuple, une attitude franchement religieuse et morale était une tache aux yeux de bien des fonctionnaires; aussi avait-on grand soin de ne manifester en leur présence aucun sentiment religieux. Dans un grand nombre de petites villes où l'influence des fonctionnaires était prépondérante, le degré d'irréligiosité se mesurait sur le nombre des employés. En règle générale, on pouvait dire sans plus d'examen : Plus il y a de fonctionnaires dans telle localité, plus l'indifférence religieuse et ses tristes suites sont répandues dans la bourgeoisie. Il n'est donc pas surprenant que la classe des employés ait si peu résisté au mouvement révolutionnaire. Il n'y a pas de classes où les souverains comptent moins de véri-

tables amis, malgré tous les simulacres de soumission. Rien peut-être n'a aussi profondément ébranlé dans l'esprit du peuple les bases morales de l'Etat que ce mépris dédaigneux pour les sentiments religieux du peuple, que cette déférence et ce respect des fonctionnaires pour les plus funestes engouements du siècle. Voici les paroles que le ministre des cultes faisait entendre l'année dernière dans l'assemblée des délégués prussiens : « C'est uniquement dans la foi au Dieu vivant, telle qu'elle est proclamée par les saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, et dans l'observation de ses préceptes, que le gouvernement place la sûre garantie de la prospérité de la nation. C'est dans la profession de cette croyance qu'il trouvera la mesure et la règle de ses travaux législatifs. » Ce sont là des paroles que le peuple d'Allemagne n'avait plus entendu prononcer depuis longtemps par des ministres allemands, et qu'un ministre n'oserait même plus prononcer dans bien des chambres allemandes. Un tel langage éveillerait les clameurs d'une grande partie de la presse, et serait un scandale comparable au crime de haute trahison. Un Etat où ces paroles du ministre deviendraient une vérité, où les fonctionnaires seraient animés de cet esprit, trouverait pour alliées toutes les forces morales et religieuses du peuple.

Nous demandons, comme troisième condition

d'une saine politique, que l'on renonce entièrement à singer les formes du gouvernement français. Il faut que nos idées, nos vues, nos sentiments politiques redeviennent allemands. Nous devons reconstruire notre édifice politique sur des bases allemandes, en prenant pour modèle non les formes des derniers siècles, mais les principes qui constituaient l'essence de la vie politique des Germains. L'Allemagne des derniers siècles n'était plus, sous bien des rapports, l'Allemagne véritable. Le génie qui inspirait autrefois la vie politique et civile tout entière a disparu du peuple allemand à mesure que l'absolutisme monarchique a tout envahi et absorbé, et qu'il a préparé les voies à l'absolutisme libéral. C'est la France qui a donné l'exemple de cette direction des esprits, et qui a été la source de cette moderne éducation politique. Nous n'arriverons jamais à une vie politique pacifiquement progressive, tant que nous irons chercher des modèles à l'étranger et que nous répéterons machinalement ce qu'on nous y aura soufflé à l'oreille. Un peuple qui abdique l'esprit que la Providence a mis dans son histoire, perd toute consistance et tombe en proie à toutes les fluctuations politiques.

Ainsi, nous voulons un gouvernement qui nous assure la liberté allemande, et non la liberté française; qui nous donne le fond même de la liberté, et non des formes vides; qui nous garantisse véri-

tablement la liberté individuelle. Voici, en deux mots, comment nous entendons cette différence. Selon le droit germanique, il est loisible à tout homme libre de faire tout ce que lui permet sa conviction intérieure, dès qu'il n'est pas restreint par les droits légitimes d'autrui ou pour les droits historiques du gouvernement. D'après le droit moderne des Français, le citoyen n'a aucune liberté vis-à-vis du pouvoir; il n'a d'autres droits que ceux que le gouvernement veut bien lui accorder journellement, ou que la majorité de la chambre, quand elle domine le pouvoir, consent à lui octroyer. Dans le sens de la liberté germanique, l'homme est tout; dans le sens de la liberté française, l'Etat est tout et l'homme n'est rien. La liberté française est synonyme d'uniformité. Tous les esprits qui sont imbus de ce principe confondent sans cesse ces deux choses, l'uniformité et la liberté; ils ne sauraient comprendre que l'uniformité peut exister dans le plus odieux esclavage. Où trouve-t-on plus d'uniformité que dans une maison de force? Jamais les descendants de nos ancêtres ne pourront s'accommoder d'un pareil régime, quelques progrès qu'ils aient fait dans les idées modernes; jamais ils ne se résoudront à endosser l'uniforme français, que ce soit le bonnet des jacobins ou le frac constitutionnel. Ainsi, abandon complet de cette manie d'imitation française, telle est, pour notre politique

intérieure, la condition nécessaire d'un ordre de choses solide et vigoureux. Cette notion exacte de la liberté allemande est contredite par toutes les formes de politique intérieure que nous avons vues plus haut et qui tendent à la restauration de l'absolutisme royal, militaire ou constitutionnel. Quiconque regrette ces temps de l'histoire de la Prusse et voudrait y revenir, se tient en dehors du terrain allemand. Ce que nous demandons, c'est la liberté allemande, liberté réelle et complète, dont la plupart de nos fanfarons de liberté germanique n'ont plus ni l'idée ni le pressentiment. Ils ne savent pas ce qu'est la liberté personnelle, parce qu'ils ne connaissent pas cette liberté intérieure et morale sans laquelle la liberté extérieure ne peut subsister et n'a point de valeur. C'est parce que nos ancêtres, élevés par le christianisme, jouissaient de la liberté morale, qu'ils connaissaient et aimaient aussi la liberté personnelle.

Non-seulement nous demandons la liberté dans le sens du droit germanique, nous demandons encore pour toute la vie civile et politique des formes qui répondent à cette liberté. Nous demandons non pas une machine, mais une organisation; non pas la centralisation, mais le gouvernement de nous-mêmes par nous-mêmes dans sa plus complète extension, sans préjudice toutefois des droits légitimement acquis; nous demandons la participation

du peuple à la vie publique, en tant qu'elle ne nuit point à l'unité de gouvernement et au principe monarchique, qui n'est point, selon nous, l'absolutisme. Ce gouvernement de nous-mêmes par nous-mêmes, cette participation à la vie publique, nous demandons qu'ils soient réalisés dans les formes allemandes, dans les liens naturels et nécessaires où se meut toute la vie politique, et non pas seulement dans ce cercle d'argent tracé par le recensement et la taxe des fortunes; en un mot, nous voulons la nature au lieu de l'art, l'œuvre de Dieu et non l'œuvre de l'homme. On dit qu'il n'y a plus parmi les hommes d'autre lien que celui des fortunes et du chiffre, que tous les autres liens, notamment celui des corporations, ont disparu. Le mouvement de la classe ouvrière démontre la fausseté de cette opinion. Dans cette classe, il y a un mot que nous entendons souvent prononcer, et toujours avec satisfaction, car il prouve, en dépit de tous les préjugés où s'agite le monde contemporain, que la nature reparaît toujours et finit par s'imposer. Ce mot, c'est la *conscience de soi-même.* Les chefs qui dirigent le mouvement de la classe ouvrière se croient les plus modernes de tous les modernes, et ils ne le cèdent à aucun des membres du grand parti libéral dans l'horreur qu'ils éprouvent pour les corporations, et cependant ils sont naturellement enclins à considérer la classe ouvrière comme une

classe distincte, et à revendiquer pour elle des institutions civiles particulières. Eh bien, voilà sous un nom étranger le fond même des corporations. Ce qu'il y a de vrai en tout ceci, c'est qu'on peut bien anéantir la forme précise que les corporations revêtent dans la vie civile et politique, mais quant au fond lui-même, il est impérissable. Il y a parmi les hommes un lien extérieur et un lien intérieur; le premier ne se compose que des relations purement externes; le second se compose des éléments internes et moraux, qui affectent les sentiments mêmes et qui viennent s'ajouter aux relations extérieures. Dans un Etat, les institutions mécaniques se rattachent au lien extérieur, et les institutions organiques au lien intérieur, qui est en même temps un lien moral. De même qu'il y a pour la pensée humaine certaines grandes formes logiques qui peuvent servir de cadre à toutes les pensées imaginables, il y a pour la vie politique et civile de grandes formes sociales dans lesquelles se rencontrent, se groupent et s'unissent toutes les tendances sociales qui se peuvent concevoir. Ces grandes formes sociales sont aussi indépendantes de la volonté de l'homme que les formes générales de la logique; elles sont imposées à l'homme par une puissance supérieure; ce sont des lois divines, des principes de vie sociale et politique qui sont comme innés en nous et que nous sentons le besoin

de réaliser. Ce sont eux qui ont donné naissance aux anciennes corporations. Pour les apprécier équitablement, ne perdons pas de vue que les idées, toujours en lutte avec de nombreux obstacles, ne se réalisent jamais qu'approximativement. Dans l'état présent de notre vie politique et sociale, ces anciennes formes ne seraient plus suffisantes; des idées nouvelles les transformeraient nécessairement. Selon l'ancien droit germanique, l'homme libre était seul en pleine possession de tous les droits civils; et cependant, dès les premières origines de l'histoire allemande, des mœurs juridiques avaient prévalu qui ravissaient à l'homme libre une grande partie de ses droits. Toutes ces restrictions ont maintenant disparu, et nous y voyons un progrès. Aujourd'hui tout homme non interdit devrait, dans sa condition, participer à tous les droits de l'homme libre. Cela seul suffirait pour changer essentiellement la position de tous. Ce classement par corporations, ou pour prendre l'idée dans son acception plus large, ces liens qui résultent naturellement de l'ensemble de la vie humaine (car elle renferme, outre les corporations, la famille, la commune, la province, l'Etat et l'Eglise), constitueraient le vrai gouvernement de soi-même par soi-même, la vraie représentation du peuple, la participation la plus idéale tout ensemble et la plus pratique de la vie publique. Nous ne croyons pas qu'on puisse revenir

d'un bond à cet enchaînement organique de la vie politique et sociale et la réglementer par des lois définitives; mais nous croyons qu'une situation durable n'est possible que par une politique extérieure qui tendra à ce but, qui fortifiera et affermira toutes les associations organiques encore existantes, et qui donnera ensuite un lien extérieur à celles qui n'en ont plus. Cette tâche, loin de nous paraître difficile, nous semble aisée à remplir. Déjà la corporation des marchands est organisée. Que l'on donne aussi aux manœuvres, aux ouvriers, aux paysans, à la noblesse, du moins à celle qui possède de grandes propriétés foncières, l'occasion de grouper leurs intérêts sous une forme commune, et à coup sûr l'on verra bientôt au moins des débuts sérieux. Il est aisé de comprendre combien une pareille tentative, toujours inspirée par de hautes pensées morales et religieuses, fortifierait la vie intérieure des Etats allemands. Le génie de la révolution, qui n'a de force que parce qu'il peut séduire facilement les masses populaires, serait enchaîné, et l'influence des démagogues disparaîtrait insensiblement. Il est évident que l'Etat ne perdrait rien en accordant à chaque corporation une très-grande dose de liberté et en permettant à la corporation des ouvriers ainsi organisés de se donner une représentation complète dans l'assemblée de l'empire. Une assemblée où les travailleurs siégeraient à côté des hautes classes lui

serait plus utile qu'une assemblée où ne paraissent que quelques chefs de partis escortés d'une légion d'alliés qui leur obéissent aveuglément. Dans l'ancienne Allemagne, le paysan de l'empire et le bourgmestre d'une petite ville impériale siégeaient sur les mêmes bancs que les premières classes de l'empire. C'était allemand : qu'on revienne à ces usages. Ce qui n'appartenait autrefois qu'à quelques paysans, qu'on l'accorde à toutes les corporations ; ce qui n'était donné qu'à l'homme libre, qu'on l'offre à tous, et l'on verra se développer, sur une base allemande, une nouvelle existence politique pleine de sève et de vigueur.

Enfin, nous demandons pour les affaires intérieures entendues à la façon allemande, une autorité à la fois juste et énergique. Energique, elle le deviendra sans aucun doute, si elle s'appuie sur la conscience religieuse et morale du peuple ; car c'est là véritablement, pour un Etat, la source vivante de la force. Mais il faut aussi qu'elle soit juste. C'est parce que, dans plusieurs pays, les serviteurs de l'Etat ont été non-seulement indifférents mais hostiles à la vie religieuse et morale, que l'autorité souveraine y est devenue si souvent injuste ; elle a été injuste, parce qu'elle ne s'est inspirée que de ses sympathies ou de ses aversions. Nous ne faisons point allusion à des pays situés dans la lune quand nous disons que l'action principale du pouvoir a eu

souvent pour effet de comprimer tout ce qui était religieux, moral, vertueux. — Un tel ordre de choses ne saurait conduire à la paix. Que l'autorité soit forte, mais qu'elle soit juste aussi. Qu'elle ouvre un vaste champ à la liberté ; mais s'il lui faut intervenir, qu'elle s'arme non pour empêcher le bien, mais pour mettre un frein à la corruption et à l'immoralité.

XI

L'ÉGLISE ET L'ÉCOLE.

La troisième condition d'un heureux avenir pour l'Allemagne, c'est d'établir la bonne harmonie entre l'Eglise et l'école, c'est de créer une position qui introduise la paix entre l'Eglise et l'Etat.

Examinons d'abord la position de l'Eglise. Aucun fait n'est mieux attesté par l'histoire d'Allemagne que l'influence fâcheuse des luttes religieuses sur le terrain de la politique. Ce sont elles qui ont porté à notre existence nationale tout entière les plus profondes blessures. Comme la religion est ce qu'il y a de plus intime dans l'homme, ce qui est le plus enraciné dans son âme, rien ne consolide plus la vie intérieure d'un Etat que la paix entre lui et l'Eglise, comme aussi toute perturbation de cette paix remue

les esprits de fond en comble. Tous les pays où cette paix a été altérée attestent que ces sortes de luttes ont toujours les mêmes effets déplorables. On ne demanderait pas mieux que de l'oublier dans bien des endroits; mais on aura beau faire, la religion aura toujours la même puissance sur les cœurs, et dans les affaires du peuple allemand les questions religieuses seront toujours en première ligne. En Allemagne, et notamment dans les pays du nord et du centre, la solution pacifique de ce problème sera toujours, pour des raisons particulières, la première condition d'un progrès intérieur calme et paisible. D'abord, on trouverait à peine un pays où il y eût un pareil amalgame de confessions religieuses. Troubler la paix, ce serait susciter dans toutes les couches de la société et dans toutes les parties du pays des divisions infinies. Ajoutez que des doctrines dangereuses sont répandues dans ces pays sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et que ces doctrines, si elles avaient quelque influence sur la nouvelle organisation de l'Allemagne, provoqueraient une lutte intérieure désastreuse. Déjà, il y a quelques années, les partisans de ces doctrines ont profondément divisé les esprits par de déplorables menées. Ces doctrines sont un mélange d'idées absolutistes gouvernementales, de réminiscences empruntées à l'ancien droit ecclésiastique civil inventé par le joséphisme, et d'idées

protestantes : tous ces éléments sont conciliés par le fanatisme antireligieux né des sarcasmes et des blasphèmes des voltairiens et des encyclopédistes. Hostiles à toute religion, c'est l'Eglise catholique qu'elles détestent par dessus tout. Pour dissimuler leurs attaques, elles qualifient d'ultramontanisme, de jésuitisme, etc., tous les enseignements, toutes les institutions, tous les usages catholiques. Et c'est ainsi qu'elles attaquent l'Eglise et le christianisme non-seulement par la presse, mais encore et principalement sur le terrain politique, dans les chambres, et par l'influence qu'elles tâchent d'exercer sur la législation. Quand l'Eglise catholique réclame un droit, on lui répond par des injures; quand elle demande d'être traitée avec justice, sans lois d'exception et selon l'esprit des lois nouvelles, une clameur générale sur l'excès des exigences jésuitiques et hiérarchiques étouffe toute représentation légitime. Ce parti-là ne veut point que les rapports de l'Eglise et de l'Etat soient réglés d'une façon équitable, car il n'obéit qu'à ce principe : *Ecrasez l'infâme;* il n'entend point que l'Etat soit juste, mais il entend se servir de l'autorité et des lois de l'Etat pour asservir l'Eglise catholique et le christianisme en général. Nous croyons que ce parti est pour la paix intérieure de l'Allemagne le plus redoutable des dangers, et que, s'il acquérait de l'influence, nous devrions nous attendre à de grandes

luttes religieuses et à toutes les suites lamentables qu'elles entraînent.

Aussi la manière dont les rapports de l'Eglise et de l'Etat seront réglés sera d'une importance décisive pour l'avenir de l'Allemagne. Trouvera-t-on le vrai moyen d'empêcher que les divergences religieuses n'affectent plus immédiatement la vie civile et politique? Trouvera-t-on des articles de lois qui permettront aux membres des diverses confessions religieuses légalement reconnues de vivre en paix sur le terrain civil et politique, sans rien sacrifier de leurs convictions religieuses et sans renoncer à combattre, dans la sphère intellectuelle, en faveur de ces convictions. Voilà la question capitale, et c'est à l'examiner que tous les Allemands dévoués de cœur à leur patrie doivent s'appliquer avec le plus grand soin. Le grand parti de l'incrédulité se flatte de nous procurer la paix religieuse par l'indifférentissime religieux, qu'il voudrait ériger en loi fondementale de l'Etat et formuler dans le recueil des lois, déclarant intolérant, perturbateur de la paix, et punissant comme tel quiconque refuserait de le reconnaître. Il ne voit pas ou ne veut pas voir que le comble de l'intolérance est de ne vouloir plus, en vertu d'une soi-disant tolérance, tolérer aucune conviction religieuse, et que c'est insulter à l'esprit humain que de lui suggérer de renoncer à la vérité en matière religieuse. Voilà le trait dis-

tinctif de cette prétendue civilisation affublée du manteau de la tolérance : elle ne veut rien tolérer que l'indifférence religieuse, l'irréligion. Ce n'est pas ainsi que la question religieuse sera résolue. La plus noble partie de la nature humaine s'armerait de toutes les forces du christianisme pour combattre jusqu'à la mort une pareille législation, et dans ce combat nous serions aussi certainement victorieux que nous sommes sûrs que la vérité triomphera et que l'erreur sera terrassée, fallût-il que dans ce combat notre patrie allemande descendît jusqu'aux frontières de la mort. Cette solution ne serait ni juste ni raisonnable; ce serait la solution de l'indifférentisme antichrétien et antireligieux. Nous demandons que le problème des rapports entre l'Eglise et l'Etat reçoive une autre solution, une solution qui respecte les convictions religieuses sans troubler la paix civile, sans restreindre les droits de ceux qui ne partagent pas nos sentiments religieux. Nous demandons si cette réglementation légale est possible.

Quel est le meilleur système, le système idéal des relations de l'Eglise et de l'Etat? Cette question, difficile en théorie et en abstraction, difficile surtout dans certaines conditions historiques et légales, nous paraît facile à résoudre en ce qui concerne la confédération du Nord et les Etats qui pourront s'y rattacher. Nous croyons véritablement qu'il existe

un moyen de satisfaire aux besoins essentiels d'une vie chrétienne et croyante, tout en sauvegardant la paix civile entre les différentes confessions chrétiennes, et ce moyen, nous estimons qu'il nous est fourni dans une mesure suffisante par les articles de la constitution prussienne. Il y a vingt ans déjà que nous étudions ce problème avec toute l'attention dont nous sommes capable, observant toutes les situations que le temps a créées, et excité par les besoins de notre position personnelle, soit comme député à l'assemblée nationale de Francfort en 1848, soit comme prêtre investi de fonctions ecclésiastiques, en Prusse d'abord, et ensuite pendant seize ans dans le centre de l'Allemagne, au milieu des controverses les plus compliquées. Or nous nous sommes de plus en plus convaincu que dans la situation particulière des Etats d'Allemagne, c'est là le moyen le plus convenable de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il offre surtout trois avantages : 1° il fournit à l'Eglise, pour l'accomplissement de sa mission, la mesure de liberté qui lui est absolument nécessaire; 2° il éloigne de l'Etat tous les embarras qui naissent de son intervention dans la vie ecclésiastique, et 3° il favorise la paix civile entre les diverses confessions religieuses. Lorsque, il y a plus de dix ans, nous eûmes l'honneur, sur la demande de l'archevêque de Fribourg, d'entretenir Sa Majesté royale le grand-duc de

Baden, qui alors n'était encore que prince régent, sur le règlement des affaires ecclésiastiques, nous lui exprimâmes la conviction que le roi de Prusse, en insérant ces articles dans la constitution, avait exercé un grand acte de justice envers ses sujets, qu'il avait assuré en Prusse la paix religieuse, avec toutes ses heureuses conséquences, que si ces articles étaient loyalement observés, tout conflit entre l'Eglise et l'Etat était désormais impossible, que plus on les observerait longtemps, plus le peuple chrétien serait reconnaissant au roi d'un tel présent. Après cette déclaration, nous demandions que cette loi de paix fût aussi donnée au pays de Baden, convaincu qu'aucun acte n'était plus propre que celui-là à attacher à la famille du duc tous les cœurs religieux par les liens de la reconnaissance. Que de maux on eût évités en exauçant cette prière! A nos yeux, les articles de la constitution prussienne sont véritablement la grande charte de la paix religieuse pour une Allemagne dont les cultes sont si mélangés, et nous croyons que tous ceux qui désirent la pacification religieuse de ce pays travailleront à les conserver et à les répandre dans les autres pays auxquels ils s'appliquent.

On a dit que les catholiques de la Prusse ne devaient aucune reconnaissance pour ces articles de la constitution, attendu que les pays catholiques ne sont pas hors du droit, qu'ils ont été unis à la Prusse

en réservant le libre exercice de leur religion, et que ces articles n'étant qu'une reconnaissance de ce droit, on ne devait aucune reconnaissance à qui voulait bien n'être pas injuste. Cela n'est vrai qu'en un sens. Depuis la sécularisation, l'Eglise catholique a été traitée en Allemagne avec une si criante injustice, elle est encore si maltraitée de nos jours dans quelques pays, que nous avons vraiment lieu d'être reconnaissants envers un prince qui s'est préservé de cet esprit d'injustice si répandu aujourd'hui, et qui a su être juste même envers l'Eglise catholique. On a dit en outre que les articles de la constitution ne sont point encore pleinement appliqués partout et dans toutes leurs parties, que la Prusse elle-même n'est pas encore sur le pied d'une égalité parfaite. Nous ne le nions point; mais il faut avouer aussi que les relations qui se sont développées dans les pays protestants de l'Allemagne ne rendaient pas facile à un gouvernement l'application du principe de la justice dans toutes ses conséquences. En Prusse, l'égalité complète rencontre tant d'obstacles dans les habitudes de l'administration, qu'il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, de l'introduire de suite et partout. Mais en général, et sans méconnaître certaines exceptions affligeantes, nous croyons que sous le gouvernement du roi actuel on a maintenu l'esprit de justice qui avait dicté à son royal frère les articles de la

constitution. On a rappelé enfin qu'il y avait, même en Prusse, un parti puissant qui visait à anéantir cette grande charte de la paix religieuse, et que peut-être il n'était pas loin de triompher. Nous n'oublions ni l'existence de ce péril, ni sa gravité. Chaque mouvement qui se produit dans la vie chrétienne du peuple réveille la haine des partis dont nous avons parlé, et on trouve, même dans les cercles influents, des hommes qui ne veulent point entendre parler de la liberté de l'Eglise, parce qu'ils ne veulent point de l'Eglise catholique. Mais ils sont nombreux aussi ceux qui admettent pleinement les articles de la constitution, et la seule tentative de les supprimer produirait une grande fermentation dans les esprits. La violation de ces articles serait le triomphe de la couleur noire en Prusse, et vraiment ce triomphe-là ne fortifierait point la Prusse. Les nombreuses et graves questions intérieures se compliqueraient d'une difficulté nouvelle, qui serait la plus difficile de toutes. Supprimer les articles de la constitution, ce serait jeter sur la Prusse et l'Allemagne un brandon qui pourrait devenir un incendie formidable. Nous espérons que la Providence nous préservera de cette calamité nationale.

Abordons maintenant la question des écoles.

Il n'est pas besoin de prouver combien la réglementation juste, légale, définitive de cette question importe à la paix intérieure et au pacifique déve-

loppement de notre vie politique. A ce point de vue, la question scolaire est au même niveau que la question ecclésiastique, car elle pénètre aussi avant que celle-ci dans les intérêts vitaux du peuple; et ce qui lui donne pour le présent et pour l'avenir immédiat une importance exceptionnelle, c'est qu'elle prime, à peu près partout, toutes les questions contemporaines. Malheureusement la question scolaire est devenue, elle aussi, une question de partis. Les principes, les situations légales d'où dépend sa solution n'offrent point, en soi, de grandes difficultés; il en est de même des conditions à remplir pour satisfaire les vrais intérêts de l'éducation populaire : elles sont très-aisées à découvrir. On en trouvera déjà les rudiments dans toutes les lois et constitutions, dans l'histoire et dans les faits existants. Qu'on adopte cette marche, qu'on ait égard aux besoins du peuple, aux situations historiques et légales, et on arrivera facilement à réglementer cette question d'une manière satisfaisante. Dans l'affaire des écoles, la difficulté et le péril viennent de la position que prend vis-à-vis d'elle le parti antichrétien, ce parti qui ne veut point de justice pour l'Eglise. Ce qui est en soi bon et juste lui importe peu; la question des écoles lui est un nouveau moyen d'atteindre ses fins, et une fois qu'il a établi ses systèmes doctrinaires, il les poursuit à outrance. L'influence de ce parti constitue

tout le danger de la question des écoles, et ce danger pourrait devenir fort grave pour la paix intérieure, si ce parti parvenait à exécuter ses plans.

Entrons dans quelques détails. Voyons d'une part combien il est facile de réglementer cette question si l'on se place au point de vue des faits et des droits existants; et d'autre part comment l'influence du parti libéral peut amener les plus grandes dissensions intérieures.

Comme ces sortes de divergences ont déjà éclaté plus d'une fois en Prusse et ont excité une lutte violente, nous allons rattacher nos observations aux discussions qui ont eu lieu et qui se reproduisent partout de la même manière[1]. Dans la période de l'ère nouvelle, ce parti réclamait avec instance une loi sur les écoles, et chaque année les discussions du budget lui fournissaient l'occasion d'insister sur cette demande. Son but était d'arriver à un système gouvernemental qui fît peser sur les écoles toutes les conséquences de l'absolutisme gouvernemental, qui aboutît à les séparer de l'Eglise. Cette querelle n'a été ajournée que par les débats sur la constitution. Nous avons donc

[1] Nous recommandons surtout les discussions qui ont eu lieu à la chambre des délégués prussiens, les 3 et 4 mars 1863. M. Reichensperger, avec un petit nombre de ses collègues, défendait alors, avec beaucoup de tact, le point de vue du droit, qui était aussi le point de vue religieux. Ces débats sont encore maintenant fort instructifs.

dans ces débats une image fidèle de l'état où se trouve la question scolaire avec toutes les tendances actuelles qui s'y rattachent. Examinons d'abord, en prenant pour guide la loi et les faits existants, les moyens de la résoudre. L'article 15 de la constitution prussienne est ainsi conçu : « L'Eglise évangélique et l'Eglise romaine catholique, ainsi que tout autre société religieuse, règlent et administrent librement leurs affaires; elles restent en possession et en jouissance des institutions, des fondations et des fonds destinés aux objets de leur culte, de leur enseignement et de leurs établissements de bienfaisance. » Il est clair que la seconde partie de cet article garantit aux confessions religieuses non-seulement les fondations créées en vue de leurs établissements d'instruction, mais encore l'avenir de ces établissements dans leurs relations historiques avec les confessions religieuses, tel que ces relations se sont développées jusqu'ici, ainsi que les secours qu'elles recevaient ordinairement de l'Etat; ces secours, du reste, au moins en ce qui concerne les établissements catholiques, reposent presque toujours sur un titre légal. La constitution reconnaît encore qu'il doit y avoir, à l'usage de chaque confession, des établissements d'instruction, et non pas seulement des écoles primaires [1]; qu'il y a des

[1] Les récentes discussions de la chambre prussienne nous ont rappelé combien il importe que la question scolaire soit traitée

fonds à l'usage de ces écoles confessionnelles. Tous ces points renferment des éléments très-importants pour la réglementation légale et satisfaisante des intérêts scolaires. L'article suivant (14) peut aussi aider efficacement à atteindre ce but : « La religion chrétienne est adoptée comme la base des institutions de l'Etat qui touchent à l'exercice de la religion, sans préjudice de la liberté religieuse garantie par l'article 12. » Or, dans notre façon de comprendre les choses, il ne peut être douteux que les écoles instituées pour des enfants chrétiens font partie « des institutions de l'Etat » qui touchent à l'exercice de la religion, et par conséquent qu'en faisant une loi pour les écoles on doit, suivant la constitution, avoir égard aux principes du christianisme. Les articles 20-26 traitent principalement de la science et des écoles. Ces articles, rapprochés de ce qui précède, offrent également un point d'appui suffisant pour arriver à une réglementation

à l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, par des jurisconsultes compétents du parti catholique, et non par des hommes abandonnés à leurs seules ressources personnelles et trop peu versés dans les questions de droit. C'est ainsi qu'un prêtre catholique n'a pas hésité à sacrifier le caractère confessionnel de toutes les écoles, excepté des écoles primaires ; il est probable qu'une des raisons pour lesquelles il l'a fait, c'est qu'il manquait de notions précises sur les matières du droit. Les excellents jurisconsultes qui ont défendu si victorieusement les droits constitutionnels de l'Eglise n'auraient pas, certainement, agi de la sorte.

convenable des affaires scolaires. L'article 20 énonce ce principe général que « la science et son enseignement sont libres. » L'article 22 détermine la sphère où devra se mouvoir cette liberté : « Est libre de distribuer l'instruction, de fonder et de diriger des établissements d'instruction, quiconque a prouvé aux autorités compétentes de l'Etat qu'il possédait les aptitudes morales, scientifiques et techniques. » La seconde partie de cet article implique sans doute la possibilité d'anéantir soit l'article 20 sur la liberté de la science, soit la première partie de cet article sur la liberté d'enseigner et de fonder des établissements d'instruction. Mais une pareille interprétation serait évidemment contraire à l'esprit et au texte de la loi. A prendre cette restriction dans sa véritable portée, on ne peut nier qu'elle soit légitime. Un Etat qui pratique l'égalité des cultes, qui ne reconnaît point, comme tel, de religion d'Etat, doit réclamer un certain contrôle afin de pouvoir empêcher les abus de la liberté d'enseignement. Vouloir que l'Etat renonce complètement à ce contrôle vis-à-vis de l'Eglise catholique, c'est trop exiger d'un Etat qui admet l'égalité, c'est supposer qu'il se rattache à quelque confession. Tout dépend donc de la manière dont on pratiquera cette restriction de la liberté d'enseignement et des garanties qu'on demandera à ceux qui apprécieront les « aptitudes morales, scientifiques et techniques. »

Pour constater les aptitudes techniques, il faudrait instituer des commissions d'examen mixtes, afin d'être sûr qu'on jugera uniquement sur des raisons techniques et non sur les intérêts scolaires de l'Etat. En fait d'aptitudes morales, l'Etat ne devrait exiger des anciennes confessions chrétiennes, auxquelles appartiennent la plupart de ses sujets, que cette garantie unique : c'est qu'elles ont établi et qu'elles dirigent un établissement. Tout ce qui irait au delà ne serait plus fondé sur la nature des choses, mais sur les préjugés antireligieux du temps. L'article 23 : « Tous les établissements publics d'instruction et d'éducation privées sont placés sous la surveillance des autorités nommées par l'Etat. » Cet article permet également de soumettre les affaires scolaires à une législation équitable, surtout si on le réunit aux articles précédents ; il ne repousse pas la co-surveillance de l'Eglise, et ne conteste pas aux parents le droit d'établir des écoles qui satisfassent leur conscience. Du reste, l'article 24 dit positivement que « dans l'institution des écoles publiques destinées au peuple, on aura égard autant que possible aux intérêts confessionnels. » L'article ajoute, il est vrai, que « l'instruction religieuse, dans les écoles du peuple, sera dirigée par les confessions religieuses que cela concerne ; » mais il ne s'ensuit nullement que les rapports de l'Eglise avec l'école seront restreints à cet enseignement religieux ; il

s'ensuit plutôt que l'enseignement religieux sera placé *exclusivement* sous la surveillance de l'Eglise, et que l'école populaire étant une école confessionnelle, on devra autant que possible, dans l'établissement d'une pareille école, avoir égard aux principes de la confession intéressée. Eh bien ! nous n'hésitons pas à soutenir que si ces principes fondamentaux sont loyalement appliqués dans le futur projet de loi sur l'enseignement, s'ils sont interprétés avec bienveillance, sans préjugé ni esprit de parti, on pourra aisément poser les bases d'une paix durable en ce qui concerne la question des écoles.

Ce n'est pas là ce que demande le parti dont nous parlons. Il ne veut point d'une loi scolaire conforme à la justice et à la loi, à la conscience et aux besoins du peuple ; ce qu'il lui faut, c'est une loi qui lui permette, au mépris de tous les droits divins et humains, de séparer l'école de la religion, du christianisme, de l'Eglise, et de s'en servir pour déchristianiser le peuple. Les débats qui ont eu lieu dans la période de l'ère nouvelle nous apprennent ce que nous pouvons attendre de lui ; ils sont éminemment instructifs : c'est une véritable profession de foi. M. Sybel a été son premier avocat, et l'opinion de ce professeur était alors à peu près celle de toute l'assemblée. Quoique la constitution n'eût été publiée que peu d'années avant ces discussions, et

quoique ce fût précisément ce même parti qui se glorifiait le plus de sa fidélité à la constitution, il ne fut pas possible aux excellents catholiques qui prenaient part à ces débats de faire descendre leurs adversaires des hauteurs vertigineuses de leurs spéculations scolaires sur le terrain des faits, du droit et des articles de la constitution. C'était un intéressant spectacle de voir avec quelle force de logique les premiers ramenaient sans cesse leurs adversaires sur le terrain de la loi, et comment ceux-ci, emportés dans les espaces vides par une puissance mystérieuse, rentraient constamment dans le torrent de leur phraséologie doctrinaire. Le dieu de cette théorie d'enseignement, c'est l'Etat et la puissance de l'Etat; ce dieu-là possède, aux yeux de ces messieurs, tous les attributs que les chrétiens reconnaissent au Dieu véritable; il est l'unique docteur et l'unique propriétaire des écoles; lui seul confère aux autres le droit d'enseigner et d'avoir des écoles publiques. Que la science ait pour objet la vérité, et par conséquent que le pouvoir, qui n'est au fond que le représentant de tous les ayant-droits, doive d'abord être lui-même en pleine possession de la vérité tout entière et avoir un corps enseignant véritablement infaillible; qu'il n'y ait point en général d'Etat enseignant, mais seulement un pouvoir public exercé par des hommes soumis eux-mêmes à l'erreur; que les écoles ne soient nul-

lement la propriété d'un ministre directeur, mais des institutions qui, étant entretenues par l'argent du peuple chrétien, sont destinées à ses enfants et doivent être formées selon sa conscience, tout cela, ce parti ne veut point l'admettre. Pour lui, l'école est un établissement de parti voué à la culture des idées de parti et de l'incrédulité dont lui-même est imbu. C'est afin de pouvoir ainsi traiter l'école qu'il a imaginé son système d'enseignement exclusif par l'Etat : ce lui serait une machine commode pour répandre ce qu'il appelle la civilisation. Pour comprendre la gravité du péril qui nous menace de ce côté, il suffit de se rappeler que toutes les propositions que ce parti a faites pendant la période de l'ère nouvelle à la chambre des députés, notamment celle d'enlever à tous les établissements d'instruction supérieure leur caractère confessionnel, ont été accueillies par une grande majorité. Si ce parti devait acquérir, en Prusse ou dans les autres Etats d'Allemagne, quelque influence sur la législation, et atteindre son but en fondant des écoles sans religion, en instituant l'enseignement de l'incrédulité, l'Etat commencerait avec la conscience des parents et du peuple chrétien une lutte désespérée. Ce serait violer le sanctuaire le plus intime de la conscience, ce serait essayer d'arracher violemment le christianisme au peuple au moyen d'institutions gouvernementales. Si cette tentative

n'avait pas été interrompue par les disputes constitutionnelles, elle aurait reparu dans chaque séance des députés et dans la discussion de chacun des articles du budget qui s'y rapportent : tant ce parti a la conscience de lui-même, tant il poursuit méthodiquement son but. Il est fort à craindre qu'il ne recommence bientôt.

L'avenir dépendra donc essentiellement de la manière dont la question ecclésiastique et scolaire sera traitée. C'est là proprement le champ de bataille du grand parti libéral, du parti progressiste et des loges; et il faut bien l'avouer, malheureusement, il y a là des hommes qui ne veulent point de la paix intérieure pour l'Allemagne, car ils ne trouvent de garanties pour leurs intérêts que dans la confusion des luttes intérieures. Puissions-nous être préservés de l'influence de ces perturbateurs systématiques de la paix! Ils sont les ennemis intérieurs de l'Allemagne.

XII

LE LIBÉRALISME

ET L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

Nous nous sommes expliqué sur la manière de régler les affaires ecclésiastiques dans le sens de la constitution prussienne, en ce qui concerne les Etats qui font ou devront faire partie de la confédération du Nord. Il importe maintenant d'examiner si cette situation religieuse ne contredit point les principes de l'Eglise, notamment ceux de l'encyclique du 8 décembre 1864 et du *Syllabus* qui y est annexé. En général, il nous paraît utile, pour tranquilliser la conscience de beaucoup de catholiques appelés par leur position à prendre part aux questions d'intérêt public, de rechercher dans quelle mesure ils peuvent, en ce qui touche à la liberté et à l'égalité

des diverses confessions religieuses, se plier aux exigences de leur temps sans blesser leurs principes religieux, et en particulier les principes du *Syllabus*. Il plane encore sur ce sujet bien des obscurités qui inquiètent les consciences et nuisent à la vérité. Nous ne croyons point, par exemple, qu'avant d'avoir précisé nettement le sens des propositions du *Syllabus* et établi ce qu'il faut réellement proscrire comme erroné, on ait le droit d'en venir à des explications générales, comme si c'était là toute la doctrine du Saint-Siége et qu'elle se trouvât tout entière dans l'encyclique. Un tel procédé est une source de bévues, car il peut faire rejeter comme erronés et proscrits par l'encyclique des sentiments qui ne sont ni faux ni condamnés. La science ecclésiastique vise partout à la clarté complète, elle veut pénétrer le sens intime d'une expression; plus son autorité est sainte, plus elle en use avec modération, plus elle évite de juger en dernier ressort des vues humaines et des opinions d'écoles.

Ces éclaircissements nous sont encore imposés par une autre considération. Dans un précédent ouvrage sur *la Liberté, l'Autorité et l'Eglise,* dans le chapitre consacré à la *liberté religieuse et à l'Eglise catholique,* nous avions émis la proposition suivante : « Il n'existe aucun principe ecclésiastique qui empêche un catholique de penser qu'il est des circonstances où l'Etat ne peut rien faire de mieux

que d'accorder une pleine liberté religieuse, avec cette restriction toutefois que l'existence de Dieu et la morale seront sauvegardées. » Quelques années plus tard, l'auteur d'un écrit sur l'encyclique [1], discutant les propositions 77-79 du *Syllabus*, citait ce passage, sans nous nommer, et il ajoutait : « En face de ces propositions, on ne peut plus dire aujourd'hui, comme on l'a répété tant de fois, *qu'il n'existe aucun principe ecclésiastique*, etc. » — Ainsi donc, après la publication du *Syllabus*, notre assertion ne serait plus soutenable. Les *Feuilles historiques et politiques* ont également parlé de cette brochure de Vienne et mentionné notre précédent ouvrage. Elles ont tempéré, il est vrai, le sens de notre passage, mais elles n'y ont pas mis non plus toute la précision qui convient en de telles matières. Nous croyons donc qu'il y a pour tous un égal intérêt à ce que cette question soit élucidée.

Nous reproduirons d'abord littéralement les propositions du *Syllabus* et de l'encyclique, et nous déterminerons ce qu'il y a d'erroné dans chacune d'elles. Nous ajouterons en note le texte latin et nous soulignerons les termes qui nous sembleront décisifs. En comparant ces termes avec certaines traductions du *Syllabus*, on pourra se convaincre que les traducteurs ont souvent manqué de la pé-

[1] *Le Pape et les idées modernes; l'Encyclique du 8 décembre* 1864, avec une préface du P. Schrader.

nétration nécessaire pour démêler en quoi consiste précisément l'erreur. Dans les écrits sur le *Syllabus*, on n'a point assez réfléchi, bien que ce soit une condition essentielle pour le bien comprendre, que toutes les propositions sont tirées d'allocutions antérieures, d'écrits publiés par le Saint-Père en différentes occasions, et auxquels on renvoie expressément pour chaque proposition ; par conséquent que le vrai sens des propositions dépend de l'ensemble du texte d'où elles émanent. Aussi la publication du *Syllabus* a-t-elle été suivie d'une édition officielle du texte complet de tout ces documents, et la préface rappelle catégoriquement que, pour saisir le vrai sens dans lequel ces propositions sont rejetées, il est nécessaire de les comparer avec ces précédents documents [1]. Nous suivrons cette voie pour décider quelles sont, en matière de liberté (civile) de conscience, de libéralisme, etc., les opinions qu'il faut proscrire comme erronées [2].

Les propositions du *Syllabus* dont il s'agit ici portent ce titre général : § 10. *Erreurs qui se rapportent au libéralisme.* De ce titre, il ne faut pas conclure que tout ce qui peut s'appeler libéralisme soit flétri comme une erreur, mais seulement qu'il

[1] *Acta SS. D. N. Pii PP. IX, ex quibus exceptus est Syllabus*, editus 8 dec. 1864. Romæ 1865.

[2] Eas (litteras encyclicas et allocutiones) conferre omnino oportet, si qui verum sensum, in quo illæ sententiæ pontificia auctoritate perstringuntur, elicere velint. *Ibid.*, p. v.

y a dans ce système des erreurs qu'il faut éviter. Voici la première proposition condamnée :

« Il ne convient plus, de nos jours, que la religion catholique soit considérée comme la seule religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes[1]. » — L'allocution d'où est tiré ce passage a été prononcée par Pie IX le 26 juillet 1855, à l'occasion de l'Espagne. Dans ce pays entièrement catholique, les droits traditionnels de l'Eglise avaient été réglés en 1851, et la nouvelle convention publiée comme loi fondamentale de l'Etat. « Dans cette convention, dit le Saint-Père, on avait statué avant toutes choses, parmi les diverses mesures prises pour protéger l'Eglise catholique, que cette religion, à l'exclusion de tout autre culte, continuerait d'être la seule religion de la nation espagnole, et conserverait comme auparavant, dans tout le royaume d'Espagne, ses droits et ses prérogatives[2]. » Cette situation légale de l'Eglise solennellement reconnue, fut, quelques années après, complètement changée par une seule des parties contractantes. Or, dans le

[1] LXXVII. Ætate hac nostra non amplius expedit religionem catholicam haberi tanquam unicam status religionem, cæteris quibuscumque cultibus exclusis (Alloc. *Nemo vestrum*, 26 julii 1855).

[2] Neque Vos latet, quomodo in eadem conventione inter plurima, quæ statuta fuerunt ad catholicæ religionis rationes tuendas, cautum in primis fuerit, ut ipsa augusta religio, quocumque alio cultu excluso, pergens esse sola religio hispanicæ nationis, esset ut antea in universo Hispaniarum regno conservanda cum omnibus juribus et prærogativis.

discours qui contient la proposition du *Syllabus* ci-dessus énoncée, le Saint-Père protestait contre cette illégalité flagrante. Le sens de la proposition émise s'explique donc de lui-même. Dans le concordat conclu avec l'Espagne en 1851, et dans lequel la religion catholique est reconnue comme religion d'Etat, il est dit qu'il peut se rencontrer, même de nos jours, des circonstances où la religion catholique a réellement le droit d'être reconnue comme religion d'Etat. Ces *circonstances* existaient pour l'Espagne, pays exclusivement catholique, gouverné par un souverain catholique et en possession de son ancien droit. La proposition du *Syllabus* n'a donc pas d'autre sens que celui-ci : c'est contredire la pratique du Saint-Siége et commettre une erreur, de soutenir que de nos jours il n'est plus convenable ni utile que, dans *aucun* pays, la religion catholique soit reconnue comme religion d'Etat à l'exclusion de tout autre culte. Tout ce qui dépasse ce sens sort du *Syllabus*. Rien surtout ne serait plus arbitraire que d'en tirer cette conclusion : le Saint-Père a entendu dire que dans tous les pays la religion catholique doit être la religion de l'Etat à l'exclusion de tout autre culte.

La proposition suivante est également condamnée par le *Syllabus :*

« Aussi, dans certains pays *catholiques,* la loi a-t-elle pris cette *louable* mesure que ceux qui y

émigrent jouiront de l'exercice *public* de leur propre culte[1]. »

L'allocution d'où cette proposition est extraite, concerne la république de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud; elle a été prononcée le 27 septembre 1852. Ici encore, il s'agit d'un pays tout catholique. Grégoire XVI avait témoigné à cette petite république une affection particulière et lui avait envoyé un nonce. A la suite d'une de ces révolutions politiques si fréquentes dans ce pays, l'élément radical, arrivé subitement au pouvoir, bouleversa aussitôt toute la position légale de l'Eglise, en même temps qu'il proclamait toutes les libertés dans la plus large mesure. Le Saint-Père, dans son allocution, s'élève contre ces violations du droit, et parmi les nouvelles mesures qu'il trouve blâmables, il cite « la concession faite à tous d'une liberté sans limites, en sorte que chacun puisse répandre par la presse ses pensées et toute espèce d'opinions monstrueusement exagérées, et, en particulier comme en public, professer n'importe quel culte[2]. » Voilà le passage qui se rapporte à la proposition du *Syllabus*.

[1] LXXVIII. Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illuc immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultus exercitium habere (Alloc. *Acerbissimum*, 27 sept. 1852).

[2] Et omnimodam omnibus tribui libertatem, ut quisque suas cogitationes ac monstrosa quæque opinionum portenta typis

On voit ici derechef combien il est nécessaire d'interpréter le *Syllabus* par l'ensemble du contexte, au lieu de le commenter isolément et d'en extraire ce qui plaît à chacun. Le Saint-Père déclare donc que la liberté illimitée de la presse, de même que la liberté illimitée du culte public, est inadmissible. Il dit cela aux habitants d'un Etat catholique. En insérant ce passage daus le *Syllabus*, il affirme uniquement, à s'en tenir au sens positif de la phrase, que ce n'a point été une mesure digne d'éloges, de la part de certains pays catholiques, d'avoir accordé légalement à toute religion la liberté illimitée du culte public, et de l'avoir accordée non-seulement aux indigènes, mais à tous les émigrants possibles. Cette proposition est également applicable à tous les autres Etats, car il n'y a point d'Etat au monde qui puisse permettre ni qui permettra jamais d'exercer publiquement et sans frein ces deux libertés. L'Amérique du Nord elle-même ne concède pas aux mormons le droit illimité du culte public. La proposition du Saint-Père a donc une portée universelle; elle est vrai au point de vue religieux comme au point de vue de la raison générale[1].

quoque in vulgus edere, et privatim publiceque quemlibet cultum profiteri valeat.

[1] Voir l'instructif ouvrage de Walter intitulé : *Le droit naturel et la politique à la lumière du temps présent*. Bonn, 1853 (en allem.).

La troisième proposition condamnée est ainsi conçue :

« Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et le plein pouvoir accordé à tous de manifester publiquement toutes sortes d'opinions et de pensées, aboutit à corrompre plus facilement les mœurs et les sentiments du peuple, et à propager la peste de l'indifférence[1]. »

Cette proposition est si simple, elle est tellement conforme à la raison et au sentiment moral les plus vulgaires, qu'il est à peine besoin de l'expliquer. Elle figure dans l'allocution du 15 décembre 1856, relative au Mexique et à la constitution également toute radicale qu'on y proposait. Le Saint-Père insiste surtout sur ce point : que « pour arriver plus aisément à corrompre les mœurs et les sentiments du peuple, à propager la peste détestable de l'indifférentisme, et à nuire ainsi à notre sainte religion, on accorde le libre exercice de *toute* religion, et laisse à chacun la *pleine* faculté de publier et de propager *toutes les opinions* et *toutes les idées imaginables*[2]. » Que condamne-t-on là comme erroné ?

[1] Enimvero falsum est, civilem cujusque cultus libertatem itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos ac indifferentismi pestem propagandam (Alloc. *Numquam fore*, 15 dec. 1856).

[2] Et ad populorum mores animosque facilius corrumpendos

uniquement ceci : que la liberté sans bornes de pratiquer publiquement un culte religieux, que la liberté illimitée de la presse soient inoffensives pour les mœurs et les sentiments populaires. On trouverait difficilement, ce nous semble, un seul homme qui osât contredire cette assertion du Saint-Père; en tout cas elle est pleinement confirmée et appliquée dans tous les Etats et dans toutes les législations de l'Europe.

Nous voici arrivé déjà à la dernière des erreurs du libéralisme condamnées dans le *Syllabus*.

« Le pape peut et doit se réconcilier et composer avec le *soi-disant* progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne[1]. »

Nous avons pris dans cette traduction une petite licence que le lecteur a dû remarquer, nous avons ajouté le mot *soi-disant*.

On verra bientôt que cette addition était nécessaire pour donner à la proposition sa véritable valeur. On s'aperçoit ici, plus que jamais, combien il importe d'étudier les propositions du *Syllabus*

ac detestabilem teterrimamque indifferentismi pestem propagandam, ac sanctissimam nostram religionem convellendam admittitur liberum cujusque cultus exercitium et omnibus quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi plena tribuitur potestas.

[1] LXXX. Romanus pontifex potest ac debet cum progresso, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese conciliare et componere (Alloc. *Jamdudum*, 18 mart. 1861).

dans leur contexte; car notre proposition, prise dans son simple énoncé et sans rapport avec le texte primitif, est susceptible d'uu sens complètement faux et tout-à-fait contraire à la pensée du Saint-Père[1]; elle pourrait signifier qu'il n'y a pas d'accord possible entre l'Eglise catholique et le véritable progrès, ou n'importe quelle opinion libérale. Cette proposition est extraite d'une allocution magnifique, prononcée le 18 mars 1861 sur les affaires d'Italie, sur la situation générale du monde et les principes qui s'y combattent. Nous ne ferons ressortir que les idées nécessaires à l'éclaircissement du sens de notre proposition.

Une lutte violente, dit le Saint-Père, a éclaté de nos jours dans la société civile, entre la vérité et l'erreur, la vertu et le vice, la lumière et les ténèbres. On se pose en champion de certaines exigences de la civilisation, et l'on demande notamment que le pontife romain se réconcilie et se mette d'accord avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. Le Saint-Père montre ensuite l'abus que

[1] M. Denziger, dans son estimable *Enchiridion symbolorum et definitionum*, p. IX, donne sur l'interprétation des propositions condamnées, l'excellente règle suivante, qui s'applique parfaitement ici :

Multæ etiam sunt propositiones, quæ si ad verba sola respicias, sensum sanum admittant, in sensu tamen auctoris, in quo damnantur, perversæ sunt atque rejiciendæ. Qui sensus igitur vel ex dogmatum historia vel ex systematis damnati nexu desumendus erit.

l'on fait de ces formules, et comment l'esprit qui s'y révèle contredit manifestement la bonne signification qué ces mots renferment. Puis il ajoute : Tandis que cette moderne civilisation accorde la liberté à tous les cultes, elle la refuse aux institutions de l'Eglise catholique, à ses corporations religieuses et à ses ministres; tandis qu'elle favorise toutes les entreprises non-catholiques, elle ravit au catholicisme jusqu'à ses propriétés légitimes; tandis qu'elle laisse à la presse la liberté la plus étendue pour injurier l'Eglise et propager de plus en plus l'immoralité, elle fait à l'action de l'Eglise l'opposition la plus hostile; tandis qu'elle accorde l'impunité à tous, elle apporte dans le châtiment des personnes ecclésiastiques une rigueur sans mesure. A une telle civilisation jamais le pontife romain ne pourra tendre une main amie, jamais il ne pourra s'allier avec elle. Qu'on restitue aux choses leur véritable nom, s'écrie Pie IX. Le Saint-Siége, l'histoire l'atteste, a toujours été *le patron et le promoteur de la vraie civilisation.* Mais si l'on entend par civilisation un système qui tende à entraver, à détruire même l'Eglise de Jésus-Christ, certes, jamais le Saint-Siége et le pontife romain ne pourront s'entendre avec une telle civilisation.

On le voit, bien loin de déclarer que l'Eglise ne puisse pas se réconcilier avec le vrai progrès et la vraie civilisation, Pie IX affirme, au contraire,

témoins toutes ses déclarations et celles de l'Eglise catholique, que cette Eglise est et demeure dans tous les temps *patrona et altrix*, selon ses belles expressions, « la patrone et la nourricière » de la vraie civilisation. Mais il existe aussi un système mensonger qui s'appelle progrès, afin de combattre tout progrès moral; qui s'appelle libéralisme, afin d'empêcher la liberté du bien et de favoriser la liberté du mal; qui s'appelle civilisation, afin de supplanter la religion chrétienne et de nous ramener aux horreurs du paganisme : ce système, voilà ce que le Saint-Père a voulu désigner et proscrire par la proposition du *Syllabus*, afin que les catholiques sachent quel abus déplorable on fait des mots et combien il est nécessaire de démêler en toutes choses le sens des termes qui circulent dans le monde, si l'on ne veut pas être victime de l'esprit de mensonge et en proie à toutes les illusions. Nous croyons donc avoir suffisamment justifié l'insertion du mot *soi-disant* dans notre traduction.

Nous terminerons l'examen des propositions relatives à notre sujet par la proposition suivante :

« Il faut séparer l'Eglise de l'Etat, et l'Etat de l'Eglise[1]. »

Il n'y a pas d'équivoque possible sur la portée de cette proposition. Le pape rejette la doctrine qui

[1] LV. Ecclesia a statu statusque ab Ecclesia sejungendus est (Alloc. *Acerbissimum*, 27 septemb. 1852).

tend à une séparation totale de l'Eglise et de l'Etat. Il énonce ici, par rapport à l'Etat, la pensée qui domine dans l'ensemble de son allocution du 8 décembre 1864; son principal but est de démontrer que toutes les affaires de la vie, que la vie humaine tout entière, avec ses œuvres multiples, doivent être unies à la religion et soutenues par elle. Pie IX est convaincu que la religion doit être mêlée à toutes les actions humaines, depuis la pensée purement individuelle jusqu'aux plus hautes relations sociales. Ce principe s'applique à l'Etat tel qu'il est formulé dans le *Syllabus.* Comparons-le cependant avec d'autres maximes émises dans l'encyclique du 8 décembre 1864. Le Saint-Père repousse comme absurde et impie cette assertion que la *meilleure* forme de gouvernement et le progrès civil demandent *impérieusement* que la société humaine soit constituée et gouvernée sans aucun égard pour la religion, absolument comme si elle *n'existait pas,* ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses religions [1].

Ici le Saint-Père rejette purement et simplement ce qui est énoncé plus haut dans la proposition du

[1] Optimam societatis publicæ rationem civilemque progressum omnino requirere, ut humana societas constituatur et gubernetur nullo habito ad religionem respectu, ac si ea non existeret, vel saltem nullo facto veram inter falsasque religiones discrimine.

Syllabus, à savoir, la séparation complète de la société civile et de la religion, c'est-à-dire l'Etat sans religion ; ou, pour être plus exact encore, il se contente de condamner directement et immédiatement l'opinion selon laquelle un Etat sans religion est la *meilleure forme de gouvernement,* celle qui répond le mieux à la nature d'un Etat et par conséquent celle qu'il faut adopter partout.

A cet ordre d'idées se rattache la proposition suivante que Pie IX condamne également comme entachée d'erreur : « L'Etat le mieux constitué est celui où le pouvoir n'est pas obligé de réprimer par des peines légales ceux qui blessent la religion catholique, sinon lorsque la tranquillité publique le demande[1]. »

Ici encore, on donnerait pleine carrière à l'arbitraire et l'on sacrifierait le sens naturel des mots en prétendant que le Saint-Père réclame pour l'Eglise, de la part de tous les gouvernements, une protection appuyée sur la force publique, comme cela s'est vu peut-être dans les pays où la religion catholique était reconnue pour la seule religion d'Etat, à l'exclusion de tout autre culte. Pie IX condamne encore ceux qui disent que l'Eglise n'a pas besoin, comme telle, de la protection générale de l'Etat, et que

[1] Optimam esse conditionem societatis, in qua imperio non agnoscitur officium coercendi sancitis pœnis violatores catholicæ religionis, nisi quatenus pax publica postulet.

cette privation de tout droit infligé à l'Eglise en tant qu'Eglise, — car une protection en vue de la paix publique n'est point une protection légale de l'Eglise, mais seulement une protection des habitants contre les perturbateurs de la paix, — est la meilleure forme de gouvernement et appartient à l'essence d'un Etat idéal. Cette erreur est une conséquence du système qui veut que l'Etat n'ait aucune religion, système qui peut bien hanter les esprits de quelques fanatiques d'impiété, mais qui n'a encore rien à voir dans l'état actuel des sociétés.

Nous voici arrivé au dernier des passages de l'encyclique relatifs à notre question. Pie IX, se référant à la bulle de Grégoire XVI, condamne la doctrine suivante : « La liberté de conscience et la liberté des cultes sont le droit propre de chaque homme, et ce droit, dans tout Etat bien ordonné, doit être reconnu et garanti par une loi; chaque citoyen a la liberté absolue, liberté qui ne doit être restreinte par aucune autorité ecclésiastique ou civile, de manifester et de répandre oralement, par la presse ou de tout autre manière, ses pensées, quelles qu'elles soient [1]. »

[1] Libertatem conscientiæ et cultuum esse proprium cujuscumque hominis jus, quod lege proclamari et asseri debet in omni recte constituta societate, et jus civibus inesse ad omnimodam libertatem, nulla vel ecclesiastica vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptus quoscumque sive voce, sive

Cette proposition se lie à plusieurs autres déjà énumérées, et s'explique aisément par ce qui précède. On ne saurait donc admettre que la liberté de conscience, entendue dans le sens d'une liberté absolue du culte public, soit un droit inaliénable de l'homme et qu'il faille garantir à tout citoyen sans exception, dans tout Etat bien ordonné. En d'autres termes, il est faux de prétendre que l'homme ait un droit inaliénable à une liberté de conscience illimitée jointe à une liberté sans bornes de la presse, sans pouvoir être contenu par aucune autorité.

Si maintenant nous jetons une vue d'ensemble sur les erreurs condamnées par le *Syllabus*, relatives à notre sujet, nous arriverons au résultat suivant :

Le pape condamne absolument et dans toutes ses conséquences l'Etat irréligieux; — par conséquent, il réprouve toute situation légale qui ravirait à l'Eglise cette protection générale et légale qui est fondée sur la nature de l'Etat; — il désapprouve cette opinion qu'il ne convient plus, pour aucun pays, que la religion catholique soit reconnue comme religion d'Etat à l'exclusion de tout autre culte; — il rejette l'exercice public et illimité de tout culte religieux; — il flétrit le sentiment selon lequel la li-

typis, sive alia ratione palam publiceque manifestare ac declarare valeant.

berté illimitée de tout imprimer et propager est inoffensive pour les mœurs et les sentiments des peuples ; — il rappelle qu'il existe un faux progrès, un faux libéralisme, une fausse civilisation moderne que les catholiques ne sauraient accepter.

Voilà, sur la question qui nous occupe, tout ce que l'encyclique et le *Syllabus* qualifient d'erroné.

Essayons maintenant de résoudre brièvement, à l'aide de ces principes, les deux questions suivantes : 1. Pouvons-nous encore, après la publication du *Syllabus,* répéter ce que nous avions dit dans notre livre : *Liberté, Autorité, Eglise ?* 2. Avons-nous le droit de considérer la liberté de conscience et la parité, entendues dans le sens de la constitution prussienne en vigueur dans la fédération du Nord et les autres Etats allemands, comme la meilleure réglementation des affaires ecclésiastiques de ces pays ?

Il est aisé, ce nous semble, de répondre à ces deux questions.

Et d'abord, nous nous croyons parfaitement autorisé à répéter cette assertion : « Il n'existe aucun principe ecclésiastique qui empêche un catholique de penser que, dans *les* circonstances données, l'Etat ne peut rien faire de mieux que d'accorder une pleine liberté religieuse. » L'article *les,* que nous avons souligné, pourrait seul soulever des malentendus en donnant lieu de croire que la liberté du

culte public serait, à notre sens, ce qui conviendrait le mieux à tous les pays du monde sans exception. Une telle affirmation serait évidemment contraire à un principe ecclésiastique, puisque, dans les Etats purement catholiques et où l'Eglise catholique est garantie par les lois comme religion d'Etat, le Saint-Père revendique le maintien de cette position comme un droit de l'Eglise, et l'estime favorable à ses intérêts. Pareille pensée ne nous était pas venue à l'esprit. Dans notre ouvrage, qui s'adressait surtout aux catholiques d'Allemagne, nous n'avions point en vue les pays tout-à-fait catholiques; nous voulions dire simplement que, dans les conditions actuelles de l'Allemagne et autres conditions semblables, un catholique pouvait, sans violer aucun principe de l'Eglise, admettre la liberté de conscience, ou, pour parler plus exactement (car la liberté de conscience ne regarde que le for intérieur et ne saurait jamais être ravie), la liberté du culte public, en faisant les restrictions nécessaires. Or, cette opinion, le *Syllabus* ne l'a point condamnée.

Quant à la constitution prussienne et à la réglementation légale des affaires ecclésiastiques selon les principes de la parité, voici les maximes qui résultent pour nous de tout ce qui précède :

1. Nous ne pouvons point demander l'égalité par indifférentisme, ni en ce sens que toutes les

religions soient également bonnes : ce serait l'anéantissement de toute conviction intérieure;

2. Nous ne devons point demander l'égalité en ce sens qu'un tel ordre de choses soit le seul idéal de la position à laquelle l'Eglise ait droit, que cet ordre de choses soit seul et parfaitement conforme à la nature de l'Etat : ce serait dire que pendant tout le moyen-âge jusqu'à nos jours les rapports de l'Eglise et de l'Etat n'ont été qu'une grande aberration.

3. Nous ne devons point demander l'égalité ou la liberté de religion dans le sens d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans le sens d'un Etat irréligieux, athée. Bien des catholiques en France et surtout en Belgique se sont fait, à cet égard, des idées peu exactes. La liberté de religion a été entendue çà et là dans le sens d'une complète séparation, et plusieurs catholiques se sont attachés à cette opinion fausse et singulièrement funeste dans ses effets, que l'Etat, en vertu de cette séparation, ne doit plus maintenant avoir aucun souci de la religion, que dans ses institutions civiles, il ne doit plus avoir aucun égard aux sentiments religieux de ses sujets. Ils se trompent. Ce n'est point là une conséquence du principe de la parité ou de la liberté de conscience, c'est la conséquence d'une théorie d'Etat abstraite et insensée. Un Etat particulier n'existe point pour une humanité abstraite, mais pour les

hommes qui vivent sur son territoire; il faut qu'il les prenne et les reçoive tels qu'ils sont, avec tous leurs besoins, avec tous ce qui constitue leur existence. Quand même l'Etat, en tant qu'Etat, n'a plus de religion d'Etat, quand même il ne reconnaît plus comme religion d'Etat tel culte à l'exclusion des autres, il serait absurde d'en conclure qu'il peut, dès maintenant, considérer et traiter ses sujets comme des hommes sans religion. Les catholiques et les protestants qui sont reconnus dans le pays, l'Etat doit les tolérer dans le libre et public exercice de leur religion, les catholiques avec leur conviction catholique, les protestants avec leur conviction protestante; il doit les reconnaître et les respecter dans toutes ses lois, dans toutes ses institutions, dans tous ses règlements, et surtout dans toutes les écoles qu'il fonde, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université.. Aussi, à Dieu ne plaise que nous adhérions aux erreurs funestes professées jusqu'à ce jour par quelques catholiques français et belges ! Fussions-nous placés sous le régime du Turc, si nous avions le droit d'exister chez lui comme catholiques, nous exigerions que dans son gouvernement il nous traitât en catholiques toutes les fois qu'il serait en contact avec nous. — Ne perdons jamais de vue cette distinction essentielle entre le système d'une séparation complète et celui d'une parité fondée sur la loi.

4. Par contre, nous avons pleinement le droit d'admettre et d'exiger, dans certaines circonstances, la parité et la liberté restreinte de religion; nous sommes tout-à-fait autorisé à croire que de telles circonstances existent notamment dans tous les pays que nous avons en vue dans ce travail. Il y a plus : nous sommes entièrement autorisé à considérer cette réglementation paritaire, non-seulement comme ce qu'il y a de mieux pour ces pays et dans ces circonstances, mais encore comme une nécessité; et c'est là notre conviction relativement à tous les pays qui sont dans la même situation que la Prusse.

5. Il n'y aurait de doute possible (car nous ne voulons rien omettre) que sur l'article 12 de la constitution prussienne, et en tant qu'on l'interpréterait dans le sens d'une liberté absolue de religion[1]. Nous avons déclaré dans notre précédent ouvrage que, selon les principes catholiques, on ne saurait accorder une liberté religieuse qui contredirait la loi morale ou nierait l'existence de Dieu. Sur ce point, nous l'avons vu plus haut, l'autorité ecclésiastique a été jusqu'à ce jour entièrement d'accord avec la science. Du reste, ce sentiment est confirmé par le bon sens : une re-

[1] Art 12. « La liberté des confessions religieuses, des réunions en société religieuse, la liberté de pratiquer en commun sa religion, soit en famille soit en public, est garantie. »

ligion sans Dieu est aussi absurde que l'exercice d'une religion qui violerait la loi morale. L'un et l'autre sont contradictoires dans les termes. Or, ces restrictions nécessaires se trouvent en proportion suffisante dans la constitution prussienne, et à ce point de vue encore on peut s'y rattacher sans hésitation.

XIII

SITUATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Après avoir jeté un regard vers l'avenir, manifesté nos craintes et nos espérances, il convient que nous nous occupions aussi de la situation actuelle de l'Eglise catholique, des difficultés qui l'attendent et de la mission que Dieu lui impose au milieu des transformations qui viennent de s'opérer. L'Eglise catholique, que Dieu a placée sur la terre pour tous les temps et en vue de la rédemption de tous les hommes, restera dans l'avenir le foyer intime de tous les grands combats intellectuels qui se livreront sur la terre. Il en était déjà ainsi dans les premiers siècles. A peine le Fils de Dieu eut-il paru dans un coin obscur de l'univers et dans les conditions les moins brillantes, que les hommes se virent

forcés d'entrer en contact avec cette divine lumière qui commençait à luire sur le monde, et ce qui ne fut d'abord dans l'Eglise qu'un grain de sénevé prit un accroissement si prodigieux qu'il devint comme le pivot des grands mouvements du puissant empire romain.

Il en fut ainsi durant tout le moyen-âge; l'Eglise était le centre de tout développement, de toute lutte intellectuelle. Il en sera encore de même à l'avenir. Les attaques incessamment dirigées contre la vérité dont Dieu a commis le dépôt à son Eglise pour qu'elle en fût jusqu'à la fin des siècles le fondement et la colonne; le triomphe de cette vérité, malgré toutes les défaites apparentes, et les fruits heureux qui accompagneront cette victoire, tel est l'axe autour duquel s'agiteront jusqu'à la fin des âges la vie et l'activité du monde.

Il est donc impossible de parler de l'avenir sans parler aussi de l'Eglise. Quelque bien que l'on ait en vue, il faut commencer par en asseoir les fondements : et d'abord les fondements intellectuels, qui s'appuyent sur les vérités divines et sur les enseignements de Jésus-Christ que la révélation a conservés fidèlement au sein de l'humanité comme une flamme céleste et une lumière divine ; les fondements moraux, c'est-à-dire les devoirs qui découlent de ces enseignements. Ces devoirs sont contenus dans les commandements de Dieu, et l'Eglise

ne cesse de les annoncer aux hommes dans tous les états et dans toutes les conjonctures de la vie.

Si nous portons d'abord nos regards sur la situation extérieure de l'Eglise catholique en Allemagne et hors de l'Allemagne, nous apercevons une immense différence entre le présent et un passé encore tout récent. Un siècle s'est à peine écoulé depuis que l'Eglise catholique, dans presque tous les Etats catholiques, était reconnue, même dans la législation civile, comme l'organe de la vraie religion. Il n'y a pas encore un siècle que l'Eglise catholique était encore proclamée dans tous ces Etats comme la seule religion autorisée par le pouvoir, et que les princes et les peuples chrétiens considéraient comme leur premier devoir de la protéger et de la garantir contre d'injustes attaques. Grâce aux institutions que l'esprit de sacrifice avait fondées dans une longue suite de siècles, l'Eglise possédait, sur une vaste étendue, toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Toutes les contrées catholiques étaient couvertes d'établissements grandioses consacrés au progrès de la science dans tous ses degrés, aux œuvres de miséricorde, à la culture supérieure de la vie et de la perfection chrétiennes. Telle était encore, il y a un siècle, la situation extérieure de l'Eglise dans toutes les contrées catholiques de l'Europe. Quelle différence quand nous regardons à l'état de l'Eglise dans le temps présent!

Autrefois l'ancienne et catholique maison impériale était encore à la tête de l'Allemagne, maintenant elle en est séparée comme une puissance étrangère; autrefois les pays catholiques étaient gouvernés par des princes catholiques, aujourd'hui la plupart des catholiques d'Allemagne sont placés sous des gouvernements protestants; autrefois les catholiques prédominaient dans les ordres de l'empire qui participaient au pouvoir suprême, aujourd'hui ils ne sont presque plus représentés dans les hautes régions; autrefois l'Eglise possédait dans toute l'Allemagne, au service de ses œuvres multiples, une fortune considérable, aujourd'hui il ne lui reste absolument qu'un maigre bénéfice tout personnel; autrefois tous les catholiques et tous les évêchés catholiques de l'empire étaient unis entre eux par une vaste confédération, aujourd'hui les diocèses sont disséminés dans une foule innombrable de petits pays, et jusqu'à ces dernières années, ils ont été le plus souvent isolés, délaissés, voués à l'oppression tyrannique d'une bureaucratie haineuse. Autrefois il existait encore à l'est de l'Allemagne un peuple catholique grand et fidèle, la Pologne, qui propageait au loin, du côté de l'est, l'influence catholique; aujourd'hui ce peuple a disparu de la carte et est exposé, lui et sa foi, aux plus barbares persécutions. Autrefois l'Eglise catholique régnait encore sans conteste dans toutes les contrées romanes

de l'Europe, aujourd'hui tous ces peuples vivent sous des gouvernements qui, tantôt ouvertement et franchement, tantôt par des voies détournées, oppriment et persécutent l'Eglise catholique. Ce prodigieux changement dans les conditions extérieures de l'Eglise s'achève et se complète dans ce que nous voyons aujourd'hui en Italie. Après avoir, presque partout, bouleversé entièrement l'existence extérieure de l'Eglise, l'esprit révolutionnaire tourne maintenant sa fureur contre le chef de l'Eglise afin de lui ravir ce que lui a donné, dans le cours des siècles et sous la direction de la Providence, le respect des princes et des peuples chrétiens. Le temps approche peut-être où le père de la chrétienté, semblable à Celui dont il tient la place, ne saura plus où reposer sa tête. Voilà ce qu'est devenue la situation extérieure de l'Eglise dans le court espace d'un siècle.

Si triste que soit cette destinée, si incommensurable que soit l'iniquité de ceux qui ont réduit l'Eglise à cet état, nous n'en devons pas moins appliquer ici les principes énoncés dans notre Introduction. Si Dieu dirige avec une tendre sollicitude la vie de chaque individu, cela est vrai à plus forte raison de la vie de l'Eglise, puisqu'il lui a promis de rester avec elle jusqu'à la fin des siècles. Soyons donc persuadés que ces événements exceptionnels dans l'histoire de l'Eglise ont leur source dans des

desseins profonds de la Providence. Toutefois, si l'on nous demande pourquoi Dieu a permis tout cela, nous pouvons, sans présomption, faire plusieurs réponses. Nous répondrons d'abord par cette profession de foi sortie de la bouche même de Dieu : « Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! Qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller [1]? » Jamais nous ne pourrons sonder la sagesse qui préside au gouvernement divin de ce monde, et c'est dans l'éternité seulement que nous seront révélées toutes les voies de Dieu. L'Eglise de Dieu est merveilleuse dans toute sa carrière terrestre, et nous y saisissons partout la trace des desseins mystérieux d'en haut. C'est précisément par là que Dieu veut éprouver notre foi et notre confiance.

Nous pouvons aussi, pour expliquer ces souffrances de l'Eglise, invoquer les prophéties si claires que l'Ecriture contient sur ce sujet. Dans l'Ancien Testament, Dieu ne s'était pas contenté de promettre un libérateur, il avait encore décrit d'avance sa vie tout entière, afin que le monde, quand il serait venu, le reconnût à ce portrait. Il en a été de même dans le Nouveau Testament : Dieu y a prédit les destinées de son Eglise, afin que, quand elles se vérifieraient, nous y reconnussions le doigt

[1] *Rom.*, XI, 33 et suiv.

de Dieu, bien loin d'être ébranlés dans notre foi. Or, de tous les signes de l'Eglise, aucun ne paraît plus souvent dans l'Ecriture que celui de la croix, des luttes, des souffrances qu'elle devra supporter jusqu'à la fin du monde et jusqu'à son triomphe sur la croix. Ce qui devrait nous étonner, quand nous lisons cette histoire tracée par la main de Dieu, ce ne sont pas les persécutions et les attaques auxquelles l'Eglise a été en butte, c'est qu'il y ait eu des siècles où elle a joui ici-bas d'une sorte de paix extérieure. L'une et l'autre prédictions s'accomplissent également : lutte des portes de l'enfer contre l'Eglise, et impuissance de tous ces assauts contre le roc sur lequel l'Eglise est bâtie. La croix est donc, dans la vie de l'Eglise, un des caractères divins qui attestent qu'elle a pour fondateur Celui qui a vaincu le monde par la croix.

D'autres raisons, tirées également de la mission et de la nature du christianisme, expliquent en un certain sens ces voies merveilleuses par lesquelles Dieu conduit son Eglise, et pourquoi surtout il permet ces sortes d'événements dont nous parlions plus haut. Quand les anciens Germains, convertis au christianisme, eurent fléchi le genou devant le Fils de Dieu et reconnu l'Eglise comme une institution divine, ils se sentirent tout naturellement obligés à la défendre de leur vaillante épée. C'est de ces dispositions qu'est née la position de l'Eglise

au moyen-âge. Elle était le résultat immédiat et nécessaire de la vivacité de la foi. Cependant, quelque légitime que fût cette position dans l'origine, il en résulta dans le cours des âges, sous l'empire de diverses circonstances et par la perversité des hommes, divers obstacles qui entravèrent l'Eglise dans l'accomplissement de sa mission divine, notamment depuis que l'apostasie du seizième siècle eut si profondément divisé la chrétienté. Parmi ces obstacles, il y en a quatre que nous voulons citer.

En appliquant aux parties séparées de l'unité de l'Eglise l'ancienne constitution chrétienne qui réglait les rapports de l'Eglise et de l'Etat, en accordant à ces parties détachées la protection légale due à l'Eglise seulement, les princes avaient soustrait tous ces pays à l'influence de l'Eglise catholique. C'est ce qui arriva d'abord pour l'Eglise schismatique grecque, puis, après la réforme, pour toutes les Eglises protestantes. Ce qui avait été dans le principe une protection pour l'Eglise catholique devint une arme contre elle. Le glaive temporel qui avait d'abord servi à sa défense, servit alors à protéger ces membres arrachés à son propre corps, et empêcha l'Eglise d'accomplir sa mission dans toutes ces vastes étendues de territoire. Une fois cette situation légalisée, l'Eglise catholique, selon les lois du saint empire romain, se vit exclue du territoire

de tous les Etats non catholiques (en tant qu'elle n'était pas protégée par la paix de Westphalie). Et c'est ainsi qu'une protection si légitime dans son origine fut remplacée justement par son contraire. Comment y remédier? Fallait-il que ces contrées échappassent pour jamais à la mission divine de l'Eglise? Les divisions dogmatiques déjà si profondément enracinées dans la jurisprudence des peuples chrétiens devaient-elles être maintenues en même temps que cette jurisprudence, ou plutôt par le moyen de cette jurisprudence? Quand on y réfléchit et qu'on jette un regard sur les ruines de l'ancien ordre légal, on se sent forcé d'adorer les voies mystérieuses de la Providence.

La protection légale qu'on avait continué d'accorder à l'Eglise dans les pays catholiques était souvent un obstacle au déploiement de sa vie divine. La tendance de plusieurs souverains catholiques, notamment des Bourbons[1], allait, dans les derniers siècles, à se faire payer en quelque sorte cette protection par des priviléges et des droits qui leur permettaient de se mêler des intérêts les plus intimes de l'Eglise. Ils ne la protégeaient plus uniquement pour des motifs puisés dans les hautes et saintes convictions de la foi, mais pour favoriser leurs vues absolutistes et réaliser leurs projets am-

[1] « De tous les Bourbons, » dit l'auteur. (*Note du trad.*)

bitieux. A la fin de cette malheureuse période, le gallicanisme, le fébronianisme, le joséphisme se sentaient assez forts pour présenter au pouvoir civil toutes leurs prétentions sous la forme d'un système qui, tout en maintenant encore les apparences de l'ordre que Dieu a établi dans son Eglise, le détruisait de fond en comble. Les honneurs et les droits que des souverains et des peuples chrétiens avaient accordés à l'Eglise par esprit de foi ne furent plus, entre les mains des princes des derniers siècles, que des instruments de servitude : c'est par eux que furent forgées les chaînes dont on garrotta l'Eglise. On ne songe pas sans frémir à ces rois très-chrétieus, immoraux jusqu'au dernier excès, entourés de leurs cardinaux et de leurs évêques de cour qui, tout en paraissant étroitement unis à l'Eglise, étaient plus funestes à son action divine que ces empereurs romains qui jetaient les chrétiens aux bêtes de l'amphithéâtre. On ne songe pas sans frémir que de tels rois et que les créatures de ces rois prétendaient nommer arbitrairement à tous les évêchés et à toutes les abbayes de leur pays ! On ne songe pas sans frémir à tant d'actes qui ont si essentiellement contribué à produire l'esprit qui s'est révélé dans l'Encyclopédie et dans la Révolution française. Ici encore, nous voyons des situations légales qui étaient légitimes et salutaires dans le principe, mais qui, après être tombées dans l'état de dégénérescence

où elles étaient à la fin du dernier siècle, ne furent guère moins funestes à l'Eglise que ces prétendus *droits* qui exclurent l'Eglise de pays tout entiers. Voilà encore un ordre de choses qui, à partir de ce moment, ne pouvait plus avoir aucune valeur aux yeux de l'éternelle Vérité; car là même où il montrait encore au dehors quelque apparence de foi, il n'était plus au fond que le plus complet étouffement la vie divine de l'Eglise.

Voici un troisième obstacle que cet état légal opposait au véritable esprit de l'Eglise. Non-seulement cette protection officielle se changeait souvent pour l'Eglise en camisole de force, mais trop souvent aussi elle devenait pour ses ministres et ses enfants une occasion de s'appuyer sur elle et d'oublier la vertu surnaturelle et divine que Dieu a déposée dans le christianisme. Sur la terre, on peut abuser de tout, on peut tout dénaturer. On voyait des ministres de l'Eglise compter plus sur la puissance de l'Etat que sur la vertu de l'Eglise, avoir plus de confiance au secours de l'homme qu'en l'assistance que Dieu a promise à son Epouse. De là ces esprits serviles, plus soucieux de vivre en bonne intelligence avec les serviteurs de l'Etat qu'avec Dieu ; de là ces âmes lâches, profanes, pusillanimes qui ne connaissent plus rien de la vertu divine de l'Eglise, constamment aux abois, irrésolues, déconcertées, toujours disposées à croire que c'en est fait de l'Eglise

si les secours ordinaires de l'Etat viennent à leur manquer. Nous savons bien que de tels sentiments ne sont qu'un excès, mais ils n'étaient malheureusement que trop répandus, et ils ont fait à la vie chrétienne de profondes blessures. Le rocher sur lequel l'Eglise est bâtie n'est point de la terre, il n'a pas été placé par la main des hommes mais par la main de Dieu. Plus les membres de l'Eglise, et surtout ses ministres, seront animés de ces convictions, plus ils combattront avec la vertu de Dieu, plus aussi l'Eglise sera victorieuse en face du monde. Peut-être Dieu nous a-t-il retiré l'appui des hommes, afin que nous comptions davantage sur le sien; peut-être a-t-il rejeté le glaive temporel, afin que nous saisissions avec d'autant plus d'ardeur le glaive spirituel et l'armure de Dieu.

Il y a enfin un quatrième obstacle auquel l'Eglise, sous l'ancien ordre de choses, se heurtait fréquemment : la difficulté de remplir sa mission à l'égard de ceux qui ne lui appartiennent pas. Il y avait donc, outre l'obstacle extérieur qui empêchait l'Eglise de franchir ses frontières, un obstacle intérieur. L'Eglise a pour mission d'amener tous les hommes à la connaissance de la vérité que Dieu lui a confiée, afin que tous puissent participer aux effets de la rédemption. La Providence pousse donc aussi les destinées de l'Eglise dans cette direction,

car elle veut ouvrir à tous les voies qui conduisent à elle. Or voici, résumés en quelques mots, tous les obstacles qui empêchent ceux qui sont séparés d'elle de reconnaître qu'elle a le dépôt de la vérité : ils n'admettent point que la force et la sagesse de Dieu soient en elle : ils ne voient en tout cela qu'œuvre et sagesse humaine. Tant qu'ils restent séparés de l'Eglise, ils éprouvent le besoin invincible de tout expliquer en elle naturellement; tous les faits de Dieu dans l'Eglise, toute son existence merveilleuse, ils les attribuent à des causes naturelles, autrement ils seraient forcés d'y voir l'œuvre de Dieu et de rentrer dans son sein. L'Eglise catholique, avec son admirable unité au milieu d'un monde si morcelé et si divisé ; avec sa fidélité à la doctrine surnaturelle du christianisme, dans un temps qui honnit et conspue le surnaturel; avec sa tranquille et inébranlable confiance dans l'avenir, au milieu de toutes les attaques et de toutes les hostilités; avec son esprit de sacrifice, dans un temps tout d'égoïsme et de cupidité; avec ses milliers de prêtres qui choisissent la continence, dans un temps où l'on flatte toutes les passions; avec cette foule innombrable de religieux qui abandonnent tout pour devenir les serviteurs des pauvres et des nécessiteux, dans un temps où la pauvreté est estimée le plus grand des maux, ce sont là des faits qu'on est bien obligé de voir, tout en fermant

les yeux, c'est là un problème qu'il faut bien expliquer. Un tel phénomène doit avoir sa raison d'être : ou il est l'œuvre de l'homme, et il faut alors lui trouver des motifs naturels ; ou il est l'œuvre de Dieu, et dans ce cas il faut que tous le reconnaissent pour une institution divinement établie en vue du salut des hommes. Tous nos adversaires s'efforcent donc de lui assigner des causes naturelles, afin d'expliquer par là la vie et les manifestations de l'Eglise. Mais avec tous leurs efforts ils ne trouvent guère d'autre argument que celui qu'ils tirent de la position extérieure de l'Eglise. Son unité, cette puissance merveilleuse qui rattache à un seul chef visible tant de millions de catholiques répandus dans le monde entier ; cette unité que le Christ lui-même a demandée à son Père dans sa dernière prière, lorsqu'il l'a conjuré de faire que l'Eglise fût une comme lui et son Père sont un ; cette unité qu'il a désignée ensuite comme le signe caractéristique auquel le monde pourrait reconnaître son Eglise, on ne veut point l'admettre pour ce qu'elle est, pour l'effet du Saint-Esprit, pour une protection de Jésus-Christ ; on veut l'expliquer par la puissance temporelle du pape, quelque insensée que soit cette explication. On fait du Vatican je ne sais quelle puissance temporelle ; on parle des foudres de Rome, et l'on fait semblant d'expliquer par ce mot terrifiant le respect et l'amour que le pape reçoit dans

le monde entier. Toutes les œuvres de l'Eglise sont interprétées de la sorte.

Les incrédules sont vraiment pauvres en arguments puisés dans l'ordre naturel. Saint Jean les ramène à trois : la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair et l'orgueil de la vie. C'est par de tels motifs qu'on expliquerait volontiers toute la vie de l'Eglise, afin de n'être pas obligé d'en glorifier Dieu. Evêques, prêtres, religieux, bons catholiques, nous tous qui témoignons à l'Eglise notre amour et notre fidélité, nous n'agissons que par des vues égoïstes, vulgaires, terrestres; toutes ces belles apparences n'ont qu'une source commune, la position extérieure de l'Eglise.

Or, il nous semble que pour ramener les hommes à la connaissance de la vérité, Dieu veut reprendre les voies qu'il avait autrefois choisies lorsqu'il se fit homme dans le même dessein. S'il avait paru sur la terre avec un éclat et des moyens humains, le monde ne serait pas arrivé à la connaissance de sa divinité ; il aurait attribué ses œuvres à sa puissance terrestre. Mais en renonçant à toutes les ressources humaines et en surmontant le monde du haut de la croix, il a forcé le monde à voir dans son œuvre la vertu de Dieu. Il semble qu'à la fin des temps il veuille de nouveau conduire son Eglise par les mêmes voies qu'il lui a fait suivre dans les premiers siècles, afin de convaincre le monde que

l'Eglise n'est point un ouvrage fait de main d'hommes et avec des matériaux ordinaires, mais l'œuvre de Dieu. La glorification de Dieu dans son Eglise n'en sera que plus grande.

A la vue de tous les obstacles que l'ancien ordre de choses suscitait à l'Eglise et à sa divine mission, nous comprenons en quelque sorte pourquoi Dieu a laissé ravir à l'Eglise la position qu'elle occupait depuis Constantin. Nous savons bien, et nous ne voulons certes pas le dissimuler, *qu'en soi* cette position convenait à l'Eglise, et que tous les obstacles qu'elle a fait naître depuis ne sont pas venus de cette position même, mais de la corruption des hommes qui en ont abusé. Loin donc de nous la pensée de blâmer les hommages que le monde chrétien a rendus à l'Eglise de Dieu dans la vie civile; nous les considérons plutôt comme un résultat nécessaire de la conversion des peuples au christianisme et de l'unité de la foi. Nous n'avons garde surtout de vouloir autoriser par notre langage ces spoliateurs de l'Eglise qui, poussés par l'esprit d'incrédulité, se vantent, moitié par hypocrisie, moitié par sarcasme, d'avoir rendu service à l'Eglise en la dépouillant et en la maltraitant.

Nous ne comprendrons jamais la conduite de Dieu dans l'histoire de son Eglise, si nous la jugeons seulement d'après les lois d'un rigoureuse justice. La rédemption, l'incarnation, la vie de Jésus, la vie

de l'Eglise, sont autant d'œuvres d'amour et de miséricorde. Si le monde agit injustement envers l'Eglise, Dieu peut, dans sa miséricorde, permettre cette injustice afin d'exercer sa miséricorde envers le monde; s'il laisse crucifier l'Eglise, c'est pour racheter le monde, de même que c'est pour l'amour du monde qu'il a laissé crucifier son Fils. Il attend le grand jour du jugement pour accorder à l'Eglise, en sa qualité de corps de Jésus-Christ, les droits et les honneurs qui lui reviennent à cause de Celui qui est son chef. Ici-bas il la laisse gémir sous l'injustice et la persécution des hommes, comme Jésus-Christ lui-même, et dans son amoureuse providence, il fait tourner toutes ses souffrances au salut des hommes. Sa divine providence tire le bien du mal, et ce qui semble une défaite de l'Eglise finit toujours par se changer en triomphe.

Dans cette conviction, nous envisageons l'aveuir de l'Eglise, au milieu de tous les bouleversements dont nous sommes témoins, avec une entière confiance. Les yeux de tous les catholiques sont en ce moment tournés vers Rome et nous attendons avec impatience les événements qui menacent d'y éclater. Il y a quinze ans déjà que nous voyons s'y préparer ce qui est sur le point de s'accomplir; une politique d'une hypocrisie, d'une duplicité, d'une lâcheté telles que le monde n'en vit jamais, toujours enveloppée des apparences du plus grand

respect et du plus profond amour pour le Saint-Père, y a tendu aux yeux de tous, et rétréci de plus en plus, les filets qui doivent concourir à la consommation de l'attentat. Les successeurs de saint Pierre ont déjà eu bien des ennemis depuis que le Sauveur leur a confié, dans la personne de Pierre, le soin de paître son troupeau ; ces ennemis ont souvent envahi la capitale du monde par la force des armes, afin de soumettre à leurs caprices le chef de la chrétienté ; mais un système d'hostilité semblable à celui que nous avons sous les yeux, l'Eglise n'en a jamais vu de pareil. Nous trouverions volontiers un air de grandeur à ces souverains d'Allemagne qui marchaient contre Rome ouvertement et bannière déployée, quand nous les comparons. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . Si Dieu devait permettre que le Père de la chrétienté fût renversé du siége de saint Pierre ; s'il devait arriver, comme l'ont

cru certains commentateurs de l'Ecriture, que le paganisme célébrât de nouveau à Rome un triomphe momentané, et, asseyant sa domination sur le Calvaire, se vengeât de la défaite qu'il a essuyée sur la croix, notre cœur, sans doute, en ressentirait une indicible douleur, mais loin de voir là une victoire pour les ennemis du Christ, nous y verrions le triomphe assuré de son Eglise. Le monde comprendrait alors que les liens si étroits qui unissent au pape les cœurs de tous les catholiques de l'univers n'ont rien de commun avec les foudres du Vatican. Il verrait que ces liens surnaturels sont d'autant plus intimes et plus fermes que les motifs extérieurs de respect ont disparu davantage. Il reconnaîtrait à son grand étonnement que le Saint-Père a trouvé dans tout l'univers catholique d'autant plus de respect, d'amour et de soumission, que par ses souffrances et ses abaissements il a été plus conforme à Celui dont il tient la place. Nous ne doutons point que si le pape devait réellement quitter Rome pour quelques années, l'amour et la vénération de tous les cœurs catholiques prendraient un essor dont le monde n'a aucune idée. On verrait que l'Eglise, indépendante des foudres du Vatican, est fondée sur ce roc dont Jésus-Christ a parlé, et que ce ne sont point des considérations humaines, mais la foi et l'amour qui nous attachent à lui. Il se peut que bien des préjugés s'évanouiraient,

que plus d'un cœur aurait le pressentiment de la nature divine de l'Eglise; son abaissement ouvrirait peut-être des yeux que son exaltation n'avait pu dessiller.

Mais si nous envisageons l'avenir avec une pleine confiance, nous ne saurions oublier que l'Eglise peut rencontrer dans ce nouvel ordre de choses de graves dangers et de terribles combats, que si Dieu lui a enlevé les secours extérieurs, les appuis humains, nous avons le devoir d'autant plus impérieux d'employer la force divine et les moyens surnaturels dont l'Eglise est dépositaire, afin de nous rendre dignes de la protection d'en haut. Ce que nous perdons en protection du côté de l'Etat sera compensé abondamment par l'assistance divine que Dieu nous enverra par les canaux surnaturels de l'Eglise, si nous avons confiance en lui et si nous savons employer utilement les ressources surhumaines qu'il a déposées dans son Eglise. Si nous ne sommes plus abrités par le glaive temporel d'un empereur romain sacré et béni, nous le serons par le glaive de Celui qui a mis l'épée aux mains des rois et des empereurs et devant qui toute leur puissance n'est que cendre et poussière : il suffit que nous nous en rendions de plus en plus dignes. Ces étonnantes permissions divines sont une voix céleste qui nous avertit, nous surtout ministres de l'Eglise, que ce n'est plus dans les

hommes, mais en Dieu et en la vertu divine de l'Eglise, que nous devons placer toute notre confiance. « Notre secours est dans le nom du Seigneur ! » tel doit être désormais le cri de guerre de l'Eglise, après que le monde et les puissances du monde lui ont retiré leur appui.

Il ne saurait être de notre dessein d'entrer dans les détails et d'indiquer les voies que l'Eglise traversera dans ces conditions nouvelles, d'une part pour qu'elle se prémunisse contre les dangers qui la menacent, et de l'autre pour qu'elle utilise le surcroît de liberté qu'elle vient d'obtenir. Le Saint-Esprit, qui l'inspire et la dirige, saura bien lui montrer ces voies et surtout donner aux pasteurs qu'il a préposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu les lumières nécessaires pour les découvrir. Cependant il peut être opportun d'indiquer au moins sommairement les nombreuses occasions que les circonstances actuelles fournissent à l'Eglise pour déployer sa vertu divine, et de signaler quelques dangers.

L'unité n'est pas seulement le caractère distinctif de l'Eglise du Christ, elle est encore le principal moyen qui sert à l'expansion de sa vie divine. C'est surtout dans l'unité que réside sa force. Plus l'Eglise ne formera qu'un cœur et qu'une âme, plus elle sera invincible dans le monde; plus l'esprit d'unité sera entretenu par chaque chrétien en particulier,

plus la vertu de Dieu opérera en lui; comme aussi rien n'énerve plus la vie chrétienne dans les individus et dans les masses que l'affaiblissement de l'unité. Un des moyens de cultiver cet esprit d'unité, ce sont les grandes assemblées ecclésiastiques, notamment les conciles, depuis les conciles universels jusqu'aux synodes diocésains. La multiplication de ces assemblées a toujours été un signe du réveil et de l'accroissement de cet esprit. Or, il nous semble que ce phénomène se généralise de nos jours, et qu'entre les obstacles qui s'opposaient autrefois à ces rassemblements, plusieurs ont aujourd'hui disparu.

Nous avons eu à Rome, dans ces dernières années, un exemple de ces réunions extraordinaires de tous les évêques catholiques. Peut-être est-ce là le prélude de quelque grande réunion dont l'Eglise aura vu peu d'exemples. Peut-être le Saint-Père expulsé sera-t-il en mesure d'assembler un concile tel que n'en virent jamais ses prédécesseurs.

Les conciles provinciaux et diocésains reparaissent aussi sur une vaste échelle et se propageront de plus en plus. Nous recevions il y a quelques jours la nouvelle d'un concile mémorable tenu à Baltimore, preuve éloquente de l'unité et de la vigueur qui règnent dans cette jeune portion de l'Eglise. Notre pays aussi a vu disparaître les obstacles qui s'opposaient au congrès de ses évêques. Au temps de saint

Boniface, l'Allemagne presque tout entière ne formait qu'une province ecclésiastique, et cette unité opéra si puissamment, qu'elle devint la base du lien national de tous les peuples germaniques. De nos jours, la situation de l'Allemagne a donné un résultat tout opposé. Le démembrement des anciens diocèses, qui furent circonscrits dans les frontières de chaque petit Etat, et l'autorité dont celui-ci était investi en matière civile, mirent les diocèses en contact avec les situations les plus hostiles et les laissèrent souvent dans un complet abandon. Les derniers siècles avaient vu disparaître à peu près tous les conciles autrefois si nombreux. Séparé du reste de l'Allemagne par les frontières de son pays, chaque petit diocèse pouvait être vexé et persécuté presque à l'insu du reste de l'Allemagne. Cette situation, qui était juste le contraire de ce qui existait du temps de saint Boniface, a fait à l'Eglise un mal incalculable. La période des églises provinciales a été une période malheureuse. Complètement entravées pendant des siècles par des difficultés extérieures, les assemblées ecclésiastiques sont libres désormais, et rien n'empêche plus les évêques d'Allemagne de se réunir pour conférer à loisir de leurs affaires. Déjà, outre de nombreux conciles provinciaux, nous avons vu à Wurzbourg, en 1848, une assemblée considérable qui a produit partout l'effet le plus salutaire. Les évêques d'Allemague sont libres de

se réunir comme l'ont été ces évêques du nord de l'Amérique, et rien ne les empêche de multiplier leurs assemblées en proportion des besoins, pour y débattre leurs intérêts communs dans l'unité d'un même esprit. Il est incalculable combien ces réunions fortifieront l'esprit d'unité chez tous les catholiques d'Allemagne ; elles seront autrement efficaces que tout l'appui séculier imaginable.

Un autre moyen de faire éclater la vertu divine de l'Eglise, c'est la libre nomination à tous les emplois ecclésiastiques, depuis le sommet jusqu'à la base. Une nomination est libre à nos yeux quand elle est faite selon l'esprit de l'Eglise et sans aucune entrave extérieure. Rien de plus pur et de plus sublime que les principes de l'Eglise sur la nomination aux charges sacerdotales. L'Eglise veut qu'elle se fasse constamment en dehors de toute préoccupation égoïste et de tout avantage humain : le bien spirituel des fidèles doit être l'unique mobile. Chaque poste doit être occupé par le plus digne, par celui qui représente le mieux l'esprit de Jésus-Christ et qui est le plus propre à paître le troupeau conformément à cet esprit. Voilà la volonté de Dieu et l'esprit de l'Eglise. Qui est-ce qui pourrait résister à l'Eglise si cette règle était appliquée dans toutes les nominations? L'évêque est à la tête de tous les emplois ecclésiastiques de son diocèse ; or, selon la doctrine de l'Eglise, l'épiscopat est propre-

ment et véritablement l'état de perfection. Cet état, les ordres religieux y aspirent aussi et en sont un des échelons; mais aux yeux de l'Eglise, l'épiscopat leur est supérieur même à ce point de vue, parce qu'il est, dans la hiérarchie ecclésiastique, un état de perfection institué directement par Jésus-Christ. Or, qui dit perfection dit ressemblance aussi complète que possible avec Jésus-Christ. A côté de l'évêque est le clergé de la cathédrale, puis les prêtres qui le remplacent dans chaque paroisse. Eh bien, à tous les degrés de la hiérarchie sacrée, c'est toujours le plus digne, le plus vertueux, le meilleur, qui doit être appelé à chaque poste vacant.

On n'imagine pas quel essor prendrait la vie chrétienne tout entière, si cette volonté de l'Eglise était constamment observée. L'histoire ecclésiastique atteste à toutes ses pages l'importance qu'ont dans l'Eglise les ouvriers qui travaillent dans chaque poste particulier, et l'iufluence que de grands hommes, uniquement parce qu'ils étaient des instruments appropriés à la vertu de Dieu, ont exercée sur leur temps et même sur des siècles entiers. Rien ne nuit plus à la vie de l'Eglise qu'un abus quelconque dans les nominations ecclésiastiques, comme aussi rien ne lui donne plus de force qu'uue bonne nomination. Qu'on ne dise point que cet idéal ne saurait jamais être parfaitement atteint; cela ue nous dispense point d'y tendre loyalement. C'est

sur cette règle divine que nous serons un jour jugés. Aucune persécution sanglante n'a fait autant de mal à la vie divine de l'Eglise ici-bas que les obstacles que la malice des hommes, leur faiblesse, l'usurpation de prétendus droits ou une mauvaise tradition n'ont cessé de susciter à l'Eglise sous ce rapport. L'esprit antichrétien et anticatholique n'a jamais trouvé un terrain plus propice à ses funestes manœuvres. Dans l'ancienne Europe, il s'était développé tout un ensemble de situations légales qui, sans empêcher absolument l'Eglise de promouvoir à ses charges d'une manière conforme à son esprit, lui offrait de grands embarras. Les droits des princes sur les élections épiscopales, ceux des patrons dans le choix des curés, appuyés d'une jurisprudence hostile, avaient été interprétés dans un sens éminemment funeste aux intérêts de Dieu sur la terre. C'est par là seulement que s'expliquent, dans une foule de contrées, de diocèses et de paroisses, tant de fâcheuses situations. Aujourd'hui encore, certains pays en sont à rechercher les moyens de remédier à ce déplorable état de choses; mais on n'y réussira pas, tant que les postes les plus influents, ceux qui impliquent la charge d'âmes, ne seront pas confiés à des mains qui ne paralyseront pas la divine vertu attachée au ministère ecclésiastique. Il est donc du plus haut intérêt d'éliminer tout ce qui rend impossible ou difficile à l'Eglise la tâche

de pourvoir à tous les emplois ecclésiastiques, depuis l'épiscopat jusqu'à la plus humble cure, d'une manière conforme à la volonté de Jésus-Christ.

Sous ce rapport encore, nous avons fait de grands progrès, et le nouvel ordre de choses a déjà levé plus d'une difficulté. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, et nous sommes menacés de graves périls qu'il importe d'éviter. Un de ces périls s'est révélé dans la nomination à plusieurs siéges épiscopaux, notamment en Prusse. La manière dont le gouvernement prussien a usé de son influence, l'interprétation que les journaux officieux ont faite des droits du gouvernement dans cette conjoncture, l'appui que ces exigences excessives ont trouvé chez quelques membres serviles du clergé lui-même, montrent assez de quels dangers l'Eglise est menacée en Prusse sous ce rapport. C'est là un point sur lequel nous ne saurions être trop attentifs; car si le gouvernement parvenait à appliquer les principes qui ont prévalu dans les dernières nominations épiscopales, l'Eglise catholique, dans le nord de l'Allemagne, en recevrait une blessure mortelle. Les égards, les marques d'honneur et de considération que l'Eglise obtiendrait en Prusse, loin d'avoir une influence salutaire sur la vie surnaturelle de l'Eglise, tourneraient à sa ruine, si le gouvernement cherchait là un moyen d'acquérir sur les nominations épiscopales cette influence dé-

cisive, dans le but de mettre le bâton pastoral aux mains de ses créatures. Ce que nous disons de la Prusse s'applique aussi plus ou moins à d'autres provinces de l'Allemagne et concerne également les fonctions si importantes du ministère paroissial. L'état actuel des choses facilite, à bien des égards, la suppression d'innombrables abus qui s'étaient glissés dans les promotions ecclésiastiques, et permet d'agir à la fois selon l'esprit de l'Eglise et dans les vrais intérêts du peuple. A ce point de vue, nous y reconnaissons de nouveau le doigt de Dieu. Il dépend de nous d'utiliser ces circonstances et de détruire tous les abus généraux et particuliers qui existent encore. Ce doit être la tâche des évêques, et tout le peuple chrétien doit leur venir en aide. Dans plusieurs contrées, il conviendrait de soumettre le droit de patronage à une réglementation entièrement nouvelle, aussi bien celui qui est exercé par l'Etat, et dont on a si étrangement abusé en récompensant des créatures serviles du pouvoir et en privant le peuple chrétien de prêtres recommandables, que celui qui est exercé par des particuliers, car dans bien des pays, il est étendu et appliqué de façon à paralyser totalement l'autorité épiscopale et la puissance de l'Eglise. Si l'Eglise réussit à recouvrer la liberté de promouvoir à ses propres fonctions, elle trouvera dans la force inhérente au ministère pastoral un secours préférable à

tous les biens ecclésiastiques, à tous les honneurs et à tous les droits qui lui ont été ravis. Il y a des paroisses qui, à raison de cette influence extérieure, ne connaissent plus depuis des années les salutaires effets d'un ministère saintement exercé, et sont condamnées de génération en génération à se passer des heureux fruits qui y sont attachés. On abuse d'un droit historique arbitrairement interprété pour violer les droits imprescriptibles du Christ et du peuple chrétien. Cela est intolérable, c'est une usurpation des biens les plus sacrés.

Un troisième moyen de faire éclater dans l'Eglise cette vertu divine qui a vaincu le monde, c'est d'accorder la libre existence aux corporations religieuses. Ces corporations sont pour un grand nombre d'âmes des moyens de sainteté éminente, et la sainteté dans une âme est un accroissement de vie pour l'Eglise entière, qui ne forme qu'un seul corps; les congrégations religieuses sont les établissements de la prière, cette arme victorieuse de l'Eglise. Pendant que le prêtre et le peuple livrent les combats de Jésus-Christ, elles demandent pour eux la victoire. Ce sont les asiles de la science sacrée. Auxiliaires indispensables du ministère des âmes, elles favorisent la sainteté du prêtre et du peuple par leurs exercices spirituels et par leurs missions; elles aident l'Eglise dans l'accomplissement de sa grande œuvre, la pratique de toutes

les œuvres nées de l'amour du prochain; elles soignent les malades dans les hôpitaux et dans les réduits de la pauvreté; elles tiennent la place des parents auprès des orphelins, etc.

On peut juger de la vigueur que les corporations religieuses donnent à la vie de l'Eglise par les attaques que leur livre l'esprit du monde. Or, dans l'ancien ordre de choses, le déploiement de cette sainte milice se heurtait à de sérieuses difficultés; la liberté de l'Eglise était souvent entravée ou totalement détruite. L'appui pécuniaire que leur prêtait l'Etat servait souvent de prétexte pour les asservir ou les comprimer. A ce point de vue encore nous sommes en mesure de conquérir la liberté. Nous ne devons plus compter, il est vrai, que les congrégations seront reconnues par l'Etat, ni surtout que leurs biens seront protégés; mais à son tour l'Etat ne saurait nous frustrer plus longtemps du droit d'ordonner notre vie comme bon nous semble, et de suivre n'importe quelle règle religieuse, pourvu qu'elle ne contredise pas la loi générale de l'Etat. L'essai tenté aujourd'hui en Allemagne et en Suisse, bien que les principes généraux de la liberté y soient reconnus, pour restreindre la faculté qu'ont les catholiques de suivre la règle religieuse qui plaît à leur volonté et à leur conscience, est une inconséquence; c'est vouloir transporter des idées anciennes dans des situations nouvelles où

elles n'ont plns aucune raison d'être. Cette tactique échouera certainement si nous savons y résister avec l'union et la fermeté désirables.

Cette restriction de la liberté n'avait de prétexte qu'à l'époque où l'Etat garantissait aux corporations religieuses leurs droits et leurs priviléges; depuis que ces droits et ces priviléges ont disparu, depuis que les corporations religieuses ne les demandent plus même dans les contrées dont il s'agit, depuis que la règle n'est plus pour chacun de ses sujets qu'une affaire de conscience et de libre arbitre, personne n'a plus le droit d'en empêcher l'observance, de rechercher quelles résolutions nous avons prises dans notre for intérieur, quel genre de vie nous suivons au sein de nos familles. Nous pouvons donc réclamer hardiment la liberté absolue en faveur des corporations religieuses. Ici encore les évêques et le peuple doivent agir de concert pour la conquérir sur les vieux préjugés : cette victoire donnera à la vie religieuse tout entière, à la vertu divine de l'Eglise un élan prodigieux.

Un quatrième moyen de déployer la vertu divine de l'Eglise réside dans la sainteté du prêtre. C'est là une conséquence naturelle de ce qui précède. Pour que les charges ecclésiastiques puissent être exercées selon l'esprit de Jésus-Christ, il faut que l'Eglise ait des prêtres qui soient animés de cet esprit. On amoindrit et l'on exagère tour à tour la

puissance du prêtre. Hors de l'Eglise, on se fait du prêtre une idée complètement fausse, et ce préjugé est un des grands obstacles qui empêchent de connaître la nature de l'Eglise. On se figure que le sacerdoce, placé en quelque sorte entre Dieu et le peuple, est un obstacle aux relations immédiates qui doivent exister entre le chrétien et son Sauveur : c'est comme si l'on disait que la main du père qui donne à manger à son enfant, empêche que le corps de cet enfant entre en rapport direct avec le pain qu'on lui offre, ou que le maître empêche par son enseignement que l'âme soit en contact immédiat avec la vérité. Parce que le prêtre catholique appartien à un ordre institué de Dieu pour offrir au peuple le pain de vie par le moyen des sacrements et pour lui enseigner la vérité divine, cela n'empêche pas, évidemment, le commerce immédiat du chrétien avec Jésus-Christ. Quand le prêtre porte et donne au chrétien la sainte Eucharistie, il n'entrave pas l'union du Sauveur avec l'âme fidèle ; or, il en est de même de tous les travaux de son ministère. Le Sauveur, après avoir multiplié le pain, le donna à ses disciples pour être distribué au peuple. Le sacerdoce est là tout entier : c'est une distribution, ou, comme dit l'Apôtre, une dispensation des mystères de Dieu ; ce n'est point une séparation entre le fidèle et le Christ.

On se figure encore que le sacerdoce est investi

d'une autorité doctrinale et d'une puissance illimitées : c'est justement le contraire qui est vrai. Le prédicateur protestant jouit d'une autorité doctrinale et d'une puissance beaucoup plus étendues que le prêtre catholique, car la limite de ses droits dépend tout entière de la manière dont lui même interprète la parole de Dieu ; tandis que le prêtre ne peut enseigner que la doctrine de l'Eglise, il ne peut commander au peuple que ce qui est prescrit dans les dix commandements de Dieu et dans les cinq commandements de l'Eglise. Tout enfant catholique peut, avec son catéchisme, s'assurer exactement de l'étendue des pouvoirs de son pasteur comme docteur et comme pasteur, et ce contrôle a lieu effectivement de la façon la plus complète. Si un prêtre sortait des limites rigoureuses de sa légitime compétence, le peuple catholique s'en apercevrait aussitôt.

D'un autre côté, on amoindrit le sacerdoce catholique. La puissance d'un saint prêtre est beaucoup plus grande qu'on ne se l'imagine ; car elle est victorieuse du monde, irrésistible. Sa puissance ne se mesure point sur l'étendue de ses attributions : le nombre des vérités de foi et des commandements de Dieu est passablement restreint. C'est dans ses effets que la puissance du prêtre est incommensurable.

Un saint prêtre est investi de la puissance par laquelle le Fils de Dieu a vaincu le monde, il parti-

cipe à l'autorité même de Jésus-Christ. Ces pêcheurs du lac de Génésareth qui parcouraient le monde enseignant à toute créature la doctrine de Jésus-Christ, ces martyrs de la foi qui arboraient triomphalement le drapeau de la croix dans toutes les parties de la terre, ces grands docteurs et instituteurs de l'humanité, c'étaient de saints prêtres. Le sacerdoce dans un saint prêtre, et le sacerdoce dans un homme qui, pour être irréprochable peut-être aux yeux du monde, n'en est pas moins un homme ordinaire, c'est au fond le même sacerdoce, mais quelle différence prodigieuse quant à ses résultats dans l'Eglise et dans l'humanité, dans les progrès qu'il assure au royaume de Dieu ! Que de fois la divine semence du christianisme n'a-t-elle pas été répandue par un saint prêtre dans de vastes contrées de l'univers ! la vie divine a commencé à germer et à fleurir au loin, elle s'est épanouie dans des régions qui semblaient abandonnées jusque-là à la plus profonde corruption; tandis que la vie d'un prêtre profane n'a pas même laissé de traces dans l'étroite sphère de son action. De là vient qu'en tout temps, même dans les conjonctures les plus difficiles, un saint prêtre est toujours plein d'ardeur et de confiance, assuré qu'il est du triomphe de la croix; pendant que le prêtre profane, imbu de l'esprit du monde, au lieu d'être animé de l'esprit de Jésus-Christ, désespère et se

déconcerte dans les moindres embarras qu'on rencontre journellement dans la lutte contre l'esprit du siècle.

Or, s'il fut jamais une époque où la force victorieuse de l'Eglise a dépendu essentiellement de la sainteté des prêtres, ou, ce qui revient au même, de sa ressemblance avec Jésus-Christ, qui a voulu se choisir des instruments semblables à lui afin qu'ils opérassent les mêmes œuvres que lui, c'est assurément l'époque où nous vivons et en face de l'esprit mondain que nous avons à combattre. Ce n'est point par l'éclat ni par la force qui s'empruntent d'une position extérieure que l'esprit antichrétien peut être vaincu de nos jours, c'est par la sainteté du prêtre. Dans plusieurs contrées du nord de l'Allemagne, l'Eglise a été reconnue et traitée fort honorablement, et partout où cela est arrivé, c'est à l'action exercée par de saints prêtres qu'il en faut attribuer la cause. C'est parce qu'il y a eu dans ces diocèses beaucoup de dignes prêtres que l'Eglise a pu se faire reconnaître. Il en sera de même dans l'avenir. Notre tâche est d'amener la réconciliation du protestantisme avec l'Eglise; or, ce grand but ne sera pas atteint par des moyens extérieurs, mais par la sainteté du sacerdoce catholique. C'est principalement par la sainteté du prêtre que doivent se résoudre les contrariétés dogmatiques.

On a beaucoup parlé en ces derniers temps de

l'institution d'un évêché à Berlin. Nous serions infiniment plus heureux d'apprendre qu'on veut y fonder une maison de saints prêtres. L'année dernière, M. Thiers disait à la chambre qu'il avait connu dans sa vie plusieurs archevêques de Paris; c'étaient tous des hommes d'un grand mérite, mais tous étaient sujets à un inconvénient très-sensible, c'est que Notre-Dame fût trop rapprochée des Tuileries. Or, Sainte-Hedwige est encore beaucoup plus proche du château royal de Berlin. A Berlin, un évêque de cour qui tiendrait plus à l'étiquette qu'à la sainteté nuirait peut-être plus à l'Eglise que tous les ennemis que l'Eglise compte en Prusse. Un évêché à Berlin serait à nos yeux une calamité.

Nous trouvons un autre danger sérieux dans l'aumônerie militaire; nous la tenons pour foncièrement mauvaise dès qu'elle est exempte de la juridiction de l'ordinaire. Les conséquences ne s'en sont point encore révélées en Prusse. C'est dans le corps du clergé diocésain que les excellents aumôniers de l'armée prussienne, dont les travaux ont valu à l'Eglise tant de marques de reconnaissance, avaient puisé leur esprit. Sans doute, l'aumônerie indépendante existe déjà en fait, mais elle ne se montre pas encore, dans ses œuvres, comme une institution animée d'un esprit propre. C'est dans l'avenir seulement, et quand l'établissement sera plus ancien, qu'elle manifestera tous ses fruits.

Dieu préserve la Prusse des résultats qu'elle a eus en d'autres pays! La position de ces aumôniers nous paraît singulièrement dangereuse pour la sainteté de l'état sacerdotal, et pourtant nous sommes convaincu qu'aucune carrière n'exige, pour être efficace, une plus grande sainteté que celle d'un aumônier militaire. Si les aumôniers de l'armée prussienne ont eu plus d'influence que ceux de l'armée autrichienne, c'est à ces causes-là, croyons-nous, qu'il faut l'attribuer.

Ainsi, dans toutes les positions, l'Eglise a besoin, de nos jours surtout, d'un sacerdoce saint et éprouvé, et nous croyons qu'à cet égard nous avons été bien servis par les événements contemporains. Le danger de voir entrer dans le sacerdoce des hommes sans vocation divine a beaucoup diminué. Partout les établissements destinés à former et à instruire de bons prêtres se sont multipliés à un tel point, que nous sommes obligés d'y reconnaître le doigt de Dieu.

Un autre grand et énergique moyen de favoriser l'esprit de sainteté dans le sacerdoce, c'est la vie des prêtres en commun. Depuis que Jésus-Christ, notre grand Pontife, a vécu et conversé avec ses apôtres, ce genre de vie a acquis une haute importance pour la sanctification du prêtre. Les temps où l'esprit de Jésus-Christ s'est révélé avec le plus de vigueur dans l'ordre sacerdotal sont précisément

ceux où les prêtres sentaient un attrait irrésistible pour la vie commune. Puissent-ils revenir ces temps où, à commencer par les évêques et leurs chapitres, on verra de nouveau des multitudes de prêtres s'associer pour vivre en commun. Plus que tout autre, ce moyen contribuerait à développer l'esprit de sainteté dans le sacerdoce et à attirer les bénédictions de Dieu sur ses travaux.

Un cinquième et grand moyen de développer la vertu divine dans l'Eglise, c'est la science, et l'école unie à la science, depuis les plus hauts sommets jusqu'aux plus bas degrés. En ce qui concerne l'école, l'esprit du temps est encore en opposition flagrante avec les vœux de l'Eglise; mais nous avons dit, dans nos remarques sur ce sujet, que cette position ne nous semblait pas tenable. Les principes dont sont imbus les esprits de notre temps n'ont pas d'autre source que la théorie de l'absolutisme gouvernemental. Mais si nous marchons véritablement vers un état de liberté, entendu dans le sens de la vraie liberté germanique, il est impossible qu'on refuse au peuple catholique le droit d'avoir, à tous les degrés, des écoles qui répondent pleinement à ses besoins religieux. En attendant, jamais et sous aucun ordre de choses, le christianisme et l'Eglise n'ont plus souffert que dans la situation actuelle des écoles et de l'enseignement, et la plupart de ceux de nos contemporains qui

sont étrangers à la foi chrétienne, le sont devenus par les écoles. En Allemagne, les hautes et moyennes écoles sont devenues les foyers de l'incrédulité et même d'un grossier matérialisme. Et comme l'Allemagne n'a presque plus d'écoles catholiques, il s'ensuit qu'elle n'a presque plus de science catholique. Nous avons un petit nombre de savants dont les travaux sont d'autant plus méritoires qu'ils sont plus isolés; l'influence qu'ils ont acquise prouve combien il serait utile à l'Allemagne d'être appuyée par une science catholique vraiment sérieuse. Malheureusement nous n'avons point de représentants de la science catholique, point de corps catholiques enseignants. Aussi les efforts que l'on tente pour fonder une université catholique sont si bien justifiés par la nature des choses et si nécessaires à la vie de l'Eglise, qu'ils méritent d'être généralement soutenus et finiront certainement par aboutir.

Voilà quelques indications sur la manière dont l'Eglise s'efforcera sous le nouvel ordre de choses de remplir sa haute mission; voilà comment, malgré les nombreux inconvénients qui naissent pour elle des circonstances présentes, elle y trouvera des éléments favorables au développement de sa vie et de son activité. Il nous est malaisé, tant notre vue est courte, de parler de l'avenir, et nous devons le faire avec une extrême modestie; mais quand il s'agit de l'avenir de l'Eglise, nous savons du moins

ceci : c'est qu'étant bâtie sur le roc, elle résistera à toutes les attaques, et qu'après tous les assauts que lui livrera le monde, elle restera victorieuse du monde. Ce n'est donc point trop présumer de soi-même que d'expliquer, dans ces sentiments de confiance, l'état actuel des choses, et d'entrevoir à travers toutes les défaites le soleil radieux de la victoire.

XIV

LA MONARCHIE.

L'Eglise a reçu comme gage de sa perpétuelle durée sur la terre une promesse divine déjà réalisée en partie dans une histoire de dix-huit siècles. La monarchie, ni à plus forte raison aucune famille régnante, n'a point reçu de promesse semblable.

Un professeur d'université allemande[1] résume en ces termes le développement intrinsèque de l'histoire moderne de l'Allemagne : Les princes allemands, en se séparant de l'Eglise catholique et en aspirant au pouvoir absolu, ont eu pour mission d'abattre la puissance du pape et de l'empereur germanique ; par conséquent, l'absolutisme des

[1] Gervinus, *Introduction à l'histoire du dix-neuvième siècle*. Leipsig, 1853 (en allemand).

princes qui ont régné dans les derniers siècles, en tant qu'il était un moyen d'atteindre ce but et de délivrer l'Allemagne de ce double fléau, se légitimait par sa nécessité. Quant à la démocratie, à laquelle on n'avait fait que frayer les voies, sa tâche est d'agir maintenant envers les princes comme les princes avaient agi à l'égard du pape et de l'empereur, et de les remplacer dans le gouvernement. Ainsi, à en croire ce professeur, le régime démocratique serait le résultat nécessaire du progrès des peuples contemporains; ce serait le régime de l'avenir et du progrès, le régime définitif. Les professeurs à qui les ministres des princes ont commis la charge d'instruire le peuple ont fait en sorte que cette opinion ne restât pas isolée, et elle domine aujourd'hui dans une portion considérable du public lettré. Nous ne connaissons aucun autre ouvrage où elle soit exposée aussi complètement, avec autant de franchise et de vérité que dans celui-ci. Nous pouvons donc le considérer comme une profession de foi collective. Plus on essaie, par des motifs de prudence, de dissimuler ces désirs, surtout aux princes qui doivent les réaliser, plus de tels aveux ont de prix à nos yeux et plus il est nécessaire de s'y arrêter pour découvrir le secret de tant de mouvements politiques qui agitent notre époque.

Il y a dans cette manière de voir une conséquence que nous ne saurions dissimuler; elle est compa-

rable à une avalanche qui, détachée du sommet d'une montagne, entraîne avec elle dans les abîmes tout ce qu'elle rencontre sur son passage. Nous ne saurions dissimuler que les princes qui l'ont adoptée en vue d'affaiblir l'autorité spirituelle et temporelle ont déchaîné un torrent qui dans sa course naturelle ira se heurter contre leur trône et le renversera; nous ne saurions dissimuler enfin que les derniers événements ont rendu beaucoup plus vraisemblable l'accomplissement des prédictions de notre professeur. Ces principes, que tous les moyens sont bons pour atteindre un but, que l'injustice devient le droit et que tous les droits historiques doivent se taire quand il s'agit d'appliquer un système politique, ces principes, dont la démocratie a besoin aussi pour exécuter ses plans, ont remporté dans la dernière guerre une victoire immense, et la démocratie ne manquera pas de les invoquer en temps opportun.

Toutefois, il n'est pas vrai que les monarchies disparaîtront aussi aisément que ce professeur le prophétise, ni surtout qu'une constitution démocratique durable et permanente soit pour les peuples la condition d'une haute prospérité politique. L'histoire atteste que les Etats démocratiques sont condamnés à une prompte décadence et à une corruption intérieure plus prompte encore. Il n'existe point de fait historique plus évident que celui-ci :

c'est qu'entre toutes les formes possibles de gouvernement, la monarchie est de beaucoup la plus fréquente, celle qui a le plus de durée, celle enfin qui, comparée non à un idéal arbitraire, mais à la réalité, aux avantages et aux inconvénients des autres formes de gouvernement, offre le plus de garantie pour la félicité des peuples. Si donc nous consultons l'histoire et si ses résultats nous apparaissent comme légitimes et nécessaires, nous devons admettre que la monarchie tempérée est relativement la meilleure forme de constitution. De plus, la monarchie a jeté de profondes racines dans la vie des peuples allemands, et ces racines sont encore vivantes dans le cœur du peuple chrétien, bien qu'elles soient mortes dans le cœur et dans l'intelligence des classes qui ont été élevées selon les principes modernes et surtout dans les hautes écoles de l'Etat. Ajoutons que c'est dans l'histoire d'Allemagne que nous trouvons le modèle de la meilleure constitution monarchique, la monarchie tempérée, qui admet l'autonomie du peuple et qui est le contraire de l'absolutisme. Aussi, quand même les trônes allemands devraient être renversés à la suite de quelque révolution, ce qui n'est point impossible, quand même on devrait faire l'essai du régime démocratique, ce ne serait pas là le point de départ d'un établissement durable, l'aurore de la paix et de la prospérité générale, mais le commencement de luttes

intérieures interminables d'où sortirait de nouveau la monarchie.

Quelle que soit la marche des événements, les princes et leurs familles n'en continueront pas moins à exercer une influence considérable sur les destinées de notre patrie, et de là vient que les aptitudes personnelles des souverains contribueront beaucoup au bien-être des Etats. Si nous recherchons la cause des grands événements accomplis dans les quatre derniers siècles, nous ne la découvrirons pas tout entière tant que nous oublierons la part qui est due aux souverains. Comme le schisme religieux, la ruine de l'empire germanique est avant tout leur ouvrage. Jamais la révolution française n'eût prédominé dans le monde sans l'appui que les cours ont prêté à la diffusion de ses principes. La révolution a suivi les mêmes principes essentiels qu'avaient adoptés la plupart des souverains européens; seulement, au lieu de les faire servir à des intérêts dynastiques, elle les a appliqués à des intérêts particuliers. Les souverains étaient souvent les premiers représentants, ou du moins les instruments des idées en vogue dans ce qu'elles avaient de plus avancé.

Il est difficile de parler des mortels à qui Dieu a imposé un fardeau presque trop pesant pour des forces humaines, sans courir le risque ou de tomber dans l'adulation ou de manquer de respect. Dans le

temps où tous les princes étaient encore enfants de l'Eglise catholique, on leur annonçait au nom de Dieu la vérité avec la même indépendance qu'au peuple. Il n'en est plus ainsi maintenant, et quoiqu'il n'y ait pas d'homme sur la terre à qui il soit plus nécessaire de rappeler leur devoir et leur responsabilité, il n'en est point qui soit plus dépourvu de ce puissant moyen d'éviter les plus terribles écarts. Depuis que l'unité de la foi a été rompue, les princes ont presque toujours perdu la fermeté de leurs principes et la vraie connaissance de leurs devoirs. Or, toute hésitation dans les principes, dans le but, dans les moyens, dans l'appréciation de ce qui est bon ou mauvais au pays, est d'autant plus funeste à la masse entière du peuple, que les souverains sont plus haut placés et plus influents. Qu'il est difficile de voir clair dans les affaires de ce monde et dans les grands problèmes qui surgissent journellement, de discerner ce qui est salutaire ou nuisible au peuple! Qu'il est difficile de bien connaître les hommes, de choisir les meilleurs, d'éviter les esprits artificieux, menteurs, égoïstes! Qu'il est difficile, au milieu de toutes les séductions du siècle, de se préserver d'eux, surtout dans un temps où chacun n'obéit qu'à ses propres inspirations, où toutes les voies de l'histoire sont désertées, où le souverain est obligé de prendre des résolutions sur tout un ensemble de faits entièrement

nouveaux ! Et pourtant, nous le répétons, de quel poids ne sont pas ses décisions, et quels effets heureux ou déplorables ne peuvent-elles pas avoir !

Deux vérités nous paraissent donc parfaitement évidentes : la première, c'est que le sort des peuples et des Etats dépendra essentiellement des princes qui les gouverneront; la seconde, c'est que les princes qui n'ont plus ni foi ni crainte de Dieu sont plus exposés que le reste des hommes à perdre le droit chemin et à précipiter les peuples dans l'abîme. C'est dans la foi, et là seulement, que le prince trouvera une sauvegarde contre les dangers de sa position, une solidité de principes inébranlable et ces convictions vraiment princières qui le feront combattre, non pour des vues égoïstes, mais pour la vérité et la justice, lui fallût-il mourir dans le combat. Les princes sans foi et sans crainte de Dieu deviennent le fléau de leurs peuples et le jouet des partis ; ils sont, au témoignage de Dieu lui-même, la verge dont le Seigneur châtie les nations.

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de rapporter quelques-uns des plus importants passages de l'Ecriture, où le Seigneur expose les devoirs des souverains, trace le portrait des mauvais princes et dépeint les calamités qu'ils attirent sur leurs sujets.

Le Seigneur, parlant à tous les rois par la bouche d'un seul, leur tient ce langage : « Ecoutez, ô rois, et comprenez; apprenez, juges de la terre; prêtez

l'oreille, ô vous qui tenez les peuples sous votre empire et vous plaisez à voir la multitude qui vous environne! C'est Dieu qui vous a donné la puissance; votre force vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et pénétrera le fond de vos pensées. Parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas bien jugé et n'avez pas marché selon ses volontés, il vous paraîtra bientôt d'une manière terrible : car à ceux qui commandent est réservé le châtiment le plus dur. On aura pitié des petits et des faibles; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Car Dieu ne redoute la puissance de personne, parce qu'il a fait les grands et les petits, et qu'il a soin également des uns et des autres. Aimez mes discours et désirez de les entendre, et vous aurez la science. La sagesse est toujours lumineuse et sa beauté ne se flétrit point. La sagesse se laisse voir facilement à ceux qui l'aiment et se laisse trouver à ceux qui la cherchent..... Le secret de cette conduite, c'est l'amour; et l'amour, c'est l'observation de ses lois; et l'observation des lois, c'est la plénitude de l'immortalité; et l'immortalité a pour conséquence le voisinage de Dieu. C'est ainsi que le désir de la sagesse conduit au royaume éternel. Si donc vous aimez les trônes et les sceptres, ô souverains des peuples, honorez la sagesse, afin que vous soyez éternellement rois[1]. »

[1] *Sagesse*, ch. VI.

Les mauvais princes, au contraire, sont un fléau pour leurs peuples et la verge dont Dieu châtie les nations. Tel est le sort qu'Isaïe prédisait aux Juifs lorsqu'il s'écriait : « Le dominateur, le Seigneur des armées va ôter de Jérusalem et de Juda le courage et la vigueur, tout ce qui est fort et puissant..... héros et guerriers, juges et prophètes, conseillers et sages..... Je leur donnerai des enfants pour princes, et des efféminés les domineront. L'homme se lèvera contre l'homme, et l'ami contre l'ami; l'enfant se soulèvera contre le vieillard, et l'inférieur contre le supérieur [1]. » L'Ecclésiaste s'exprime dans le même sens : « Malheur à toi, terre, dont les rois se gouvernent en enfants et mangent dès le matin. Heureuse la terre dont le roi n'a que de grandes pensées, dont les princes mangent dans le temps, pour la nécessité et non pour la délicatesse [2]. »

Tels sont les avertissements que Dieu adresse aux princes et aux peuples. Ils nous montrent quelle part les souverains ont eue et auront encore à l'avenir dans les succès comme dans les revers des peuples.

[1] *Is.*, III, 1 et suiv. — [2] *Eccle.*, X, 16.

XV

CHRIST OU ANTECHRIST.

Cette antithèse renferme tout le mystère de l'avenir.

Nous terminerons nos études par deux réflexions.

Il y a au firmament un astre nébuleux dont il est difficile de dire s'il croît ou s'il diminue, et, dans ce dernier cas, s'il ne diminue que temporairement pour croître ensuite avec une force nouvelle et exercer sur le monde son action malfaisante. Cet astre, c'est la déification de l'homme sous la forme du Dieu-Etat. Quiconque adhère à la parole de Dieu, goûtera, à mesure que son savoir et son expérience augmenteront, une joie supérieure en voyant qu'il pénètre de plus en plus le sens de la parole divine et qu'il y trouve des lumières tou-

jours nouvelles pour saisir la raison intime des objets qui s'offrent à sa méditation. Il y trouvera aussi un gage de la vérité de sa foi. Une de ces divines paroles qui nous ouvrent l'intelligence de l'histoire humaine se trouve aux premiers feuillets de la Bible, où Dieu explique la chute de nos premiers parents par cette parole du tentateur : « Vous serez semblables à Dieu. » Cette parole révèle à la fois la sublime destination de l'homme et les dons dont Dieu l'avait orné, puis les dangers qu'il allait courir : sa destination sublime, car comment expliquer autrement la tendance de l'homme à s'élever jusqu'à Dieu et à lui ressembler; son péril, car il courait risque de s'élever au-dessus du rang que Dieu lui avait assigné comme créature et enfant de Dieu. Or nos premiers parents ne sont pas les seuls qui aient éprouvé cette tentation; il n'est pas un seul enfant qui lui échappe. Cette parole : « Vous serez semblables à Dieu, » l'esprit du mal l'adresse à tous indistinctement. Pour chacun de nous comme pour nos ancêtres, tout dépend de savoir si nous céderons à cette voix ou si nous lui résisterons.

Mais la portée de cette parole séductrice ne s'arrête pas à l'individu. Les forces que l'homme a reçues de Dieu, la mission qui lui a été imposée, les aptitudes qu'il doit déployer dans toutes les sphères de la vie ne se concentrent pas dans l'horizon de sa vie personnelle : l'homme appartient aussi à l'hu-

manité. Issus d'un même père, nous ne formons tous qu'une même société indissoluble. C'est dans cette société seulement que nous trouvons la pleine jouissance des facultés que nous avons reçues de Dieu et que nous réalisons complètement notre destinée. C'est là que nos aptitudes bonnes ou mauvaises éclatent dans toute leur énergie. Sur la terre, le royaume de la lumière et le royaume des ténèbres se réalisent sous forme d'association. La révolte de la créature contre son Créateur, que l'esprit du mal suggère à l'homme quand il l'invite à s'égaler à Dieu, cette révolte ne se termine pas à l'individu, mais elle s'étend à toute la communauté du genre humain. A la tentation que l'individu éprouve de s'élever au-dessus de Dieu, succède pour l'humanité tout entière, avec une sorte de nécessité relative, la tentation de s'élever au-dessus de son auteur. Après la déification de l'homme vient la déification du genre humain.

A en juger par tous les signes du temps, nous avons le droit de conclure que nous sommes entrés dans cette phase; et c'est même là la cause réelle de tant de phénomènes contemporains. Cette parole de l'Ecriture explique donc à la fois l'histoire de l'homme dans le passé et dans le présent.

Or la forme qui s'adapte le mieux à cette glorification de l'humanité, c'est la forme de l'Etat, et c'est là en effet qu'aboutissent de nos jours, comme

autant de petits ruisseaux, les opinions les plus diverses. Le Dieu-Etat, l'Etat sans Dieu, l'Etat représentant de l'humanité pure, dont il est la réalisation et la glorification suprême, voilà le trait distinctif de l'Etat moderne, et, si je ne me trompe, la tendance des sociétés secrètes; c'est là que vise la franc-maçonnerie, non point il est vrai dans les loges de cour, lesquelles ne sauraient donner une juste idée de la franc-maçonnerie, et que les autres loges ne tolèrent que pour des raisons de prudence, mais dans toutes celles où la franc-maçonnerie se révèle telle qu'elle est.

Voilà pourquoi quelques-unes des loges les plus avancées ont supprimé la Bible et l'ont remplacée par un livre qui n'a que des feuillets blancs avec cette inscription : *Dieu !* Un tel livre caractérise mieux, à coup sûr, l'esprit de cette société qu'une Bible étalée sur une table. Il fallait bien en venir là. Saint Paul, prêchant dans l'aréopage, se proposait d'initier les païens à la connaissance du Dieu inconnu qu'ils honoraient, en leur annonçant la doctrine de Jésus-Christ. Ç'a été depuis la mission du christianisme. Dieu, après s'être manifesté en Jésus-Christ, ne devait plus rester inconnu aux hommes. Or, nous assistons à un mouvement tout opposé, et par conséquent essentiellement antichrétien. Ce que le christianisme a fait connaître de Dieu, on veut qu'il redevienne inconnu. Ce livre avec cette unique

inscription : *Dieu!* ce livre à feuillets blancs où l'athée lui-même sera libre d'écrire sa théorie du Dieu-humanité, voilà bien le symbole authentique et naturel de la franc-maçonnerie contemporaine. Plus cette tendance vise à obscurcir la notion de Dieu, et plus elle apparaît comme le représentant du pur humanisme. Cette altération préalable de l'idée de Dieu était nécessaire avant que le séducteur osât crier de nouveau à l'homme avec un redoublement de force : *Vous serez semblable à Dieu!* La déification de l'homme telle que l'entend le christianisme puise toute sa vérité et sa force dans la vraie connaissance de Dieu; tandis que la révolte contre Dieu, source de tous les maux et de tous les péchés, n'est possible que par l'obscurcissement de la notion divine. Pour qu'une humanité ose commettre le crime de se diviniser elle-même, il faut d'abord qu'elle ait perdu la notion de Dieu.

Or, la forme de cette dernière idolâtrie de l'humanité, la pire de toutes, ne saurait plus être, comme chez les païens, l'adoration des œuvres de Dieu, du soleil, de la lune, des astres, mais l'adoration du génie et des œuvres de l'homme. Le Dieu-Etat, voilà l'incarnation de cet humanisme. C'est dans le Dieu-Etat que cherche à se réaliser la dernière et suprême révolte que l'homme puisse commettre contre Dieu avant d'être précipité dans l'abîme éternel. Cette forme de l'antichristianisme,

tel est l'astre nébuleux dont nous parlions naguère. Il y a longtemps qu'il s'est révélé dans la théorie de l'Etat absolu, et il semble même qu'en ce moment il subit une légère éclipse; mais la marche des événements peut lui rendre tout-à-coup une influence formidable. Daigne le ciel nous en préserver dans un avenir prochain! Si nos craintes se réalisaient, ce serait un signe que nous touchons à ces temps de combats terribles dont parle l'Ecriture sainte.

Deuxième remarque. Toutes les directions du temps, bonnes et mauvaises, nous poussent vers un point unique, Jésus-Christ, vers une solution unique : Serons-nous avec ou contre Jésus-Christ? Notre avenir, heureux ou malheureux, dépend de ce choix.

C'est à cette solution que la science pousse tous les esprits. Les anciens appelaient la sagesse la maîtresse de toutes les sciences, et tous les grands penseurs chrétiens ont été de leur avis. Suivant saint Thomas, la sagesse nous rend capables de pénétrer la raison intime des choses, elle règle et ordonne toutes nos autres connaissances, car pour bien connaître et bien juger une chose, il faut en démêler la vraie nature et le but final. Pour lui, la sagesse est cette faculté architectonique qui fait de toutes les sciences particulières un seul édifice scientifique, de même que l'architecte construit avec des maté-

riaux épars un seul et unique temple. La sagesse est donc aussi cette puissance de l'âme qui nous fait voir en Dieu la cause de tous les êtres, et découvrir dans les êtres les rapports qu'ils ont avec Dieu. De là vient que le christianisme place parmi les dons spéciaux que nous recevons du Saint-Esprit au moyen des sacrements, le don de sagesse, qui élève notre faculté naturelle de connaître à une telle hauteur surnaturelle, que nous devenons capables de voir Dieu aussi clairement que le représente le christianisme, de saisir ses rapports avec tout l'ordre naturel et surnaturel, de le reconnaître pour le principe et la fin unique de toutes choses. L'Ecriture elle-même fait l'éloge de la sagesse dans le livre magnifique qui porte ce nom.

Or, il est manifeste que, malgré les progrès extraordinaires de la science, cette faculté de l'âme, cette puissance architectonique qui fait de toutes les connaissances un seul et magnifique édifice où Dieu reçoit les vrais hommages qui lui sont dus, se détériore à mesure que la science s'éloigne du christianisme. La somme des connaissances s'accroît; mais toutes les sciences sont comme d'immenses blocs de pierre destinés à l'édifice grandiose de nos connaissances : ce qui manque, c'est une science architectonique qui sache disposer toutes ces pierres précieuses en une seule construction consacrée à la gloire du Très-Haut. Ce qui manque aux hommes

éloignés de Dieu, c'est cette vue divine qui pénètre, unit et coordonne la création tout entière, cette chaîne mystérieuse qui descend de Dieu et embrasse tous les êtres de la création. C'est en Jésus-Christ seul et dans sa doctrine que nous retrouverons cette véritable science; nous l'avons perdue depuis que nous avons oublié Dieu, nous la retrouverons en retournant à lui. De toutes les parties de la terre l'esprit humain rassemble les matériaux de cette construction spirituelle qu'il doit entreprendre à la gloire de Dieu. Ces matériaux gisent encore pêle-mêle comme dans une confusion babylonienne. Oh! quand Dieu suscitera-t-il le génie qui saura, comme le firent ces grandes intelligences du moyen-âge avec les connaissances de leur temps, édifier ce temple spirituel! Celui-là seul y réussira qui, à l'exemple de ces saints personnages, aura trouvé les sources de la véritable science dans la doctrine de Jésus-Christ et dans la croyance de l'Eglise. Toute la science moderne témoigne qu'elle est poussée vers cette solution. Plus longtemps elle dédaignera de se laisser éclairer par la lumière qui est venue dans le monde pour propager la science de la lumière, et plus elle sentira le poids de cette malédiction qui a pesé sur les architectes de Babylone, plus la confusion grandira à mesure que les connaissances s'étendront. L'accumulation des matériaux ne fera qu'augmenter le chaos. La science

ne peut avoir d'autre fondement que celui que Dieu a posé : le Christ Jésus.

Le droit public nous conduit à cette solution. Ce n'est pas seulement dans la Bible, mais encore au plus intime de son être, que l'humanité lit cette parole : Vous êtes tous issus d'un seul couple. Nul système mensonger, nulle passion terrestre n'a pu encore étouffer ce sentiment dans le cœur de l'homme. Toute âme humaine rend témoignage de cette alliance, de cette sainte parenté du genre humain, et c'est ce qui explique pourquoi l'homme comprend si facilement le précepte qui nous commande d'aimer tous les hommes comme nous-mêmes, de les considérer tous comme des frères et de leur faire ce que nous désirons qu'on nous fasse à nous-mêmes; pourquoi l'homme trouve dans son âme toutes les grandes lois morales qui régissent ses relations sociales, lesquelles ne sont en quelque sorte que les formes particulières de ce lien de famille primordial; pourquoi enfin il trouve dans son propre fond la loi morale qui doit présider à ses relations avec ses semblables : la conscience du devoir, de la justice et de la bienveillance. C'est dans ces principes que réside la vraie notion du droit public, car le droit public n'est en quelque sorte que la confirmation de cette vérité : que les peuples, issus d'une même souche, doivent offrir dans leurs relations mutuelles l'image d'une grande famille.

Il repose sur cette conviction indélébile, malgré les combats terribles des peuples entre eux, malgré toute la puissance des passions égoïstes, si contraires à cette alliance fraternelle des nations, que les rapports des peuples sont soumis à une loi supérieure et doivent être réglés sur les maximes de la justice et de l'amour fraternel. Là où cette conscience s'efface, là règne dans le droit public un égoïsme grossier avec toutes ses conséquences. Et comme le christianisme possède la vraie connaissance de Dieu, et avec elle le principe de toutes les forces morales de l'humanité, c'est lui seul aussi qui assure au droit public son véritable progrès.

Ainsi donc, ici encore, nous arrivons au point décisif. Depuis que le droit public a abdiqué les principes du christianisme, nous en sommes réduits au droit du plus fort, dont nous avons eu l'année dernière un exemple si mémorable. Ce ne sont plus alors les lois morales, les sentiments de justice et de bienveillance, ce n'est plus ce principe : Ne faites pas à autrui ce qui vous déplaît pour vous, qui gouvernent les relations des peuples, qui décident de la guerre ou de la paix, qui résolvent les questions d'où dépend la félicité ou le malheur des peuples; c'est le pur égoïsme, la cupidité, dont les pervers instincts sont à peine déguisés sous la peau de brebis de quelque système doctrinaire. Sur ce chemin nous avons fait d'effroyables progrès, et si

nous y persévérons l'Europe et le monde sont menacés de guerres incessantes; car la cupidité, toujours inassouvie, conduit à des troubles interminables.

Ici encore, le progrès du monde dépend de Jésus-Christ; toute la question est de savoir si la crainte de quelque affreuse calamité nous fera retourner à lui, ou si nous y serons ramenés par quelque nécessité extrême et à la suite d'un de ces combats gigantesques, comme celui que les princes livrèrent à Leipsig. Nul autre fondement ne peut être posé pour le droit public que celui qui existe déjà, le Christ Jésus.

La vie intérieure des Etats conduit également à cette solution. Nous l'avons dit souvent dans le cours de cet écrit : le bien des Etats dépend de la bonté des lois, de la justice, de la fidélité au devoir, de la bienveillance, de l'esprit de sacrifice, du désintéressement de tous ceux qui, depuis le prince jusqu'au dernier fonctionnaire, participent à la puissance publique; il dépend de la justice et de la bienveillance réciproques, du respect des lois, de la fidélité avec laquelle tous ceux qui appartiennent à l'Etat accomplissent leurs devoirs journaliers. L'Etat qui a les meilleurs citoyens est celui qui est susceptible de la plus grande liberté; là où les hommes ont perdu leur valeur morale, l'absence de liberté est une nécessité malheureuse. Or, ces conditions

nécessaires du vrai bonheur des Etats, ce ne sont point de pures formes qui les produisent; c'est l'esprit et la vie. Mais où trouver cet esprit vivant qui rend les lois véritablement bonnes, cet esprit qui préserve les souverains des vices auxquels ils sont si exposés par leur position, l'orgueil, la cupidité, toutes les passions enfin qui troublent le bonheur des Etats; cet esprit qui rend les juges équitables, les ministres de l'Etat bienveillants, désintéressés, dévoués, fidèles; cet esprit d'où naissent pour les représentants du peuple ces vertus qui les préservent des égarements où se précipitent ces hommes qui ne font que séduire le peuple et le tromper[1]; cet esprit qui porte tous les habitants d'un pays à respecter l'honneur et les droits de leurs concitoyens, à se montrer bienveillants les uns envers les autres, à s'entr'aider et à remplir consciencieusement leurs devoirs journaliers? Où trouver enfin cet esprit, ces grandes forces morales qui protègent contre les vices d'où résulte la perte des Etats tous ceux qui, du haut en bas, concourent au bien réel de la chose publique, cet esprit qui leur donne à tous les vertus morales d'où dépend le bonheur des nations?

[1] On est surpris quand on voit toutes les qualités morales que l'antiquité exigeait de l'orateur populaire. Quand un homme voulait parler au peuple et au nom du peuple, on exigeait rigoureusement qu'il se montrât tout-à-fait digne de cette haute mission, qu'il évitât avec soin tout excès de parole, et qu'auparavant il eût bien pesé, pour le fond comme pour la forme, chaque

Il faut être frappé d'un aveuglement complet (cet aveuglement est du reste un des obstacles du bonheur des Etats) pour ne pas voir que ce ne sont point des débats, des luttes constitutionnelles interminables, des systèmes doctrinaires, des phrases diffuses et vaporeuses comme on ne cesse d'en trouver dans les journaux et les discussions des chambres, qui peuvent nous procurer ces biens, mais des forces morales et intellectuelles. Aussi le bonheur des Etats dépend-il essentiellement et avant tout de la religion. La vie de l'Etat, avec

mot qu'il prononçait, chaque proposition qu'il émettait. Celui qui était appelé à délibérer sur les lois devait prouver d'abord qu'il les respectait, et celui qui traitait des affaires de l'Etat ne devait pas oublier les graves périls qu'il pouvait susciter par des propositions irréfléchies et inconsidérées. Au temps où l'éloquence politique était le plus florissante à Athènes, les rhéteurs qui parlaient dans les assemblées populaires étaient soumis à des lois d'une rigueur extrême. Les orateurs récalcitrants étaient punis par de lourdes amendes, et quand ils injuriaient les fonctionnaires de l'Etat, notamment les archontes, ils perdaient leurs droits de citoyens. Celui qui, dans un discours public, avait excité le peuple à des actes illicites, ou qui avait cherché à le gagner à ses projets par des promesses restées inaccomplies, était puni de mort comme séducteur du peuple; avant chaque assemblée populaire un hérault déclarait maudit quiconque tromperait l'Etat par ses discours (*Le procès Twesten*, pag. 11, par Seitz, conseiller secr.). Il en était de même chez les Romains, comme le prouve M. Seitz. C'est juste le contraire que nous voyons dans la plupart des Etats modernes. Ce que les Grecs maudissaient, l'art de tromper le peuple par des discours, et sans doute aussi par la presse, passe souvent chez nous pour le comble de la liberté.

toutes les institutions qui s'y rapportent, avec tous les hommes appelés à la direction des affaires, est une vie essentiellement morale, et, qui plus est, une vie essentiellement religieuse, car les bases de la morale ne se trouvent qu'en Dieu. De là vient que la vie parfaite d'un Etat n'est possible que par le christianisme, parce que lui seul possède la vraie connaissance de Dieu et qu'il contient seul les éléments nécessaires de la vie morale. Ce caractère religieux et moral de l'Etat est complètement méconnu par l'Etat moderne, par toutes les théories politiques modernes. On n'envisage l'Etat que sous sa face extérieure ou au point de vue des intérêts de partis, lequel est précisément le point de vue le plus antipathique à la nature morale et sociale de l'Etat; on ne l'envisage que sous le côté qui favorise les intérêts égoïstes, qu'il s'agisse des intérêts d'une famille régnante, des intérêts d'une corporation, des intérêts du capitaliste ou des intérêts de l'ouvrier. De là sont venues, dans la vie des Etats, toutes ces catastrophes intérieures que nous avons sous les yeux, et qui nous invitent à décider si nous embrasserons, volontairement ou malgré nous, la voie salutaire par laquelle la divine Providence veut nous conduire, la libre connaissance de la Vérité, ou si nous suivrons la voie qui aboutit aux désastres et aux calamités, et qui sera en même temps, dans les desseins d'en haut, la voie par

laquelle Dieu veut nous punir et nous châtier. Ici encore, le cours rapide des mauvaises tendances nous conduit au bord de l'abîme, à ce point décisif où il importe de prendre une résolution; ici encore, on ne saurait poser pour l'Etat et pour la vie de l'Etat d'autre fondement que celui que Dieu a posé, le Christ Jésus.

Cette résolution nous est également commandée par une question sociale pleine de gravité, la question des ouvriers. Tous les efforts économiques qui n'ont point la religion et la morale pour fondement ne font qu'accroître l'abîme qui sépare le capital du travail, le riche du pauvre, et conduire cette masse prodigieuse d'hommes qui ne vivent que de leur travail vers un état où ils manqueront des moyens de subsistance les plus indispensables, état qui en soi n'est pas seulement une barbarie, mais qui doit nécessairement aboutir à ces luttes sociales effrayantes entre la pauvreté et la richesse que nous rencontrons dans les Etats de l'ancien monde au temps de leur dissolution.

Nous résumons dans les lignes suivantes les résultats de cette économie moderne et des théories funestes qui lui ont donné naissance :

D'un côté, accumulation du capital; de l'autre, augmentation proportionnelle de la classe ouvrière, dont le travail est l'unique ressource;

La part du bénéfice qui résulte du concours du

capital, de l'industrie et du travail, réduite pour l'ouvrier aux seuls besoins de son existence;

Fixation du salaire uniquement selon le prix journalier du marché, d'après l'offre et la demande, comme s'il s'agissait de n'importe quelle marchandise, avec cette différence que lorsqu'il y a surabondance de marchandises, on peut attendre des temps meilleurs, tandis que l'ouvrier est forcé, à moins de mourir de faim, de livrer journellement sa marchandise, c'est-à-dire son travail, à tout prix, quelle que soit l'abondance des travaux et la pénurie des demandes; de là cette tendance à admettre des conditions de plus en plus basses, dès qu'il y a stagnation dans le commerce et les affaires; de là enfin la réduction du salaire au-dessous des plus nécessaires besoins de la vie, ce qui n'est autre chose que la mort à petit feu.

A cette continuelle subordination du salaire à l'état journalier du marché, correspond l'incertitude quotidienne de toute l'existence matérielle des ouvriers et de leur famille; il ne se passe pas de jour où chacun de ses membres n'en fasse la douloureuse expérience quand il s'agit de satisfaire à ses besoins. Quand les circonstances s'améliorent un peu, l'ouvrier cède aisément à la tentation de s'accorder au delà du nécessaire, ce qui rend les privations plus pénibles encore dans les temps moins favorables. Il résulte d'un rapport officiel

présenté au parlement anglais « sur les moyens de subsistance des classes ouvrières les plus pauvres de l'Angleterre, » que ces classes manquent d'environ un quart de ce qui est considéré comme le minimum indispensable pour se soutenir. Ce rapport cite plusieurs comtés, non point de l'Irlande, mais de l'Angleterre, où la moitié de la population est privée de la nourriture indispensable à sa santé et à la conservation de ses forces vitales.

Telle est, dès maintenant, la conséquence des doctrines économiques modernes dans les pays où elles sont depuis longtemps en vogue; et cette conséquence se produira dans tous les pays où ces doctrines auront longtemps dominé.

De là sont venues, par une suite inévitable, ces situations diverses que nous résumerons par ce mot : *Excès de population,* soit qu'il faille attribuer cette augmentation rapide à une aisance momentanée de la classe ouvrière, soit que, ce qui est plus fréquent, les ouvriers n'aient plus été en mesure, avec l'abaissement du salaire, de se procurer à eux et à leurs familles les vivres nécessaires, quoique les vivres ne fissent pas défaut.

Voilà, en ce qui concerne la subsistance de la grande majorité des ouvriers, l'inévitable résultat des principes de l'économie libérale; et quand on réfléchit que sur cent individus il y en a peut-être quatre-vingts qui appartiennent à cette classe, il

est impossible de méconnaître la gravité des situations sociales où nous marchons.

Et ces conséquences, si fâcheuses qu'elles soient, les théories de l'économie moderne sont incapables de trouver les moyens d'y remédier. Il n'est point de question sur laquelle on ait autant parlé et écrit, et la seule conclusion qu'on puisse tirer de tous ces débats, c'est que les tendances actuelles, qui méconnaissent les bases religieuses et morales sur lesquelles reposent les affaires humaines, sont complètement impuissantes à arrêter un mal qui ne fait qu'empirer; les remèdes qu'on préconise sont tellement immoraux et cruels qu'il n'en devrait plus être question que dans une société païenne.

Montrons par deux exemples à quelles extrémités affreuses nous sommes arrivés sur ce point.

Voici à quoi se résument les moyens que les partisans du système de Malthus proposent contre l'excès de population : la population tend à augmenter en progression géométrique, et les moyens de subsistance ne peuvent augmenter qu'en proportion arithmétique; comme la population précède l'accroissement des vivres, il en résulte nécessairement un déficit, un malaise, qui entraîne directement ou indirectement la ruine d'une partie de la population. Un être né dans un pays trop peuplé n'a point de droit naturel aux moyens de vivre. Un système d'assistance universelle est un mal, car

il ne fait que favoriser l'accroissement de la population, et engendrer par conséquent une détresse nouvelle. Le seul moyen de soulager la misère générale est d'empêcher l'accroissement exagéré de la population. C'est au gouvernement à y pourvoir par des lois et des mesures de police; pour le reste, il faut autant que possible abandonner la pauvreté à elle-même.

L'économie irréligieuse et antichrétienne en est venue à ce point d'oser formuler publiquement des principes si révoltants. S'il y a excès de population, « il faut sacrifier une partie du genre humain; » c'est là une nécessité naturelle, à quoi bon s'en inquiéter? « Un enfant né dans un pays surchargé n'a point de droit naturel aux moyens de subsistance; — l'Etat doit empêcher par des lois et par la police l'accroissement de la population; — il faut abandonner la pauvreté à elle-même. » C'est avec de tels principes qu'on fait de l'homme un sauvage; et pourtant ils sont largement répandus. Le langage seul de ces économistes est un outrage au sentiment chrétien; ils parlent de l'ouvrier comme on parlerait d'une chose vénale, d'une marchandise.

Un autre représentant fameux de l'économie moderne, Stuart Mill, établit le système suivant : Tout être humain a un droit naturel d'être entretenu par son auteur jusqu'à ce qu'il puisse se suf-

fire. Engendrer un être qu'on ne peut ou ne veut pas entretenir est un crime. Sans doute la société doit assister ses membres souffrants, mais elle peut exiger que ceux qui sont nourris par des ressources publiques s'abstiennent du mariage. Le seul moyen de détruire la misère sociale consiste à propager partout l'usage d'une modération raisonnable et volontaire par rapport au nombre des enfants à engendrer. Le gouvernement a le droit d'y concourir par des lois. On ne peut rien améliorer tant que les familles pauvres qui engendrent ne seront pas considérées au même point de vue que l'ivresse ou tout autre désordre physique[1].

Voilà, nous le répétons, jusqu'où en est venue l'économie antireligieuse et antichrétienne : à oser enseigner publiquement de pareils crimes.

Voilà les principes qu'un président, M. de Kirchmann, ne rougissait pas de développer l'année dernière, à Berlin, dans une réunion d'ouvriers, et de recommander comme salutaires[2]. Ne soyons pas surpris que l'Angleterre en soit arrivée, par

[1] *Opinions de J. S. Mill sur la question sociale,* par Lange, Duisbourg, 1866.

[2] Voici le conseil qu'il donnait aux ouvriers à la fin de son discours sur le *communisme dans la nature :* « Veillez à ce qu'il n'y ait pas d'excédant dans la population, cela accroîtrait à la fois le capital et la demande d'ouvriers. Deux enfants suffisent largement à un ouvrier ; pour éviter d'en avoir davantage, il faut qu'il sache se vaincre, sans réprimer complètement l'instinct de la nature. » (V. *Social-Democrate,* 6 févr. 1866.)

suite de ces doctrines, à pratiquer l'infanticide dans une mesure qui rappelle les mœurs de la Chine[1].

[1] *Infanticide.* — C'est là une rubrique permanente dans les journaux de Londres, écrivait il y a un an un correspondant de la *Nouvelle Presse libre*. Un des chefs de l'inspection mortuaire affirmait dernièrement qu'on tuait annuellement 10,000 enfants à Londres. Les assassines d'enfants sont traitées par les tribunaux avec une douceur extrême. Il y a près d'un an qu'on découvrit sur les tours de plusieurs églises de Londres et dans d'autres recoins, une multitude de cadavres d'enfants, dont la présence accusait un état social déplorable. Il y eut d'abord nne sensation assez prononcée, car on se figurait à chaque instant apercevoir au fond du moindre trou le ricanement affreux de quelque cadavre. Cependant la chose fut bientôt oubliée. Aujourd'hui l'attention du public a été de nouveau éveillée par une découverte faite dans l'ouest de l'Angleterre, où l'on a trouvé des vieilles femmes qui font métier d'infanticide. Une de ces sorcières se chargeait, ainsi qu'il a été prouvé en justice, de tordre le cou à ces innocentes créatures pour la somme de 5 livres sterlings, et, dans l'occasion, de 2 livres seulement. Il y eut même un jour où elle se montra fort accommodante, elle fit cela par amitié..... pour sa sœur.

Dans le « rapport officiel de Noël » pour 1865, publié par le docteur Lancastre, il est dit : « L'infanticide a pris à Londres des proportions si effrayantes que je n'hésite point à soutenir qu'entre trente personnes du sexe féminin que nous rencontrons par hasard, il se trouve une assassine, c'est-à-dire qu'il existe à Londres 12,000 femmes à qui ce crime est imputable. Dans mes inspections mortuaires, je tombe invariablement sur des enfants morts qu'on a jetés dans les jardins, abandonnés dans les parcs, cachés dans des cours. Les époux eux-mêmes sont souvent coupables de cet attentat. C'est surtout dans le temps de Noël que la plupart de ces mystérieux paquets enveloppés dans des chiffons ou dans le *Times*, sont relevés par la police. Toutefois ce n'est pas à Londres seulement que ce crime contre nature a pris de telles dimensions. » Cela est affreux à lire, mais c'est la vérité. — « Les gémissements de jeunes nourrissons qui ne

C'est ainsi que dans des ouvrages scientifiques, aussi bien qu'à la tribune, on ne craint plus de recommander le crime hideux de la débauche pour empêcher la procréation des enfants, et de préconiser l'infanticide comme un remède à la détresse des familles ouvrières. Débauche et infanticide, voilà le plus bas degré où était descendu le paganisme dans sa plus extrême corruption.

Le christianisme nous avait apporté le magnifique idéal de la famille honnête et morale, de la famille où, comme dit l'Apôtre, le lit nuptial demeure inviolable : parole qui renferme à elle seule tout un océan de prospérités pour le genre humain; et le peu de temps qui s'est écoulé depuis que nous avons abdiqué le christianisme a suffi pour nous rejeter dans les horreurs du paganisme. Dans les familles chrétiennes, même pauvres, les enfants, avec leurs âmes créées à l'image de Dieu, sont la meilleure bénédiction du ciel, la source des plus pures joies de la vie, et un père chrétien n'a point de plus douce consolation au lit de la mort que de pouvoir bénir ses enfants vertueux. Dans les familles chré-

doivent pas vivre, écrit un autre journal, retentissent partout au milieu du bruit des affaires. » En 1864, cette horrible récolte s'élevait à 3,050, Suivant Pashley (*Paupérisme*, p. 138), il y a toute raison de craindre que par suite de la démoralisation et de la misère des classes pauvres, l'infanticide ne soit devenu un mal universel. (Voir d'autres renseignements dans Ch. Périn, *de la Richesse*, t. II, p. 128.)

tiennes, le mariage est un état auguste, saint et moral; une chasteté sublime, et dont Dieu seul est témoin, y protége les jours de l'enfant dès le premier instant de sa vie. Il en est encore ainsi partout où les consciences sont formées par le christianisme. Tous ces biens-là, l'économie moderne les ignore. En favorisant l'égoïsme du capital dans ce qu'il a de plus sordide, en accumulant l'argent dans un petit nombre de mains, elle pousse au désespoir l'ouvrier condamné à lutter avec ses seuls bras contre cette concurrence de l'argent, et ne lui laisse d'autres ressources que les conseils de la barbarie et de l'immoralité la plus dégradante : le meurtre des enfants « qui n'ont pas le droit de vivre, » ou la débauche « pour les empêcher de naître. »

Cette impuissance de l'économie libérale pour remédier aux maux de la classe ouvrière éclate également dans les efforts du socialisme démocratique, avec cette seule différence que la détresse des ouvriers trouve chez lui plus de sympathie et de franchise. Pour le reste, ce ne sont de part et d'autre que des expériences doctrinaires, des applications de systèmes inutiles à la classe ouvrière. Nous sommes donc autorisé à soutenir, d'une part, que les difficultés sociales provoquées par la situation de la classe ouvrière augmentent d'une manière effrayante, et, d'autre part, que toutes les théories de l'économie moderne sont radicalement incapables

d'y remédier. Celui qui a rompu le lien religieux et moral qui unissait les hommes entre eux n'a plus aucun moyen pour combler l'abîme qui sépare le riche du pauvre : il n'y a plus que le combat entre la vie et la mort.

Ainsi, dans toutes les sphères de la vie où Dieu a voulu que l'homme déployât son activité, le monde approche de la solution ; et cette solution réside en Jésus-Christ, dans sa doctrine et dans la morale chrétienne.

Dans la science comme dans le droit public, dans la vie politique comme dans la vie sociale, partout l'homme est en face des obligations que Dieu lui a imposées. S'il les remplit en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, il trouvera le progrès, la perfection et la vraie félicité ; Dieu sera honoré dans l'humanité, et l'humanité réalisera sa destinée suprême. S'il veut les remplir en dehors du Christ et de sa loi, il rencontrera la corruption, la décadence, la mort, la révolte de tous contre tous et la malédiction de Dieu.

Il n'y a point d'autre fondement que celui qui a été posé, le Christ Jésus.

Christ ou antechrist, — voilà la solution.

TABLE DES MATIÈRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. BONVALOT.

